

c. 2

La Revue Franco-Américaine

Publication mensuelle illustrée

SOMMAIRE:

	PAGES
W. CHAPMAN	
P. E. LAMARCHE	
J. A. LANDER	
Vt. F. de FRONSAC (VII)	
J.-L. K.-LAFLAMME	
MICHEL RENOUF	
J. A. LEFEBVRE	
LÉON KEMNER	
	ROMAN, ETC.

—Cadioux (poésie).....	97
—Le droit civil français sous la domination anglaise.....	103
—Nos questions en France.....	117
—La Nation Franco-Normande au Canada.....	123
—Les "interdits" du Maine et le Congrès du Parler français.....	135
—Leurs Alliés I.....	141
—"Self Reliance".....	149
—Revue des faits et des œuvres.....	152

PRIX DU NUMÉRO : 20c

PRIX DE L'ABONNEMENT : \$2.00 PAR ANNÉE.

DIRECTEUR

J.-L. K.-LAFLAMME

MONTREAL

SOCIÉTÉ DE LA REVUE FRANCO-AMÉRICAINÉ

MCMXII



LA REVUE FRANCO-AMERICAINE, mensuelle illustrée, est publiée dans la première quinzaine de chaque mois.

L'abonnement est de deux piastres (\$2.00) par année. Toujours faire tomber le renouvellement pour le 1er mai. L'abonnement, invariablement payable d'avance, devra être fait par billet de banque [lettre recommandée], par mandat de poste ou d'express, par chèque payable à l'ordre de la Revue Franco-Américaine et au pair à Montréal ou par bon postal.

Quand on se sert de son chèque personnel, ajouter 15 cents pour l'échange.

Pour changement d'adresse, mentionner l'ancienne, écrire bien lisiblement la nouvelle, et joindre 10 cents en timbres-poste.

Taux d'annonces: 20 cents par ligne agate. Pour contrats d'annonces, s'adresser à: **LA REVUE FRANCO-AMERICAINE, 2487 case postale, Montréal.**

Nous avons encore quelques séries complètes de la REVUE à vendre reliées et non reliées.

DEMANDEZ NOS PRIX

S'il vous manque quelques numéros pour compléter votre série, c'est encore ici qu'il faut s'adresser.

La Revue Franco-Américaine.

Savez-vous que la REVUE FRANCO-AMERICAINE, la plus belle, la mieux illustrée, sort des presses de

L'IMPRIMERIE BILAUDEAU

71 ET 73 DES COMMISSAIRES

MONTREAL

Avez-vous des travaux à faire faire? Oui, n'est-ce pas? Alors, venez donc nous voir.

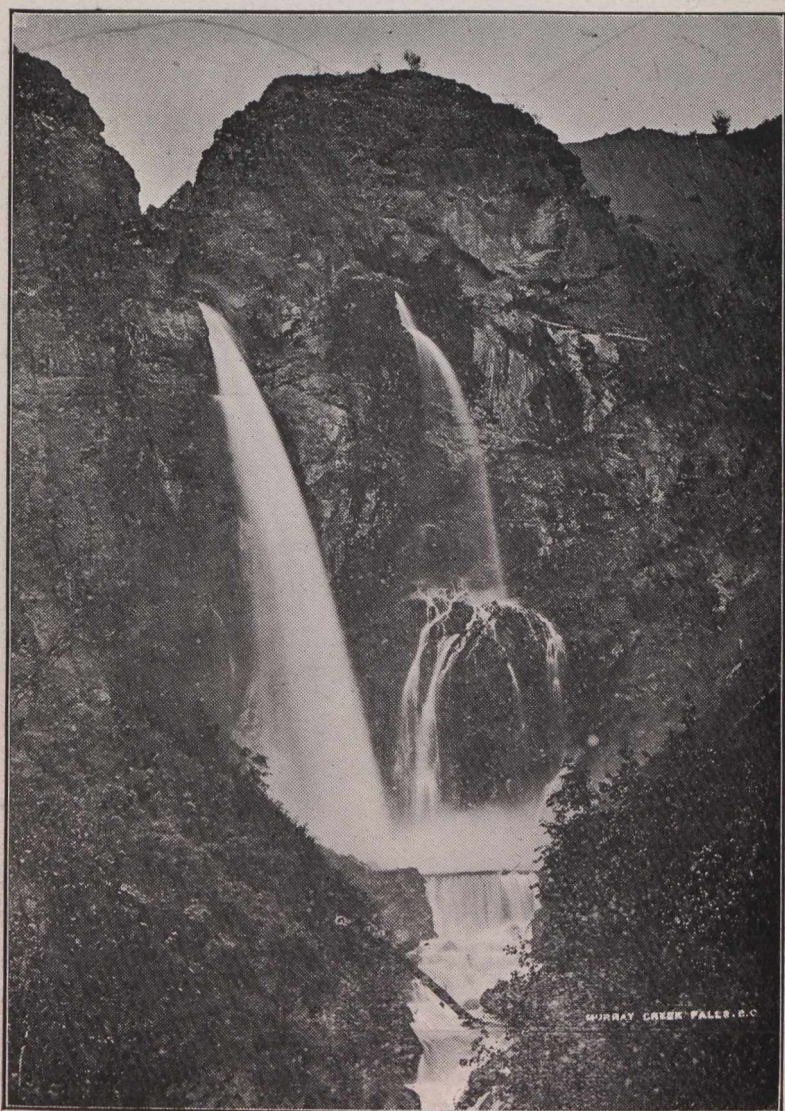
L'ILLUSTRATION

Supplément de "La Revue Franco-Américaine"

Vol. IX. No 2.

Montréal, 1er JUIN 1912

VUES CANADIENNES



Les chutes de Murray Creek, Colombie Anglaise.

Cliché'du C. P. R.



• Nouvelle cru des chutes Niagara.

Cliché du C. P. R.



L'agriculture au Canada — Scène de labour.

Cliché du C. P. R.



111

L'agriculture au Canada — Les labours.

Cliché du C. P. R.



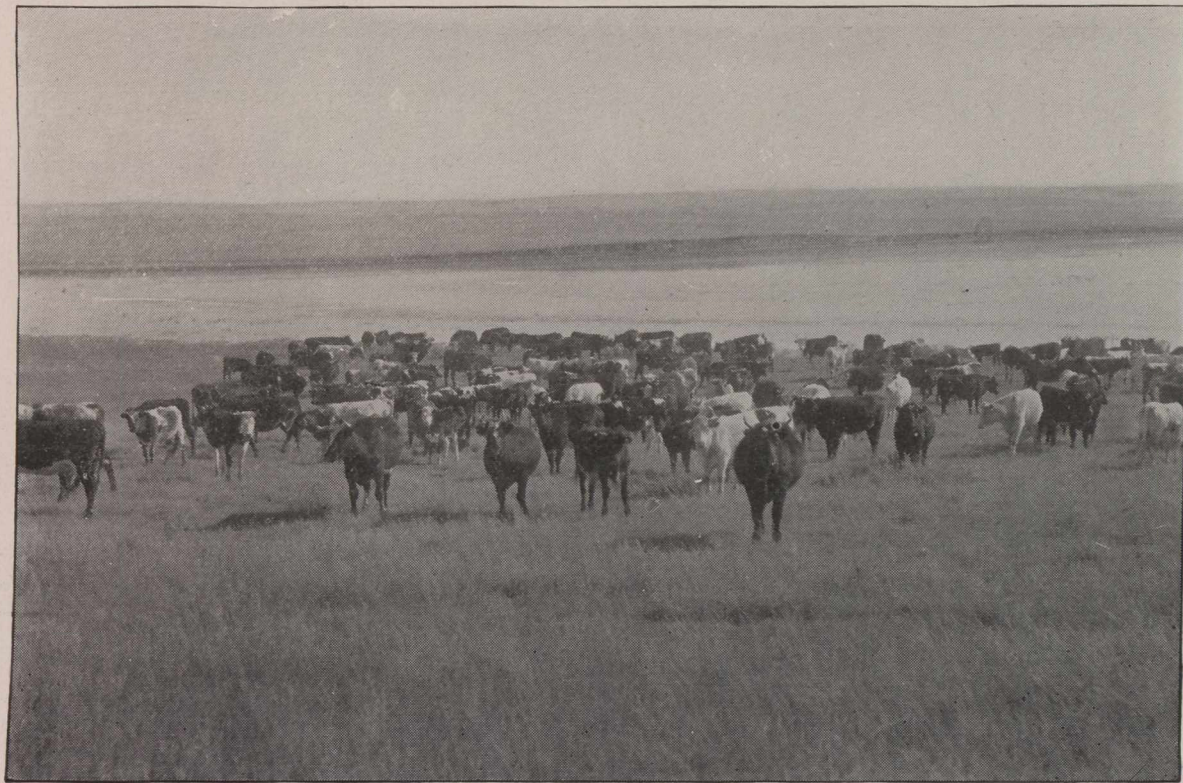
L'agriculture au Canada — L'élevage des chevaux.

Cliché du C. P. R.



L'agriculture au Canada — L'élevage des moutons.

Cliché du C. P. R.



L'agriculture au Canada — L'élevage des bestiaux.

Cliché du C. P. R.



VII

L'agriculture au Canada — Une semeuse mécanique.

Cliché du C. P. R.



III A

QUEBEC ; — Le Château Frontenac et la Terrasse.

Cliché du C. P. R.

Cadieux*

A l'honorable M. Philippe Landry,
Président du Sénat Canadien.

C'était aux jours déjà lointains où l'Iroquois
Harcelait les colons, où les coureurs des bois,
Nés sur le sol normand et le granit kymrique,
Promenaient aux déserts vierges de l'Amérique
La force et la valeur des preux du monde ancien.

Parmi ces *voyageurs* un jeune Laurentien,
Cadieux, était surtout connu pour sa vaillance.
Né d'âpres laboureurs, au sortir d'une enfance
Passée au bord d'un lac vaste comme le ciel,
Cadieux avait *quitté* le foyer paternel
Pour aller partager, libre de tout servage,
Le sort aventureux d'une tribu sauvage
Qui pliait le genou devant le crucifix.
Les pères algonquins en lui voyaient un fils
Et chérissaient un chef—le Chef-Blanc. A la chasse,
Il avait l'inlassable adresse de leur race.
Parlant maint dialecte indien, chaque printemps
Il servait d'interprète aux multiples "*traitants*"
Qu'attirait sur nos bords le trafic des fourrures.
Et, l'oreille toujours ouverte aux cent murmures
Des ondes et des bois, nuit et jour inspiré
Par la grande nature au langage sacré
Qui fit un immortel du mendiant Homère,
Dans les immensités de notre plage austère,
L'aventurier devint poète, et ses chansons,

(*) Recueillie dans un chantier forestier de l'Ottawa par le regretté
Docteur J. C. Taché.

Qu'il rythmait sur le vol des souples avirons,
 Abrégeaient la longueur de ses courses lointaines
 Sur les flots orageux et sur les eaux sereines
 Où le Progrès devait se frayer un chemin.
 La fille d'un sachem avait donné sa main
 A ce Laurentien aussi beau qu'intrépide.
 L'existence du preux coulait calme et limpide
 Comme un ruisseau d'azur, quand, un matin de mai,
 En voyage, il apprit d'un trappeur alarmé
 Que, prêts à se saisir de la hache de guerre,
 Les Iroquois du Nord, victorieux naguère
 D'Algonquins qu'ils avaient désarmés et soumis,
 Voulaient encor frapper leurs anciens ennemis.

A ce moment Cadieux descendait la rivière
 Des Outaouais, guidant de sa voix mâle et fière
 Un "parti" de chasseurs qui, dans de longs canots
 D'écorce surchargés de précieux ballots,
 Où luisaient peaux de lynx, d'ours, de castor, d'hermine,
 S'avancait vers les grands entrepôts de Lachine,
 Charmant l'écho des bois noyés dans la vapeur
 Avec les gais refrains du chansonnier-trappeur.

Un soir que le "parti" touchait presque au portage
 Des Sept-Chutes, séduit par l'aspect de la plage
 Et las de la pagaie, il tira ses "bouleaux"
 Sur un sable d'argent caressé par les flots,
 Pour y passer la nuit.

Or, bientôt par prudence,
 Bien que rien n'indiquât, même au loin, la présence
 Des guerriers iroquois, Cadieux et ses amis,
 Perçant, aux alentours, les fourrés endormis,
 Commencèrent d'abattre orme, noyer et chêne,
 Pour s'en faire un rempart.

Mais les haches à peine
 Ont-elles résonné, que l'un des bûcherons,
 A travers le fouillis des rameaux et des troncs,

Voit des masques surgir et grimacer dans l'ombre.
 Ce sont les Iroquois qui s'avancent en nombre.
 Et soudain Cadieux clame.—En canot! en canot!
 Fuyez!.. Dérobez-vous dans les bouillons du "saut"!...
 Fuyez tous!... Moi, je reste, et, seul avec mon arme,
 Durant toute la nuit, je ferai du vacarme
 Pour tromper les démons!—

Et le hardi Chef-Blanc,
 Déchargeant son mousquet sous le grand bois tremblant,
 Dont le farouche écho gronde comme un tonnerre,
 Eloigne incontinent la bande sanguinaire
 Du rapide.

Et plus d'un camarade à Cadieux
 Jette, une larme à l'oeil, un long regard d'adieux.
 Et tous, le front courbé, sur le bord de la berge,
 Implorant, confiants, le secours de la Vierge.

Furtivement lancés dans le gouffre aboyant,
 Les prudents fugitifs sans bruit vont pagayant...
 Voyez-les manoeuvrer! voyez-les dans la brume
 Qui s'élève de l'onde écumeuse qui fume!
 Ils filent, d'un trait sûr, entre de noirs brisants
 Ebranlés par l'assaut des grands flots rugissants.
 Ils vont, les yeux dardés dans la vapeur livide.
 Jamais un canotier n'a sauté ce rapide.
 Ils vont, ils vont, ils vont, et les grands pins du bord
 Décroissent derrière eux comme un mouvant décor
 Que déroule sans fin une main invisible.
 Aux "crans", où l'eau déferle avec un choc terrible,
 Quelquefois les canots ont l'air de se heurter;
 Mais toujours les trappeurs savent les éviter.
 Les roches maintenant se dressent plus nombreuses
 Dans le bouillonnement des lames furieuses.
 La flottille souvent disparaît tout d'un coup
 Sous le jaillissement de la vague qui bout
 Comme le flot marin fouetté par la tempête.

Et les batelets sont des copeaux sur sa crête.
 Le "parti" va périr dans l'abîme écumant.
 O surprise! ô miracle! un fantôme charmant,
 Un ange aux ailes d'or, rayonne dans la brume,
 En avant des chasseurs, et, glissant sur l'écume
 De la vague, conduit du geste les esquifs
 A travers le dédale horrible des récifs.
 Et Cadieux, répétant de distance en distance
 Ses coups de feu, toujours trompe la vigilance
 Des Peaux-Rouges, qui n'ont pas vu les "voyageurs"
 S'éloigner, entraînés au fil des flots rageurs
 Du "saut" vertigineux, où la nuit sans étoiles
 Étend déjà les plis ténébreux de ses voiles.
 Par moments le divin pilote disparaît
 Sous le dais ondoyant de l'immense forêt,
 Quand le danger paraît moindre pour la flotille.
 Mais avec plus d'éclat l'ange de nouveau brille
 Pour lui montrer la route aux lacets mugissants
 Dès que les rocs plus drus se font plus menaçants.
 Enfin les canotiers, épuisés par la lutte
 Contre les tourbillons de la septième chute,
 Entrent dans un bassin au cristal calme et clair
 A peine caressé par un frisson de l'air.
 Et, bientôt débarquant sur une large grève,
 Ils tombent à genoux, et, pendant que s'élève
 Vers le ciel l'action de grâce de ces preux,
 Le guide aérien, l'être mystérieux,
 Qui devant eux glissait tout à l'heure sur l'onde
 Brisant contre les rocs sa masse furibonde,
 Apparaît derechef, une dernière fois,
 Et, pour les éclairer dans l'ombre des grands bois,
 Son essor radieux illumine la plage.

Les fugitifs, cachés sous la forêt sauvage,
 Comme enivrés des bruits lointains du flot hurlant,
 Attendent cinq jours l'héroïque Chef-Blanc.
 Mais, perdant tout espoir de le voir reparaitre,

Croyant que leur sauveur avait péri peut-être
Ou qu'il comptait encor, là-bas, sur leur retour,
Ils battirent d'abord les fourrés d'alentour,
Scrutèrent du regard tous les coins du rivage,
Puis, suivant le sentier tortueux du portage,
Ils gagnèrent l'endroit où le vaillant Cadieux,
Pour sauver ses amis, s'était séparé d'eux,
Et, de là s'enfonçant dans la nuit insondable
Des plus vastes forêts du pays de l'érable,
Durant une semaine, ils cherchèrent en vain...
Le héros vivait-il? Était-il mort de faim?
Un Indien portait-il, pendue à sa ceinture,
Ruisselante de sang, sa belle chevelure?
Mystère!

Exténués, sans boussole, sans pain,
Les chercheurs s'apprêtaient à rebrousser chemin,
Quand soudain une croix brute, émergeant de terre,
A quelques pas d'eux, leur expliqua le mystère.
Et, s'étant approchés, mornes, silencieux,
Au pied d'un pin géant ils trouvèrent Cadieux
Mort et gisant au fond d'une fosse béante
Qu'il avait pu creuser de sa main défaillante.
Il semblait sommeiller, à demi recouvert
D'un épais linceul fait de feuillage encor vert.
Un sourire entr'ouvrait sa bouche froide et blême.
Ses maigres doigts roidis étreignaient un poème
Naïf comme son coeur, amer comme un sanglot,
Ecrit sur un fragment d'écorce de bouleau;
Et sa face, gardant cette vague lumière
Qu'au front des défunts met la suprême prière,
Semblait, dans le silence et dans l'immensité,
Réfléchir les rayons de l'immortalité.

Le poème trouvé dans la main noble et sainte
Qui venait de l'écrire était une complainte.
On y lisait l'adieu que l'aède-martyr
Adressait à l'épouse au moment de mourir.

On y croyait sentir encor frémir la lèvre
 Du malheureux tué par la faim et la fièvre
 En voulant échapper au Peau-Rouge cruel,
 On y croyait entendre encore ce qu'au ciel
 Il avait demandé, *par un si grand désolé*, (1)
 Lorsque sa tombe seule entendait sa parole.

Un jour, les bûcherons qui vont, tous les hivers,
 S'ensevelir au fond de nos mornes déserts,
 Se prirent à chanter la complainte héroïque.
 Deux siècles ont déjà passé sur l'Amérique
 Depuis qu'elle vibra pour la première fois.
 Elle résiste au temps et reste fraîche et neuve ;
 Et, tant que l'Ottawa coulera vers le Fleuve,
 Tant que le Saint-Laurent se perdra dans la mer,
 Tant qu'un Canadien-français se dira fier
 De sortir de la race intrépide et féconde
 Qui sacra de son sang le sol du Nouveau-Monde,
 Tant qu'il se vantera d'honorer pour aïeux
 Les hardis pionniers qui firent sous nos cieus
 Germer le saint froment des oeuvres les plus pures,
 Et tant qu'il aimera narrer les aventures
 Des vieux coureurs des bois croyants et courageux,
 Quelqu'un répétera les couplets de Cadieux.

W. Chapman

—:O:—

(1) Dernier hémistiche du sixième couplet de la complainte trouvée dans la main de Cadieux couché dans sa fosse.

Le Droit Civil Français sous la Domination anglaise

CONFERENCE PAR M. P. E. LAMARCHE

Monsieur le Bâtonnier,

Messieurs les juges,

Mesdames, Messieurs,

Lorsque le comité chargé de l'organisation de cette première conférence solennelle me fit l'honneur de me désigner comme l'un des conférenciers, mon premier souci fut de trouver un sujet approprié à cette circonstance remarquable. Je cherchai un peu partout. Cédant sans doute à un penchant bien naturel et bien légitime que je confesse avoir pour la partie la plus gracieuse de cet auditoire distingué, je crus qu'il serait intéressant et utile de vous parler de la femme.

Réflexion faite, cependant, j'en vins à la conclusion qu'il fallait renoncer à ce premier projet.

Il eût été impossible, mesdames, de vous prouver que le législateur s'est toujours conduit, à votre égard, en galant homme; il eût été même très difficile de vous convaincre qu'il ne vous a pas beaucoup maltraitées, et pour ne pas avoir à choisir entre voiler la vérité ou vous déplaire, je me suis réfugié derrière un sujet plus abstrait, laissant à un successeur plus heureux le soin d'embrasser dans un travail mieux préparé ce sujet délicat.

Et voilà pourquoi vous devrez vous contenter ce soir du plat frugal traditionnel de la maison, car je vais vous parler purement et simplement de la loi.

C'est bien là pourtant le sujet le plus terrible à aborder devant cette imposante assemblée. Et quand je vois réunis autour de cette tribune les personnages les plus éminents du Barreau et de la Magistrature, qui viennent écouter un novice leur parler d'une science dans laquelle ils sont passés maîtres, quand

je songe surtout à la difficulté de la tâche que je me suis imposée, je ne puis m'empêcher de me rappeler, sans cependant vouloir faire de parallèle prétentieux, cet orateur d'Athènes, qui, pour corriger les défauts de son verbe, s'en allait parler à la grandeur majestueuse de la mer en embarrassant de petits cailloux les infirmités de sa langue inhabile.

Je me rassure, cependant, mesdames et messieurs, à la pensée que, entouré de tant de lumières, il me sera bien difficile d'être complètement obscur.

Vous connaissez tous la maxime de droit: "*Nemo auditur suam turpitudinem allegans*". "Personne n'est admis à invoquer sa propre faute". Vous m'en feriez sévèrement l'application si j'allais vous expliquer pourquoi cet essai est rempli de faiblesses et de défauts. Votre sagacité saura les découvrir et votre fraternelle indulgence, me protéger.

* * *

Lorsqu'après quatorze ans de travail et d'efforts, le génie de Montesquieu donnait à la France et au monde entier cet impérissable monument de philosophie sociale: "L'Esprit des Lois", l'auteur disait à ses contemporains, dans la préface de son ouvrage, que le but de ses labeurs avait été de faire aimer mieux le Prince, la Patrie et la Loi.

En vous offrant, ce soir, mesdames et messieurs, les fruits de mon humble travail sur les origines de notre droit civil, pourrais-je, à mon tour, avoir en vue un but plus noble et plus utile que celui de vous faire vénérer davantage l'autorité souveraine qui nous a octroyé les lois qui nous régissent, de vous faire aimer mieux la Patrie, sur le sol de laquelle la justice a fait éclore, grandir et se conserver nos libertés et privilèges de citoyens et, enfin, de vous faire apprécier encore mieux ces lois qui, dans vos rapports de tous les jours, sont les inspiratrices de vos actes civils et les gardiennes de vos droits les plus sacrés.

* * *

Le langage de la justice humaine, c'est la loi conventionnelle des hommes. Est-il nécessaire de dire qu'étant oeuvre humaine,

il est rempli d'imperfections. Mais, d'autre part, conséquence naturelle de son défaut, il est éminemment perfectible, et c'est à l'étude approfondie de ses principes et à la sagesse de leur application que l'ordre social doit, en grande partie, son perfectionnement moral et, dans une certaine mesure, l'essor de son progrès matériel.

Ce langage légal se manifeste, selon les époques et les peuples, sous des idiomes divers.

Dans le domaine de leurs rapports ordinaires, le Français, l'Anglais, l'Allemand, l'Italien, parlant d'une façon totalement différente, peuvent exprimer les mêmes idées, formuler des jugements identiques.

Il en est de même dans le domaine légal. Sous des formes différentes, appliquant des principes divers, souvent en apparence incompatibles, les législations humaines ont leurs vocabulaires, leurs axiomes, leurs maximes, leurs dialectes et leurs idiomes particuliers lesquels reflètent le plus souvent le caractère des institutions politiques et la mentalité des peuples qui les ont faites.

Cependant, malgré cette diversité, elles exercent ensemble une action commune en tendant vers le même but, en convergeant vers le même foyer : la réglementation équitable, suivant les éternels principes de justice, des rapports des hommes entre eux et avec la société.

Cette absence nécessaire d'uniformité dans les lois humaines, impérieusement commandée par des circonstances de temps, de lieu et de tempérament qui échappent au contrôle de l'homme, ne manque pas de faire surgir des problèmes remplis des plus graves difficultés, lorsqu'un territoire habité par une nation civilisée et régie depuis longtemps par des lois fixes, est subitement absorbé par un État étranger.

Le problème fut particulièrement complexe lors de la conquête du Canada par la Grande-Bretagne, et ce n'est qu'après quatorze ans que l'Angleterre a pu le résoudre définitivement, en établissant d'une façon stable les bases sur lesquelles devait s'édifier notre législation privée.

C'est la solution de ce problème, les causes qui l'ont déterminée et les effets qu'elle a produits, qui feront l'objet de cette étude.

* * *

Quand on veut porter un jugement sur un personnage important de l'histoire, il ne suffit pas d'examiner simplement ses actions, il faut encore étudier avec soin l'époque où il a vécu, refaire pour ainsi dire ce qui a servi de cadre aux actes de sa vie ; il faut remonter à sa naissance, considérer les circonstances de temps et de lieu qui ont entouré son origine et même celles qui ont précédé sa venue, autrement le jugement rendu serait incomplet et souvent inexact.

S'il en est ainsi quand il faut juger les hommes, *a fortiori*, doit-il en être de même quand on veut juger les institutions qui émanent de leurs actes.

C'est pourquoi, avant d'étudier la Genèse de notre droit civil, il convient de jeter un coup d'oeil rétrospectif sur les événements historiques contemporains ou précurseurs de sa formation et qui en sont pour ainsi dire inséparables, à cause des relations intimes qu'ils ont avec lui.

Souvent, pour trouver la source du lac le plus tranquille, il faut remonter jusqu'à la colère impétueuse du torrent lointain des montagnes. Pour découvrir les origines de notre législation de paix et de concorde, il va nous falloir, dans les sentiers de l'histoire, remonter jusqu'aux jours sombres et oubliés de la guerre.

On était à l'automne de 1760. La France et l'Angleterre, n'ayant pu trouver dans les moyens pacifiques la solution de leurs différends, en avaient appelé au tribunal incertain mais suprême de la violence et de la force, et depuis quatre ans, en Europe comme en Amérique, le commerce, le progrès, la civilisation, avaient dû ralentir le pas devant les terribles ravages de cette guerre qui devait se continuer jusqu'en 1763 et qu'on est convenu d'appeler la Guerre de Sept Ans.

De ce côté du l'Atlantique, cependant, le dénouement était déjà arrivé.

Québec s'était livré. A Montréal, devant l'irréductible force,

Lévis brisait son épée pour ne pas la rendre. et monsieur de Vaudreuil, sacrifiant les élans de son âme chevaleresque à la sécurité de son peuple, capitulait.

C'était la soumission de la colonie entière aux armes anglaises.

L'histoire, ce casier où viennent s'entasser tous les grands faits de l'humanité, l'avènement comme la chute des souverainetés et des régimes, enregistrait ce jour-là, dans ce geste désespéré de soldats abandonnés, le dernier soubresaut de la domination française sur ce pays qu'elle avait arraché au gouffre de l'espace et à la barbarie des plus incivilisés des hommes.

Petit à petit, soldats, officiers, hommes de profession, négociants, entremetteurs, tous ceux enfin dont la vie économique se greffe sur celle des autres ou trouve sa source et son principe dans les accidents de l'existence, virent dans ce changement de maîtres un bouleversement social incompatible avec leur état et prirent, les uns après les autres, le chemin de la vieille Europe.

Seuls, ceux-là qui étaient attachés au sol par les racines profondes de leur auguste métier, et qui n'attendaient leur pain quotidien que du guéret, qui, sous toutes les formes de gouvernement, nourrit toujours celui qui travaille et qui peine, restèrent fidèles au petit coin de terre.

Leur philosophie primitive ne leur fit pas mépriser les quelques arpents de neige, mais plantant sur cette terre d'Amérique les premiers jalons des nouvelles générations canadiennes, ils surent attendre, avec cette persévérance qui bâtit les nations, le chaud soleil du printemps d'un peuple qui viendra les transformer en arpents de blé mûr.

1763 devait voir la fin de la guerre. Le 10 de février, la royauté française, affaiblie par la mitraille anglaise et les baisers des courtisanes, dut accepter le désastreux traité de Paris par lequel la reine des nations en était rendue à brocanter ses membres pour sauver le reste de son corps.

La cession du Canada par le traité de paix transformait la possession anglaise en propriété définitive et complète.

Le drapeau militaire de la Grande-Bretagne avait, après sept années d'efforts et de persévérance, défriché le chemin qui même à la suprématie du monde. Il appartiendra à son drapeau commercial d'avoir le mérite de parachever son oeuvre.

* * *

L'étranger qui met le pied sur le sol de la Province de Québec et qui, pour la première fois, prend contact avec nos institutions politiques et avec notre législation, est souvent très étonné de constater que sous le drapeau britannique, nous soyons encore régis en matière civile par le droit français. Et il en demande infailliblement l'explication.

Cette explication ne lui est pas toujours donnée de la même manière, car l'origine de notre droit civil sous la domination anglaise a été, dans ce pays, l'objet d'une des questions les plus controversées.

Comme de nos jours cette question, bien que des plus captivantes, n'a plus qu'un intérêt historique, il nous sera plus facile de l'envisager froidement et sans autre préoccupation que celle d'arriver à la vérité.

A l'époque de la conquête, le Canada était régi, tant pour le droit public que pour le droit privé, par les lois françaises, c'est-à-dire, par la Coutume de Paris, par les ordonnances françaises subséquentes à 1663 et qui avaient été enregistrées au Conseil supérieur, par les ordonnances du Conseil supérieur et par celles des Intendants qui personnifiaient l'autorité civile sous la domination française.

* * *

La conservation des lois civiles françaises comme droit privé des Canadiens fut une des questions qui préoccupa particulièrement monsieur de Vaudreuil, lorsqu'il abandonna la colonie au général Amherst, et il existe une opinion, assez généralement répandue dans ce pays, que l'usage du droit civil français a été formellement garanti aux Canadiens par la capitulation de Montréal.

D'autre part, ils sont assez nombreux ceux qui ont trouvé dans les termes de cette capitulation l'introduction formelle du droit anglais.

Je crois qu'une étude attentive de ce document important ainsi que des principes du droit des Gens et du droit public anglais nous conduira à une conclusion tout à fait différente.

* * *

Les capitulations, selon Bluntshli, sont les conventions par lesquelles un corps de troupe, un navire ou une place forte se rendent à l'ennemi.

D'autres publicistes distingués admettent qu'une province entière peut faire l'objet d'une capitulation.

Une capitulation peut être conditionnelle ou sans conditions.

Dans le premier cas elle est de la nature d'une véritable transaction bilatérale dont les stipulations engagent les pouvoirs souverains, pourvu qu'elles ne dépassent pas les limites de l'autorité dont est revêtu le commandant de troupes ; autorité expresse, dans certains cas, mais le plus souvent implicite et pouvant varier suivant les circonstances conformément aux règles de la guerre.

Si la capitulation est sans conditions, elle est régie ainsi que ses conséquences, par le droit des Gens.

Les capitulations de Québec et de Montréal sont des capitulations conditionnelles, absolument en forme, divisées en plusieurs articles ou propositions de l'assiégé, avec, en regard de chaque article, la réponse de l'assiégeant.

La capitulation de Québec, au point de vue de notre étude, n'offre rien d'intéressant. Elle a un caractère purement local et la question des lois n'y est même pas soulevée.

La capitulation de Montréal, au contraire, entraînait la soumission de toutes les troupes françaises au Canada, aussi peut-on la considérer, à toutes fins que de droit, comme la capitulation de la colonie tout entière.

Nous allons maintenant en examiner les parties qui ont trait au droit civil.

* * *

Par l'article 42 de la capitulation de Montréal, monsieur de Vaudreuil demandait la conservation des lois civiles françaises pour les habitants du Canada.

Textuellement cet article se lit comme suit :

“LES FRANÇOIS ET CANADIENS CONTINUERONT D'ESTRE GOUVERNES SUIVANT LA COUTUME DE PARIS ET LES LOIS ET USAGES ÉTABLIS POUR CE PAYS ; ET ILS NE POURRONT ESTRE ASSUJETTIS A D'AUTRES IMPOTS QU'A CEUX QUI ESTOIENT ÉTABLIS SOUS LA DOMINATION FRANÇAISE.”

La demande, comme vous le voyez, était claire et explicite. Elle ne contenait rien d'ambigu.

Le général Amherst n'a pas répondu à cet article par le mot “ACCORDE”, ce qui enlèverait toute possibilité de discussion, ni par le mot “REFUSE”, ce qui rendrait également tout débat inutile. Il a répondu en référant à sa réponse de l'article précédent, c'est-à-dire, par les mots : “ILS DEVIENNENT SUJETS DU ROY”.

Avant d'interpréter le sens de ces paroles, remarquons tout d'abord, en passant, dans cette réponse du général anglais, une illustration frappante de la différence qui existe entre la doctrine anglaise et celle de la plupart des autres pays sur les conséquences de l'occupation militaire.

Selon presque tous les publicistes, les habitants d'un territoire occupé militairement à la suite d'une capitulation demeurent, théoriquement du moins, sujets de l'ancien souverain jusqu'à cession définitive par traité de paix ou jusqu'à la mise hors de combat de l'Etat tout entier.

La doctrine anglaise, au contraire, veut que les habitants du territoire soumis par les armes deviennent immédiatement, *ipso facto*, sujets anglais.

Voilà ce qui explique la phraséologie de la réponse du général Amherst à l'article 42.

Le sens des paroles : “ILS DEVIENNENT SUJETS DU ROY” et leur effet juridique ne peuvent être soumis à un meilleur critérium ni à une meilleure règle d'interprétation, que si nous avons soin de les envisager à la lumière des principes du droit public et politique de l'Angleterre, qui étaient l'évangile du général stipulant.

Ces principes sur lesquels sont calquées nos institutions parle-

mentaires sont trop bien connus pour que je m'attarde à en faire une étude détaillée.

Rappelons-nous, cependant, que sous la monarchie constitutionnelle anglaise le sujet du Roi tombe directement sous l'autorité de la Couronne dont les pouvoirs principaux sont exercés par l'action commune du Souverain, de la chambre haute et de la chambre élective et, quelquefois, par le Souverain seul, en vertu de ses prérogatives royales.

L'un des principaux pouvoirs de la Couronne est le pouvoir législatif, c'est-à-dire l'autorité d'édicter des lois pour les sujets de Sa Majesté.

La réponse du général Amherst était, par conséquent, complète et parfaitement au point. En disant: "ILS DEVIENNENT SUJETS DU ROY" il déclarait que les habitants du Canada tombaient sous l'autorité législative de l'Angleterre, qu'ils seraient régis par les lois qu'il plairait à l'avenir au gouvernement de Sa Majesté d'édicter lui-même, ou par ses représentants, d'une façon provisoire ou définitive.

En d'autres termes, il laissait cette question dans les mains du Souverain.

Amherst n'a pas jugé à propos, en accordant la demande de monsieur de Vaudreuil, de prendre sur lui d'enrayer ou de limiter d'avance, pour l'avenir, les pouvoirs législatifs de son Gouvernement.

Ce serait une question très intéressante à étudier que celle de savoir jusqu'à quel point Amherst avait autorité pour lier son Souverain en matière législative, mais cela nous mènerait trop loin. Pour le moment, contentons-nous de constater que la réponse du général anglais a enlevé tout effet possible à l'article 42.

* * *

L'argument de ceux qui trouvent dans les paroles: "ILS DEVIENNENT SUJETS DU ROY" l'introduction formelle du droit anglais n'est pas sérieux, puisque, même pour les sujets du Royaume, le pouvoir législatif s'exerce au moyen d'actes

positifs et formels de l'autorité compétente, alors *a fortiori* pour les nouveaux sujets d'un territoire conquis.

* * *

Un auteur canadien de très grand mérite, monsieur Édmond Lareau, fait remonter l'origine de notre droit civil sous la domination anglaise, à la capitulation de Montréal, en prétendant que la garantie des lois civiles françaises se trouve contenue implicitement dans l'acceptation des stipulations de l'article 37.

C'est l'article qui protège le droit de propriété des habitants du pays.

Monsieur de Vaudreuil formulait ainsi sa demande qui fut accordée par le général Amherst.

“LES SEIGNEURS DE TERRE, LES OFFICIERS MILITAIRES ET DE JUSTICE, LES CANADIENS TANT DES VILLES QUE DES CAMPAGNES, LES FRANÇOIS ÉTABLIS OU COMMERÇANTS, DANS TOUTE L'ÉTENDUE DU CANADA ET TOUTES AUTRES PERSONNES QUE CE PUISSE ESTRE CONSERVERONT L'ENTIÈRE, PAISIBLE PROPRIÉTÉ ET POSSESSION DE LEURS BIENS SEIGNEURIAUX ET ROTURIERS, MEUBLES ET IMMEUBLES, MARCHANDISES, PELLETERIES ET AUTRES EFFETS, MEME DE LEURS BATIMENTS DE MER; IL N'Y SERA POINT TOUCHÉ NI FAIT LE MOINDRE DOMMAGE SOUS QUELQUE PRÉTEXTE QUE CE SOIT. IL LEUR SERA LIBRE DE LES CONSERVER, LOUER, VENDRE, SOIT AUX FRANÇOIS SOIT AUX ANGLAIS, D'EN APPORTER LE PRODUIT EN LETTRES DE CHANGE, PELLETERIES, ESPÈCES SONNANTES OU AUTRES RETOURS, LORSQU'ILS JUGERONT A PROPOS DE PASSER EN FRANCE EN PAYANT LE FRET, COMME EN L'ARTICLE 26.

ILS JOUIRONT AUSSI DES PELLETERIES QUI SONT DANS LES POSTES D'EN HAUT ET QUI LEUR APPARTIENNENT, ET QUI PEUVENT MEME ESTRE

EN CHEMIN DE SE RENDRE A MONTREAL, ET A CET EFFET, IL LEUR SERA PERMIS D'ENVOYER, DES CETTE ANNEE OU LA PROCHAINE, DES CANOTS EQUIPES POUR CHERCHER CELLES DE CES PELLETERIES QUI AURONT RESTE DANS CES POSTES."

"Conserver ses propriétés", disait M. Lareau, "signifie conserver les lois qui les régissent". "Il s'ensuit donc, et l'on doit regarder comme vérité constante", dit-il en concluant, "que par la capitulation, le pays avait la promesse de n'être pas privé de son code civil".

Ce serait laisser entrevoir autre chose que ma pensée que de paraître partager cette opinion, et un conférencier ne doit pas cesser d'être sincère même sous le prétexte de paraître plus orthodoxe.

Comme nous l'avons expliqué au début, la capitulation de Montréal est un contrat bilatéral conclu par les mandataires attitrés des deux nations belligérantes.

Nous pouvons donc sans hésitation soumettre ce document aux règles ordinaires d'interprétation des contrats et trouver le sens et la portée de ses termes, en recherchant la pensée des parties qui y sont intervenues.

Pour ce qui est de monsieur de Vaudreuil, il n'y a rien dans l'article 37 qui laisse entrevoir qu'il ait eu à ce moment d'autre préoccupation que celle de garantir les habitants du pays contre le pillage et l'extorsion.

Ce n'est qu'à l'article 42 qu'il formule, à la façon d'un homme qui entame un chapitre nouveau, sa demande claire et positive de continuer l'usage du droit civil français.

Mais c'est l'intention du général Amherst qu'il est surtout intéressant d'étudier.

Pour les besoins de la discussion, admettons pour un moment seulement, qu'il soit possible de considérer la continuation du droit civil français comme l'accessoire de l'octroi du droit de posséder paisiblement; est-il raisonnable de supposer que le

général anglais, voulant accorder l'usage de ces lois, aurait évité de répondre d'une façon affirmative à la demande directe qui lui en était faite à l'article 42, pour le laisser simplement supposer par déduction qui pourrait être faite de son acquiescement à l'article 37 ?

De plus, on ne peut pas logiquement par cette simple déduction mettre de côté la réponse formelle donnée à l'article 42, Je dis formelle, car pour les raisons déjà données, cette réponse: "Ils deviennent sujets du Roy", ne pouvait de la part d'Amherst, signifier autre chose qu'un refus de décider lui-même cette question.

Maintenant, indépendamment de cette interprétation, est-il bien vrai que l'usage du droit civil français ait pu, en quelque sorte, être garanti implicitement par l'article 37 de la capitulation ?

Le texte même de cet article garantit le rapport des droits acquis sur la propriété privée et, comme corollaire explicatif, il accorde la liberté de vendre, de louer, d'échanger, etc. C'est le droit de propriété dans toute son étendue: "*usus*", "*fructus*", "*abusus*."

Dire que la préservation de ces droits du propriétaire impliquait nécessairement la préservation des lois françaises, équivaldrait, selon moi, à la prétention que le droit anglais, ou tout autre droit que le droit français, est inhabile à sauvegarder ce grand principe admis par toutes les nations civilisées et qui fait la base même de l'ordre social:—le droit de propriété.

Sans doute qu'avec le droit de propriété protégé par l'article 37 se trouvaient aussi protégés tous les droits acquis au moment de la capitulation et relevant directement de ce droit, tels que les servitudes, les charges, les modes d'aliénation ou de transmission antérieurement prévus bien que non encore effectués; mais ces choses n'étaient, à proprement parler, que les conséquences de faits ou d'actes antérieurs régis par l'ancienne loi, mais qui n'avaient rien de commun avec l'aliénation future qu'aurait pu faire celui ne possédant pas dans les mêmes conditions.

De plus, conclure que le droit civil tout entier nous a été garanti comme accessoire du droit de propriété, c'est, pour le moins, conclure du particulier au général.

En effet, ce qui a rapport au droit de propriété constitue une partie très importante du droit civil, mais ce n'est pas là tout le droit civil.

Le droit civil règle les biens, c'est vrai, mais il règle aussi les personnes et il règle également les actions de ces personnes dans le domaine des rapports civils.

"Omne autem jus quo utimur, vel ad personas pertinet, vel ad res, vel ad actiones", a dit, avec raison, Gaius, et c'est cette maxime qui est la base de notre théorie des statuts personnels, réels et mixtes.

C'est ainsi que les lois relatives au mariage, pour ne prendre qu'un exemple entre cent, statuent sur une foule de choses qui n'ont aucune parenté avec le droit de propriété.

Une autre raison pour nous confirmer dans notre opinion, c'est que le traité de Paris, signé trois ans après la capitulation, et qui ratifie expressément toutes les garanties accordées aux Canadiens par le général Amherst, est absolument muet en ce qui regarde les lois civiles, ce qui tend à démontrer que ceux qui ont fait le traité de paix ont, eux aussi, voulu laisser le champ libre au pouvoir législatif du Gouvernement anglais, tout comme le général Amherst l'avait fait d'une façon plus explicite en disant : "Ils deviennent sujets du Roy".

Voulez-vous une dernière preuve, preuve de circonstances celle-là, mais qui a une grande force confirmative.

Après la cession, les Canadiens ont eu des griefs très sérieux, et l'on peut dire que pendant dix ans ils ont réclamé de toutes leurs forces le rétablissement des lois civiles françaises.

A maintes reprises, ils ont fait parvenir jusqu'aux oreilles du Souverain l'écho de leurs revendications, et des documents historiques d'une grande valeur nous sont restés où ces doléances et ces demandes de redressement se trouvent consignées.

Si l'usage des lois civiles françaises avait été garanti même d'une façon implicite par l'acte de capitulation de Montréal, les

contemporains, à coup sûr, auraient été les premiers à s'en apercevoir, et alors pour réclamer le droit civil français, ils auraient eu un argument irrésistible qu'ils n'auraient pas manqué d'invoquer, peut-être à l'exclusion de tout autre : la violation du pacte.

Or, si nous examinons, par exemple, la supplique des Canadiens au Roi, relativement aux lois et au système judiciaire, en date du 7 janvier 1765, si nous étudions la requête des habitants du Canada au Roi pour la restauration des lois et coutumes françaises en 1770, si nous parcourons la requête des sujets français au Roi en février 1774 pour le rétablissement de leurs lois civiles, nous trouvons là des arguments basés sur l'ordre, sur la justice, sur le droit des Gens ; on y parle de l'intérêt de la Colonie, de celui des sujets, on y invoque la tolérance des lois civiles françaises durant la période de l'occupation militaire, mais nulle part on va jusqu'à prétendre que le pacte entre Amherst et de Vaudreuil a été violé.

C'est pour toutes ces raisons, mesdames et messieurs, que j'émetts l'opinion bien humblement, invitant là correction si je me trompe, que c'est en dehors de la capitulation de Montréal considérée comme instrument écrit, qu'il faut chercher l'origine de notre droit civil sous la domination anglaise.

(*A suivre*)

Nos questions en France

La campagne sur la question scolaire du Keewatin jugée par le correspondant canadien de la "Croix", de Paris (1er mai 1912).

Il est enfin possible de savoir au juste et d'examiner les améliorations apportées à la législation scolaire manitobaine, au règlement Laurier-Greenway, par le ministre Roblin du Manitoba, agissant de concert avec les ministres conservateurs du gouvernement Borden.

Je vous ai dit un peu, dans ma dernière lettre, combien le problème était complexe et, en réalité, difficile à résoudre. Je ne vous ai pas dit, ne pouvant encore la juger dans son ensemble, combien la campagne de presse avait été vive, non seulement pour réclamer les droits des catholiques, mais autant pour attaquer les ministres conservateurs, et ce que l'on a appelé, plus ou moins clairement et charitablement, leur lâcheté et leur trahison.

Il faut, en effet, bien avouer maintenant que si les journaux catholiques de langue anglaise sont restés en deçà de leur mission, en cette circonstance, plusieurs de leurs confrères de langue française sont allés, par contre, au delà de la pondération et même de l'équité. Ils ont pour excuse l'irritation produite dans les esprits catholiques français par une longue injustice, et la vivacité des espérances, un peu illusionnées, qu'avait fait naître l'arrivée au pouvoir du parti conservateur. On aurait dû savoir, pourtant, que la fraction protestante du parti conservateur renferme des orangistes, ennemis de toute réclamation catholique, et aussi des politiciens qui ne peuvent oublier qu'ils ont été battus et renversés du pouvoir en 1896, sur cette même question scolaire, par le malheureux aveuglement de ceux

qui aimèrent mieux alors écouter la voix de sirène libérale de M. Laurier, que celle plus autorisée et plus impartiale de l'épiscopat canadien.

Il faut aussi remarquer, pour excuser cette campagne, trop vive pour rester juste et clairvoyante, que le projet adopté par les ministres conservateurs catholiques, incapables d'imposer leurs vues personnelles à leurs collègues, comme ils étaient incapables de les faire adopter par les Chambres, et forcés par conséquent de transiger pour obtenir une amélioration désirée, ne pouvait pas être mis au jour, expliqué et justifié, sans être compromis à jamais dans son exécution.

Il y avait bien partie liée entre les ministres conservateurs fédéraux et M. Roblin, du Manitoba, pour obtenir aux catholiques manitobains une amélioration de leur sort, au prix d'une concession au Keewatin, mais les ministres ne pouvaient offrir aucune garantie tangible, ni aux catholiques, ni aux Chambres, ni à l'opinion publique, de l'assurance qu'ils avaient de réussir dans leur dessein. Cette assurance reposait sur la parole donnée de Mr. Roblin et aussi sur les moyens d'action amicale qu'ils ont, comme ministres fédéraux, sur une administration provinciale, qui a besoin de compter sur leur bonne volonté. Mais ni la parole de M. Roblin, dont un haut personnage ecclésiastique disait à sa louange qu'il ne l'avait jamais trompé, ni les assurances de réussir que les ministres avaient par ailleurs, ne pouvaient être exposées au public. C'était un traité secret, nécessaire pour réussir, mais difficile à défendre avant la réussite.

Les ministres catholiques conservateurs s'attendaient donc à ce que leur manière d'agir fût tout d'abord discutée et condamnée par leurs adversaires et même par les indifférents. Un homme politique des plus distingués et des meilleurs catholiques, de leurs amis, nous disait, avant que la question ne fût soumise au Parlement et même avant qu'elle ne fût discutée dans la presse : "Nous allons passer par une tourmente redoutable, qui pourra durer deux mois, mais si nous pouvons obtenir ce que nous avons toute confiance de pouvoir obtenir, nous aurons remporté une belle victoire au profit des nôtres."

Je crois bien que la tempête prévue a dépassé les prévisions.

Les ministres conservateurs catholiques et leurs amis avaient espéré qu'on leur donnerait davantage confiance et crédit pour leur attitudes passée, pour les sacrifices qu'ils avaient supportés, pour la rectitude de leurs principes réaffirmés encore au cours des récents débats ; ils n'avaient pas soupçonné qu'on pût, parce qu'ils étaient dans l'impossibilité de pouvoir obtenir davantage, les accuser aussi promptement, d'avoir manqué à leurs promesses et à leur passé, de sacrifier leurs principes à l'amour du pouvoir, d'être les égaux méprisés des libéraux de 1896 ; ils avaient pensé qu'on comprendrait mieux leur tactique, qu'on devinerait ce qu'ils ne pouvaient exprimer clairement et ce qu'ils se contentaient de donner à entendre.

Ils ne prévirent peut-être pas assez aussi que leurs déclarations en Chambre, justifiées ou expliquées par la tactique qu'ils avaient adoptée, et qui paraît bien maintenant à plusieurs avoir été la seule possible, ne furent pas toujours assez adroites. Ils eussent agi plus habilement s'ils l'eussent pu, de laisser à leurs collègues protestants la démonstration de la non-existence des droits constitutionnels pour les catholiques du Keewatin. Il est vrai qu'on leur eût alors reproché de se dérober ; mais ils eussent pu se contenter de montrer que ces droits n'étaient pas certains, au lieu de conclure à leur non-existence.

C'est une faute qu'on leur fit rudement expier et sur laquelle on s'appuya pour les accuser d'avoir abandonné délibérément la défense des droits catholiques, qu'ils travaillaient à sauvegarder en partie, et même à rétablir d'une autre façon.

Ils se disaient, non sans raison, qu'ils se heurtaient à une impossibilité en voulant obtenir une clause garantissant les droits des catholiques au Keewatin. Ni leurs collègues, ni les Chambres ne voulaient imposer cette clause. Le Manitoba ne voulait pas l'accepter et le Parlement fédéral ne pouvait pas la lui imposer d'autorité. L'eût-il d'ailleurs subie, qu'il eût pu la renverser quelques années après, sinon d'une façon légitime, du moins d'une façon efficace, comme il a modifié sur ce point sa propre Constitution. Rompre les négociations dans une affaire déjà si engagée et résolue même en principe par un vote du Parlement précédent, n'était pas chose facile et, de l'aveu des

plus intéressés au Manitoba, pouvait amener une crise dont les catholiques manitobains eussent pu gravement souffrir. Par ailleurs, les ministres avaient la certitude de pouvoir améliorer notablement le sort de ceux-ci en consentant à ne pas exiger tout ce à quoi ils auraient voulu tenir en faveur du Keewatin où il n'y a encore presque personne.

Sans doute il eut été juste et agréable de voir le Parlement du Canada et celui du Manitoba s'entendre pour insérer dans la loi d'annexion, en vue de protéger la justice et d'assurer la paix, une clause garantissant les droits scolaires des minorités du Keewatin. Il eût été juste et agréable de voir en plus le Manitoba profiter de cette occasion pour restituer aux catholiques les droits légitimes dont les a privés la législation manitobaine en 1890. Il eût été bon pour notre pays et agréable à tous les catholiques de voir la justice et le droit rétablis partout, tels qu'ils existent dans notre province; mais pour obtenir ce beau résultat, il ne suffit pas aux ministres catholiques d'un gouvernement en majorité protestant de le vouloir. Il faut d'abord changer la mentalité de bien des Canadiens protestants ou libres-penseurs; il faut aussi modifier la mentalité de plusieurs Canadiens catholiques, qui ne se soucient pas assez de cette juste revendication; les uns, parce que cette question est compliquée d'une rivalité de race et de langue, les autres qui estiment que l'enseignement public doit être organisé et dirigé au gré des majorités qui donnent le pouvoir.

Dans de telles circonstances, il est bien difficile de condamner les ministres qui ont consenti à se taire sur un droit qu'ils étaient dans l'impossibilité de faire prévaloir sûrement, pour obtenir en retour la reconnaissance partielle légale et l'exercice pratique des droits qui avaient été jusque-là ou déniés ou sacrifiés. Dans l'impossibilité de tout sauver, ils ont voulu porter secours au plus grand nombre, à ceux qui avaient le plus longtemps et le plus durement souffert du funeste arrangement Laurier-Greenway.

Voici, en substance, l'amélioration qu'ils ont obtenue et qui vient d'être acceptée par la législature du Manitoba, qui en a fait une loi, une loi qui, en cette matière, ne pourra être modi-

fiée au détriment des catholiques, sans que ceux-ci aient le droit d'en appeler au Parlement fédéral, une loi qui a pratiquement la même valeur qu'une loi fédérale sans susciter les mêmes oppositions dans la province jalouse de son autonomie.

Jusqu'ici les écoles de campagne qui avaient vingt-cinq enfants catholiques et celles des villes qui en avaient quarante ou plus avaient droit à un instituteur catholique. Désormais, non seulement les écoles, mais les classes, qui auront vingt-cinq ou quarante enfants catholiques auront droit chacune à un professeur catholique, qui sera chargé de cette classe, séparée ainsi des classes protestantes. La loi ne reconnaît pas, en principe, les écoles séparées, mais elle donne pratiquement droit à des classes séparées pour les enfants catholiques, lorsqu'ils sont en nombre suffisant.

Une autre clause a été introduite dans la loi pour permettre aux municipalités scolaires de louer ou d'acheter les écoles des catholiques, surtout celles de Winnipeg et de Brandon, pour les prendre à leur charge et payer les professeurs catholiques qui y enseignent.

En vertu de cette amélioration substantielle et légale, les catholiques, assurés d'avoir des maîtres catholiques, seront exemptés de soutenir leurs propres écoles, pourront louer leurs immeubles et leurs classes et seront ainsi soulagés du fardeau de la taxe qu'ils s'imposaient pour maintenir leurs écoles, tout en payant, comme ils le faisaient, leur part pour l'école publique.

Il est bien vrai qu'il y a encore à ce système plusieurs inconvénients, mais il faut reconnaître que l'assurance d'avoir un maître catholique, qui donnera tous les jours l'enseignement religieux au temps déterminé et qui pourra conformer tout l'enseignement profane à l'esprit catholique, l'assurance de voir les enfants catholiques groupés dans une même classe pour y recevoir toutes leurs leçons d'un maître catholique constitue une garantie qui mérite d'être acceptée avec joie par ceux qui, à Winnipeg seulement, avaient à maintenir à leurs seuls dépens des classes et des écoles dispendieuses pour 1,800 enfants catholiques.

Le fait d'avoir, dans les conditions indiquées, un professeur spécial catholique pour les enfants catholiques et, conséquemment, une classe spéciale pour eux, assurera aussi plus efficacement d'avoir tous les jours l'enseignement religieux, que pouvaient autrefois empêcher les difficultés de trouver un local convenable ou un professeur compétent.

Il semble donc bien, d'après cet exposé, que l'on a obtenu pour le Manitoba des améliorations qui compensent, et bien au delà, ce que l'on a dû forcément abandonner au Keewatin, d'autant que le droit positif des catholiques du Keewatin, n'est pas juridiquement certain. C'est donc, somme toute, une victoire que viennent de remporter les ministres conservateurs catholiques, grâce à la bonne entente qu'ils ont maintenue avec leurs amis conservateurs du Manitoba. Ce n'est pas une victoire complète et c'est une victoire qui a dû admettre certaines concessions au Keewatin, mais c'est une victoire tout de même, qui justifie les ministres d'avoir usé de modération, quand ils étaient dans l'impossibilité de vaincre autrement.

Il faut dire aussi que l'opinion, un moment trop irritée, commence maintenant à mieux comprendre, et se dit qu'après tout, il n'y avait guère possibilité d'agir autrement ni d'obtenir beaucoup plus, dans les circonstances.

.....

J. A. Lander.

La Nation Franco-Normande au Canada

Par le VICOMTE FORSYTH DE FRONSAC

VII

LE DRAPEAU NATIONAL

L'image du peuple Franco-Normand, son plus brillant emblème, son symbole le plus manifeste, c'est le drapeau de l'ancien régime. Partout où il flotte son aspect fait naître dans les coeurs les sentiments de vaillance et de dévouement, qui constituent les vertus militaires de ses héros. Sur les terres les plus lointaines, de la baie Hudson à la Louisiane, au milieu de la fumée des champs de bataille, alors que l'homme devenu soldat est prêt au sacrifice de sa vie, les couleurs ondoyantes du drapeau fleurdelisé lui rappellent le souvenir de famille, le devoir à remplir pour sa défense.

Aussi, tous les peuples militaires ont-ils eu un signe de ralliement, un emblème, autour duquel les défenseurs de la patrie pouvaient se grouper au moment du danger, ou qu'ils promenaient triomphant sur le sol du vaincu. Cet emblème a eu des noms divers, des formes et des couleurs très variées : gonfalon, chape, oriflamme, pennon, bannière, pavillon, cornette, fanion, étendard, guidon, drapeau.

Les Gaulois avaient pour emblème national le sanglier, aux poils hérissés et des bannières sur la grossière étoffe desquelles figuraient des animaux : dragons, serpents, taureaux, oiseaux.

Les Francs portaient soit une épée la pointe en haut pour les Ripuaires, soit une tête de boeuf pour les Saliens et les Sincambres, enfin le lion en Aquitaine.

Les premiers rois (Francs) mérovingiens ornaient les leurs de têtes d'animaux divers parmi lesquelles s'est trouvée celle du griffon et le demi-griffon.

La figure de St-Martin qui avait dominé les imaginations religieuses de toute son époque fut alors dans toute ferveur de la foi. Lui mort, son ombre protectrice devint l'emblème national. On avait fait construire une espèce de pavillon portatif auquel on donnait le nom de *chape*, et qui renfermait les reliques du Saint. Cette chape était portée à l'armée, dans toutes les expéditions royales, par des clercs qui prirent le nom de *capellani*, ou chapelains. Au retour des expéditions, la chape était déposée dans le palais royal et quelquefois dans l'Abbaye de St-Martin. Mais le danger que couraient ces précieuses reliques fit qu'on renonça à les porter dans les combats et qu'on y substitua une bannière à l'effigie du Saint. Cette bannière, qui était bleue, représentait le vieux manteau du Saint et prit le nom de *chape* de St-Martin. Elle était portée de droit par le Comte d'Anjou, en qualité de vidame de Tours et de grand sénéchal du roi. Clovis l'ayant adoptée comme étendard dès 498, elle peut être considérée comme représentant la couleur nationale de l'époque.

Suivant la mosaïque du Triclinium de St-Jean-de-Latran, à Rome, et au dire de la *chanson de Roland*, les armées de Charlemagne marchaient sous un étendard nommé *orie flambe* (oriflamme), qui était rouge avec six roses formées d'un cintre d'or, d'un cercle bleu, d'un cercle d'or et un semis de quatorze croisettes d'or.

Le moine Abbon, chroniqueur du IX siècle, qui nous a laissé le récit du siège de Paris par les Normands, nous dit que les défenseurs de la cité arboraient sur les remparts une bannière couleur safran, que deux chevaliers portaient au bout de leurs lances. L'usage des bannières était alors général : on les portait suspendues à une croix.

Comme l'abbaye de St-Martin, l'abbaye de St-Denis, que le roi Dagobert venait de décorer avec une grande magnificence, avait aussi sa bannière. C'était l'oriflamme, grande bannière à trois pointes, d'étoffe de cendal fort épaisse, de couleur rouge, enveloppée autour d'un bâton couvert de cuivre doré et terminé par un fer de lance : l'étoffe ne portait ni broderie ni figure, mais ses bords étaient ornés de houppes de soie verte.

Suivant la coutume du temps, cette bannière était portée par l'avoué de l'abbaye, le Comte de Vexin, dans les guerres particulières qu'elle soutenait. En 1126 le Vexin ayant été réuni au domaine de la couronne, le roi Louis Le Gros se substitua au Comte de Vexin et prit l'oriflamme pour étendard national.

Au moment où le roi allait partir pour l'armée, après avoir communiqué à N. D. de Paris, il se rendait en grande cérémonie à l'abbaye de St-Denys, y entendait la messe, recevait l'oriflamme des mains de l'abbé, la confiait à un chevalier renommé pour sa valeur et sa "preudhomic" lequel prêtait serment de la défendre jusqu'à la mort.

Dès le XI siècle une autre bannière était aussi portée à l'armée lorsque le roi y commandait en personne. C'était la bannière royale qui se composait d'une pièce de velours bleu de forme carrée, semée de fleurs de lis d'or, suspendu à un mâât élevé, fixé sur un char à quatre roues. Ce char, couvert de tapis en soie et or, sur lequel on plaçait un petit autel pour célébrer la messe, était traîné par des boeufs richement caparaçonnés. Dix chevaliers veillaient autour de la bannière tandis que dix trompettes, par leurs fanfares éclatantes, animaient les troupes pendant le combat. Au moment de la bataille, le char était placé au milieu du corps principal de l'armée et tous les efforts des combattants avaient lieu autour de lui: le prendre et le défendre était le bout du combat.

A la bataille de Bouvines en 1219 la bannière de Philippe-Auguste était blanche, semée de fleurs de lis d'or. Celle de Charles VII était bleue, traversée par une croix blanche. Cette croix blanche, qui apparaît sur les bannières pendant la guerre de cent ans, figurait également sur les vêtements de guerre des Français et servait à les distinguer des Anglais, qui portaient la croix rouge.

Tous les chevaliers bannerets avaient une bannière dont la forme, la couleur, les devises, étaient fort variées. Chaque Suzerain avait la sienne, portant ses armes et sa devise. Les bacheliers ne portaient qu'un pennon—petite flamme triangulaire à leurs couleurs. Les Francs-archers avaient une ban-

nière bleue, semée de fleurs de lis d'or, traversée par une croix blanche.

Ce ne fut qu'au XV siècle que l'on commença à clouer les étoffes des bannières à une hampe pour en faire un drapeau, terme dont on ne se servait cependant pour la première fois qu'en 1583.

Sous François I, les enseignes des grandes bandes étaient en quatre quartiers, deux bleus et deux blancs, avec un semis de fleurs de lis d'or. Dans les autres corps, les enseignes portaient les armoiries des capitaines. Celle de la cavalerie se nommait cornette.

Sous Henri IV, la cornette blanche apparaît; elle doit son origine à l'écharpe du chevalier. Cette cornette blanche n'était déployée aux armées que lorsque le roi y commandait en personne.

Sous Louis XIII la croix blanche sur les drapeaux est générale. La couleur blanche devient l'insigne du commandement. Les colonels-généraux ont la cornette blanche; et bientôt tous les colonels veulent avoir un drapeau blanc.

Dans les régiments, chaque compagnie a son drapeau: la première compagnie (compagnie colonelle) a le drapeau blanc, orné de fleurs de lis, de couronnes ou de chiffres. Ce drapeau était dit *colonel*; les autres, *d'ordonnance*, rappelaient par leur couleur, ou la fondation du régiment, ou la province d'origine. Dans l'infanterie, le drapeau portait le nom *d'enseigne*; dans la cavalerie, celui de *cornette*. Le régiment de Picardie avait huit enseignes rouges; celui de Champagne, huit vertes; celles d'Auvergne étaient violettes et noires. Toutes étaient traversées par une croix blanche. Le régiment des Gardes Françaises avait trente enseignes; la colonelle était de taffetas blanc avec croix blanche au milieu; les extrémités des branches étaient ornées de quatre couronnes d'or; les vingt-neuf autres étaient bleues, semées de fleurs de lis d'or, avec croix blanche et quatre couronnes d'or peintes sur chacune des branches. Sous Louis XIV le régiment colonel-général avait un drapeau noir frangé d'or, au centre duquel figurait un soleil d'or avec la devise: *Nec pluribus impar*; aux quatre angles des tours d'Au-

vergne; sur l'autre côté, une colonne de feu en marche avec la devise: *certum monstrat iter*.

En 1661 la charge de colonel-général d'infanterie ayant été abolie, le drapeau blanc levient celui du roi, et porte l'écusson de France. Les étendards de la cavalerie étaient en grande partie bleu de ciel avec le soleil et la devise royale.

En 1703, les régiments n'ont plus que trois drapeaux. Les cheveu-légers, avaient leurs étendards ornés d'un côté de l'écu de France avec trois fleurs de lis sur fond bleu de roi, et de l'autre côté un cheval monté, au-dessous duquel était le numéro du régiment.

Les troupes de la maison du roi se distinguaient entre elles par la couleur des étendards; il y en a eu jusqu'à six par compagnie, puis deux, enfin un.

En 1664, le Roi, Louis XIV, par arrêt du Conseil donna au Canada (Nouvelle France) un enseigne bleu semé de fleurs de lys d'or sans nombre mais la bannière de victoire, portée par mer et par terre, d'Hudson Bay au golfe mexicain, était le drapeau blanc; ceci avec l'écu de France d'azur aux trois fleurs de lis d'or, l'écu contourné par le "tressure fleuri-contre-fleuri" d'Ecosse pour la Nouvelle-Ecosse ou l'Acadie, et somé de la couronne royale de France est le drapeau que nous devons déployer en toute occasion — le drapeau de la race Franco-Normande au Canada.

En addition à ce drapeau royal est le drapeau ordinaire du Canada pour des jours de fête, etc. Ce drapeau est de bleu à la croix blanche de St-Denys de France accompagnée au canton dextre de l'Union Jack de l'Empire de la Grande Bretagne.

L'Ecu du Canada est celui dudit drapeau royal. Le Collège des Ames de la Noblesse au Canada porte coupé au dextre d'azur aux trois fleurs de lis, au senestre d'or au lion entouré d'un "tressure fleuri-contre-fleuri"—c'est l'écu de François II qui donna la première commission des Seigneuries, etc., au marquis de La Roche; ce roi épousa Marie Stuart, Reine d'Ecosse et par ce mariage coupa son écu avec celui d'Ecosse.

L'écu propre à la province de Québec est celui concédé à la

Nouvelle-France en 1664—d'azur, semé de fleurs de lis d'or sans nombre.

L'écu de l'Acadie ou de la Nouvelle-Écosse était concédé par le Roi Charles I en 1625, d'argent au sautoir d'azur chargé au centre d'un écusson d'or au lion entouré d'un "tressure fleuri-contre-fleuri" de gueules, l'écusson timbré d'une couronne royale française.

Il n'y a pas de drapeau ou de blason nationaliste au Canada que de ces ci-dessus dits. Le drapeau anglais n'est pas le dit drapeau de cession, mais est celui d'une domination étrangère, commerciale et exploitante, et le "tricolore" est plus étranger encore par fait d'histoire, par institution du gouvernement et par race parce que la race de la France moderne n'est pas la race Franco-Normande comme celle établie au Canada et qui périt en France dans les luttes révolutionnaires de 1792, mais la race Gallo-Romaine, la lie du peuple ancien, celle des Robespierre et des Marat, dévouée au gouvernement démocratique qui est le gouvernement d'un peuple en décadence.

LES FAMILLES DE LA NOBLESSE DE NOM ET DES ARMES

Les descendants de ces familles en noms de famille qui désirent enregistrer les preuves de leur noblesse dans les registres du Collège et recevoir le diplôme, le bouton et la décoration de la noblesse de l'Ordre Aryen et Seigneurial, doivent envoyer leurs renseignements au bureau de cette Revue, adressé au Vicomte de Fronsac, Maréchal de Blason, "Revue Franco-Américaine", 71a, rue St-Jacques, Montréal.

DE YTURBIDE, MAISON IMPERIALE

Armes: D'argent aux trois bandes de vert (ancien). Le chef de famille porte le blason de l'empire de Mexique avec devise "Religion, Independencia, Union". Les princes et princesses cadets de la famille portent: écartelé (1) d'argent aux 3 bandes de vert, (2) d'argent aux 2 pales de gueules chacune chargée d'un loup du premier, (3) de gueules aux 2 vaches d'argent, (4) fascé de 6 pièces d'argent et de vert: supports, deux loups. Couronne princière au-dessus couronne titulaire.

Histoire: Maison d'ancienne noblesse du royaume de Na-

varre en Espagne dont la *Casa Solar* était à Irizarri, Navarre, descendu de Lupus, Souverain-Duc de Gascogne (780). Don Joanes de Yturbide fit preuve de noblesse à la cour de Irizarri le 3^e septembre en 1658 et reçut des lettres patentes à cet effet, que des temps les plus reculés les seigneurs de sa maison eurent été des Hidalgos avec tous les privilèges de ce rang et avec le droit d'alterner dans l'administration judiciaire avec les autres familles de la même noblesse, d'avoir siège dans le Conseil, de tenir certains offices, etc.

Don Salvador José, neveu de Don Joanes, épousa en 1711 Donna Magdalena Alvarez de Eulate. Leur fils, Don José, né en 1711, épousa en 1737 Dona Maria Josefa de Aregui. Leur fils, Don José Joaquin né en 1739 de Pamplona alla à Madrid et en 1766 partit pour l'Amérique et s'établit à Valladolid en le Mexique (à présent Morelia, chef-lieu de l'état mexicain de Michoacan). Il devint le registor-prepetuo de l'Ayantamiento à Valladolid, et en 1780, le alcalde-ordinario de Primes-voto. En 1821 il était le régent-honoraire de l'Empire: en 1822, le prince de l'Union. Il épousa Dona Josefa de Arambury Carrillo de Figueroa. Un de leur fils, Don Augustin, né à Valladolid en 1783 épousa Dona Anna Maria de Huerte. Il était colonel du régiment de Celaya et général en chef de l'armée du nord en 1813, auteur du plan de Iguala. Chef de l'armée des Trois Garants en 1821. Il fit l'entrée de triomphe à la ville de Mexique en 1821, et fut le généralissime et amiraut des forces par terre et par mer de l'Empire, couronné Empereur le 18 mai 1822 sous le nom de Augustin I, tué par les révolutionnaires en 1824, fondateur de l'Ordre de N. D. de la Guadalupe. Son fils (le cinquième enfant) Don Angel, né à Queretaro en 1816 fut décrété le titre de prince par le Congrès du Mexique. Il épousa en 1856 Alice Green, à Rosedale, District of Colombia, États-Unis. Il était compagnon des armes de Maximilien, Empereur de Mexique en 1865. L'Empereur Maximilien étant sans héritier adopta par décret impérial, le 18 septembre 1865 le fils de Don Angel comme prince impérial et hériter des droits impériaux de son nom. Ce fils, Don Augustin, né au Mexique en 1863, officier en retraite de l'armée de

Mexique, enregistré au Collège des Armées du Canada dans tous ses droits et toutes ses prérogatives le 24 mars 1912 et au Conseil du dit Collège.

M. le Prince de Yturbide est le continuateur actuel de l'Ordre de N. D. de la Guadeloupe dont deux chevaliers, créés par l'Empereur Maximilien furent le Col. Faucher de St Maurice de Québec et le Comte Jehim de Prume de Montréal.

DE LA VERGNE

Armes: D'or à une rose de gueules, couronne de comte au-dessus celle du rang titulaire.

Histoire: Pierre, comte de La Vergne, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de St-Louis, officier, etc., émigra dans la Louisiane et s'établit à la Nouvelle Orléans en 1766 où il mourut en 1813. Il naquit à Brive, le Limousin, France, est descendant d'une branche cadette de la famille de La Vergne, Seigneur de Julliac, établie depuis le XI siècle, au Château La Vergne, berceau de la famille, situé sur la rive droite de la rivière Ligoure, Haute Vienne, France, dans le domaine actuel des marquis de La Vergne depuis plus de 900 ans.

Pierre, comte de La Vergne, épousa à la Nouvelle Orléans (1789) Marie E. fille de Guillaume du Verger et eut un fils, le colonel Hugues de La Vergne, avocat, juge, secrétaire de l'état de La Louisiane en 1820: Major-aide-de-camp du général en chef à la bataille de la Nouvelle Orléans (1814): colonel et aide-de-camp du gouverneur Robertson etc. Il naquit en 1798, et mourut en 1845; marié à Marie Adèle, fille du major-général Jacques P. Villeré, deuxième gouverneur de la Louisiane et descendu des Seigneurs Rouer de Villeray de Québec, et du chevalier Charles Frédéric d'Arensborg, A. D. C. du roi Charles XII de Suède. Son fils était le colonel Jules de La Vergne.

COLCOCK

Armes: Ecartelé 1 et 4 d'argent à une fasce nébulée d'azur, accompagnée de trois cinq feuilles de gueules deux et une: 2 et 3 d'argent aux trois écus entourés d'une bordure de gueules. A la pointe d'écu une octofeuille de gueules de la registration bourgeoisie nobiliaire.

Histoire: John Colcock, probablement de la famille Calcott du manoir de Calthorpe en 1617, capitaine dans la marine britannique, émigra de Londres en 1730 à Charleston, province de la Caroline du Sud. Il épousa en 1732 Deborah Milner et devint marchand et magistrat. Son fils, John Colcock né en 1744 mort en 1782 à Charleston, marié à Milicent, fille de Joseph Jones. John Colcock était avocat, secrétaire de la Société bibliothécaire, magistrat du comté de Berkeley, député au congrès provincial en 1774, secrétaire du Conseil privé de la Caroline du Sud etc. Un de ses fils était Charles Jones Colcock, né en 1771, mort en 1839 à Charleston, avocat, capitaine de cavalerie dans la milice de l'état, député en 1806 à l'assemblée législative de l'état, juge de la cour des appels en 1824, président de la banque de l'état, etc. Il épousa Mary Woodward, fille du colonel Thomas Hutson et eut un fils, Thomas Hutson Colcock né en 1797, mort en 1851 à Beaufort, S. C., membre de la "Nullification Convention" de l'état en 1832, marié en 1819 à Eliza Mary, fille de Samuel Hay, descendu de la noblesse d'Ecosse et de la maison royale d'Ecosse. Son fils était Charles Jones Colcock né en 1820, fondateur du Chatanooga & Charleston Ry. Co., colonel du 3e régiment de cavalerie de la Caroline du Sud dans la guerre de 1861-5, général dans la bataille de "Honey Hill" en 1864 gagnant la victoire avec 1400 hommes contre 6000 "yankees." Il épousa (1^o) Caroline, petite fille de Thomas Haywood un des signataires de la Déclaration d'Indépendance de 1776. Par son deuxième mariage avec Lucy Frances Otey, fille de l'Hon. Rhodath Horton. De ce mariage est Charles Jones Colcock, jr., né en 1852 à Beaufort, S.C. Professeur et Principal de la Porter Military Academy, de Charleston, curateur de la South Carolina Historical Society. Il épousa Patti Lee, fille de l'Hon. Juge Samuel J. Hay, à Barnwell, S.C. et de ce mariage avait un fils Samuel H., mort en enfance et une fille, Erroll Hay Colcock, Le professeur Colcock s'est enregistré au Collège des Armes du Canada dans le rang bourgeoisie-noblesse le 22 janvier 1812.

BULLOCH

Armes: Ecartelé 1er et 4e, d'or à une gerbe au naturel sur

un carré vert, accompagnée au dextre d'un serpent en spirale et au senestre d'un lion de gueules, et en chef d'un ibis volant d'azure: 2e et 3e, d'or à une galère ancienne avec mat et rames de sable: cimier: au-dessus d'une couronne ducale un croissant surmonté d'une étoile de six rayons. Devise: "Pleny, Wisdom, Peace, Strength". L'écu timbré d'une couronne du rang titulaire.

Histoire: Cette famille commence avec le guerrier renommé, Donald Bulloch, petit-fils de John Macdonald, Seigneur des Isles en Écosse qui épousa Margaret, fille de Robert (Stuart) II, Roi d'Écosse. Les deux fils de Donald Bulloch s'établirent dans le comté de Sterling durant le XV siècle, dans les paroisses de Baldernach et de Camsie.

Beaucoup de fils de cette famille occupaient les terres entre Baldenec et Glasgow, et c'est parmi eux que sortit James Bulloch, le premier du nom en Amérique né à Glasgow en 1701 s'est trouvé dans la Caroline du Sud en 1728, propriétaire et magistrat du comté de Colleton en 1735, et un des fondateurs de la Colonie de la Georgie en compagnie avec Sir James Oglethorpe. Il épousa Jane, fille du Rev. Archibald Stobo. Son fils était, Archibald Bulloch né en 1729 mort en la Georgie en 1777, Président et Commandeur-en-chef de la Colonie de la Georgie en 1776. Marié à Mary, fille de l'Hon. James de Vaux. Son fils était le capitaine James Bulloch de la guerre de 1776-83 qui épousa Anne, fille du docteur John Irvine dont le fils John Irvine Bulloch, avocat, épousa en 1814 Charlotte, fille de l'hon. John Glen, juge suprême de l'état de la Georgie, M. Bulloch devint Equestor (Chevalier héréditaire) de l'Ordre Impérial nommé de la rose jaune. Son fils était le docteur William Gaston Bulloch, Equestor, major du département médical des Confédérés du Sud (1861-5), auteur en médecine, épousa Mary E. A., fille de John Lewis et eut le docteur Joseph Gaston Baillie Bulloch, Equestor, docteur en médecine, Président du Indian Medical Association, auteur, etc., autrefois chancelier de l'Ordre Aryen de l'Empire (1891), régent en chef de l'Ordre Impérial de la Rose Jaune, poursuivant du Collège des Armes du Canada, etc., épousa Eunice H. Bailey

et il a deux fils, Gaston et Douglas. Enregistré 11 août 1911, demeure 2122 P. St N. W. Washington.

MARTIN DE LINO

Armes: Coupé en chef d'or à 3 coeurs de gueules rangés en fasce et d'azur au chevron d'or. Supports: deux lions d'or contournés, or, et lampassés de gueules.

Histoire: Cette maison, d'origine italienne, est établie depuis l'an 1470 à St-Tropez, en Provence, où ses membres ont occupé les premières charges et dignités et contracté des alliances distinguées, entre autres avec les maisons d'Atteons, de Pignon, de Leoulhe, d'Antrechans, de Gassendi, de Seynaud de Trats. Leur filiation et illustration sont dûment établies authentiquement prouvées par des titres nombreux et irrécusables. On compte parmi ses membres les plus distingués un receveur des droits du Comte de Toulouse (fils naturel de Louis XIV): deux autres juge en chef de l'Amirauté et sous-intendant du gouvernement de Provence. Elle compte plusieurs avocats au parlement, des Consuls et Maires de ville de St Tropez, un contre-amiral et trois générations de conseillers généraux dans le département du Var. De cette famille demeurant à St Nizier, Lyon, Claude Martin, sieur de Lino et son épouse Antoinette Chalmette eurent un fils: Mathurin F. Martin, sieur de Lino, né en 1651, un officier envoyé au Canada par le Roi. Il épousa à Québec en 1685 Catherine, fille de Pierre Nolant. Descendu de lui fut Louis Xavier Chalmet de Lino, lieutenant dans la marine envoyée dans la Louisiane pour qui le Port Chalmet, près Nouvelle Orléans fut nommé.

ROUER DE VILLERAY

Armes: D'argent au chevron d'or accompagné de 3 casques d'argent tarés de profil.

Histoire: Cette famille est de Champagne. Jacques Rouer, Marquis de Villeray, attaché à la Cour de S. M. la Reine avait un petit-fils: Louis R. Rouer, Sieur de Villeray, membre du Conseil Supérieur de Québec, lieutenant civil et criminel, un de ses fils: Augustin Rouer, Seigneur de la Cordonnrière épousa (Québec 1689) Marie L. fille de Charles Le Gardeur, et ensuite

Marie, fille de François Pollet (1709). Descendue de cette famille au Canada est la famille de Villeré de la Louisiane un membre de laquelle étant gouverneur (Jacques P. Villeré) et l'auteur de la première déclaration de l'indépendance nationale. Son fils était un colonel à la bataille de la Nouvelle-Orléans contre les anglais en 1814.

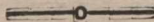
ESTIMAUVILLE, BARON DE BEAUMOUCHEL

Armes: De gueules à 3 merlettes d'argent timbré d'une couronne de baron.

Histoire: De l'ancienne noblesse de Normandie Jean B. d'Estimauville, baron de Beaumouchel était envoyé au Canada et appointé lieutenant-colonel du district des Trois-Rivières. Il épousa Marie J. Courreau, fille du Seigneur de La Coste. Ses enfants: I Jean B. J. II Josephine. III Marguerite.

Jean B. P. d'Estimauville, baron de Beaumouchel, fils, greffier de l'amirauté, major des Chasseurs Canadiens, épousa en 1805 à Québec Marie J. fille de Joseph Drapeau. Sa fille: Carie Joseph Josephine Eléonore d'Estimauville, baronne de Beaumouchel, naquit en 1816. M. Pierre Georges Roy (Québec) a publié un livre sur cette famille.

(A suivre.)



Les "interdits" du Maine et le Congrès du Parler français

Je reçois par le même courrier l'article de Michel Renouf, qu'on pourra lire ailleurs, et la note suivante découpée dans l'"Événement" de Québec, numéro du 30 mai :

Biddeford, Maine, 30. — Une sensation vient d'être causée parmi nos populations de langue française du Maine par une lettre venue de Québec et publiée dans le "Petit Journal", de Lewiston.

Cette lettre, dont l'auteur est M. Adjudor Rivard, secrétaire-général du Congrès du Parler français qui doit avoir lieu à Québec le mois prochain, concerne les Canadiens du Maine, et tout particulièrement ceux qui ont été interdits pour les droits de leurs compatriotes.

Voici cette lettre que publie l'"Indépendant" de Fall River :

SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

Premier Congrès de la Langue française au Canada (Québec 1912)

Secrétaire-Général, Université Laval, No 236, Casier, Québec.

Québec, 14 mai, 1912.

Monsieur l'abbé N. Charland,
Waterville, Maine.

Monsieur l'abbé,

Nous n'avons eu aucune communication avec M. Dupré depuis un an. Au mois d'avril l'an dernier, nous avons écrit à M. Dupré, que nous croyions président du Comité général de la Cause Nationale des Franco-Américains du Maine, l'invitant à accepter le titre de membre d'honneur du Congrès. M. Dupré nous a répondu, le 3 mai 1911, en disant qu'il n'était point président du comité, lequel n'avait pas de président, qu'il n'était même pas éligible. Le 6 mai 1911, nous avons écrit de nouveau à M. Dupré, lui demandant de transmettre notre invitation au Bureau Exécutif, et de susciter une adhésion au Congrès sous forme de résolution ou ordre du jour. Cette lettre est restée sans réponse.

Nous n'avons pas eu d'autres relations avec M. Dupré depuis. Nous avons retranché du comité d'honneur le nom du Comité des Franco-Américains du Maine, et nous n'avons envoyé aucune invitation officielle à M. Dupré.

Nous n'avons pas à juger les conflits survenus dans le Maine entre nos

compatriotes et l'autorité diocésaine; mais nous n'accepterons au Congrès aucun des interdits qui, après la sentence de Rome, n'aura fait sa complète soumission. Au point de vue catholique, il n'y a pas deux manières de faire en cette matière.

Veillez agréer, Monsieur l'Abbé, l'expression de nos sentiments sincèrement dévoués en N. S.

ADJUTOR RIVARD,
Secrétaire-Général du Congrès.

Le journal de Fall-River fait suivre ensuite de quelques commentaires la publication de cette lettre. Ces commentaires sont signés B. A. et demandent :

“ M. l'abbé Charland a-t-il écrit à M. Rivard pour en recevoir cette réponse, ou la lettre de M. Rivard a-t-elle été envoyée au curé de Waterville sans sollicitation de sa part ?

C'est ce qu'on aimerait à savoir.

On me dit que, n'entendant pas parler du prochain Congrès de Québec dans le Maine, M. Charland se serait informé auprès de M. Rivard de ce qui en était, afin de pouvoir s'occuper de former une délégation pour le Congrès du Parler français.

C'est ce qu'on me dit, mais je n'en suis pas certain.”

Et encore :

“ Au fait, pourquoi le secrétaire-général du Congrès de Québec vient-il mettre à nu la plaie vive qui fait souffrir si cruellement les Canadiens du Maine? Et pourquoi, surtout, déclare-t-il dans sa lettre qu'“aucun des interdits ne sera accepté au Congrès, à la suite de la sentence de Rome, s'il n'a fait sa complète soumission”, après avoir dit au commencement du même alinéa : “Nous n'avons pas à juger les conflits survenus dans le Maine entre nos compatriotes et l'autorité diocésaine” ?

Pourquoi étaler ces misères et proclamer qu'au Canada on ne peut accepter la compagnie des “interdits”, quand ces mêmes “interdits”, M. Dupré en tête, ne semblent pas avoir sollicité l'honneur d'assister au Congrès ?”

B. A. poursuit :

“ Mais ce qui fait parmi nos gens le sujet de critiques plus ou moins vives, c'est la publicité donnée à la lettre de M. Rivard, — publicité qui vient prêter main-forte à Mgr Walsh et déprécier d'autant le Comité des Franco-Américains du Maine en lui donnant tort.

Il y a là quelque chose d'incompréhensible qui ressemble à une capitulation, et les Canadiens du Maine ne remercieront pas M. Rivard de s'être prêté à ce jeu.

Le Congrès de Québec est convoqué dans l'intérêt de la langue française en Amérique, disent les organisateurs, et voici qu'on vient justement donner raison à un assimilateur farouche contre des Canadiens-français qui sacrifient peut-être leur avenir pour la défense de cette même langue !

Comprenez-vous cette apparente anomalie ? Et comprenez-vous davan-

tage la sortie intempestive de M. Rivard contre les "interdits" et contre le Comité des Franco-Américains du Maine, au moment où la cause de notre langue maternelle est en grand danger dans le diocèse de Portland ?

Les motifs de M. Rivard peuvent être excellents, — l'enfer étant pavé de bonnes intentions, — mais il est douloureux et humiliant de constater pareil incident alors que nous devrions tous être étroitement unis, si nous, du Maine, voulons survivre à la lutte injuste et acharnée qu'on nous fait."

Le lendemain, 31 mai, M. Rivard donnait aux journaux les explications suivantes (1) :

" La lettre que j'ai écrite à l'abbé Charland était personnelle et nulle- ment destinée à la publication. C'était une réponse à une lettre dans laquelle l'abbé Charland me demandait s'il était vrai que M. Dupré avait été invité au Congrès. Malheureusement il s'est trouvé, à la fin de cette lettre, une phrase contenant une opinion qui pourra être diversement appréciée et que je ne veux pas discuter.

" Notre Congrès n'est pas une affaire de religion exclusivement et en voici une preuve : récemment un protestant canadien-français m'a demandé de se faire inscrire parmi les membres du Congrès et nous l'avons accepté volontiers."

Pour être complètes, les explications de M. Rivard auraient dû contenir la lettre de l'abbé Charland qui motivait la sienne. Cet acte de justice était dû à M. Dupré et à ses collègues après la grossière indiscretion du curé de Waterville.

Quant à l'incident lui-même, il est regrettable à tous les points de vue.

Ce n'est pas la première fois que les Franco-Américains du Maine se font tirer dans le dos. Ils en ont fait une expérience tout particulièrement intéressante lors de la convention de Biddeford.

Mais, aujourd'hui, le coup qui les atteint est d'autant plus douloureux qu'il est le fait d'un curé qui n'a pas eu à se plaindre des patriotes de son diocèse. Ceux qui ont été mêlés à la lutte qui a précédé l'élévation de Mgr Walsh sur le siège de Portland en savent quelque chose. Et l'abbé Charland le sait mieux que personne.

Je ne parle pas de l'acte commis par M. Rivard, acte d'une inconcevable légèreté, dont toute l'importance tient à l'usage que l'on en fait contre les nôtres. Il va de soi

(1) *La Patrie*, Montréal, 31 mai 1912.

que le distingué secrétaire n'avait pas de comptes à rendre à l'abbé Charland, et qu'il ne pouvait pas, surtout, fermer les portes de son Congrès à des gens qui n'étaient pas invités et ne demandaient pas à l'être.

Beaucoup vont penser que sa lettre, si elle a été mûrement réfléchié, couvre un acte beaucoup plus considérable. (1)

La presse anglaise, qui s'était déjà emparée de l'incident y voit une condamnation pure et simple du Comité des Franco-Américains du Maine.

Et M. Rivard est bien avancé avec ses explications !

Le fait que la correspondance échangée entre M. Rivard et l'abbé Charland s'occupe surtout de M. Dupré, montre assez clairement que l'on veut tuer le mouvement national dans le Maine dans la personne de son chef le plus irréductible et le plus déterminé. C'est la vieille tactique employée par les assimilateurs. Ils s'efforcent de diminuer l'importance des revendications contre lesquelles la justice les rend impuissants. Et il se trouve toujours, de notre côté, quelques esprits naïfs ou rancuniers pour couper dans leur plan.

Il y a quelques années, la même tactique a été employée par Mgr Harkins, de Providence, à l'égard des journalistes franco-américains qui demandaient un évêque franco-américain pour les sièges de Portland et de Manchester. J'en sais quelque chose, parce que j'ai été mêlé à cette affaire à titre de directeur de la "Tribune" de Woonsocket.

C'est alors que, pour répondre aux insinuations répandues contre nous dans les évêchés du Canada, nous avons jeté les bases d'une association de presse comprenant tous les journalistes de la Nouvelle-Angleterre. Le mouvement

(1) NOTE DE LA REDACTION.—Quelqu'un bien placé pour savoir ce dont il parle, m'a affirmé, depuis, que M. Rivard avait été forcé de signer la lettre adressée à M. Charland. Il est déjà assez apparent que cette lettre n'est pas dans le style ordinaire de M. Rivard. Mais j'apprends bien davantage. C'est que ni l'Alliance Française, ni la section française de l'Université McGill, n'ont été invitées au Congrès. Étrange, étrange !

était inattendu et il créa, si vous vous rappelez, un certain émoi.

L'évêque de Providence fit une colère à tout casser, parce que les journalistes avaient demandé à Rome d'instituer une enquête sur la condition et le nombre des catholiques franco-américains. Le digne apôtre, venu à Woonsocket pour chanter la messe qui devait clôturer les assises biennales de l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique, retourna chez lui sans avoir mis les pieds dans l'église.

Dieu seul sait quel mal les assimilateurs se sont donné, dans une autre circonstance, pour faire de la dédicace de l'église Notre-Dame, de Fall-River, une manifestation démontrant la parfaite entente entre l'épiscopat de la province de Québec et l'épiscopat irlando-américain. Une fois de plus, leur tentative de diminuer l'œuvre des nôtres a été frustrée. Et, pourtant, ce ne sont pas les adhésions dissimulées ou ouvertes de nos esprits pacifistes qui ont manqué!

Impuissants à entamer nos rangs dans la Nouvelle-Angleterre, constatant même avec effroi que chacune de leurs tentatives avait plutôt pour effet d'intensifier, de répandre le mouvement qu'ils voulaient étouffer, ils se sont rabattus sur les manifestations canadiennes.

Ils ont repris leur thèse de la domination inévitable de la langue anglaise dans l'Eglise de toutes les Amériques. Le Congrès Eucharistique de Montréal leur a offert une occasion propice et un terrain tout préparé. L'échauffourée de Mgr Bourne, les esclandres de l'évêque Fallon, suivant la scandaleuse usurpation du siège d'Ottawa, sont de tristes événements qui ont été racontés au long par la REVUE.

Cette fois, les assimilateurs ont pu se flatter d'avoir gagné quelque chose. C'est à peine si leur plaisir a été gâté par le discours de M. Henri Bourassa, discours vengeur qui a failli faire crouler les voûtes de Notre-Dame sous les acclamations de vingt mille poitrines canadiennes-françaises pendant que les O'Connell et les Ireland allaient cacher leur dépit derrière les autels.

Mais la question était posée de notre existence comme race; elle était posée et décidée contre nous, par les porte-

queue du cardinal Vanutelli d'abord, par les plus hauts dignitaires de l'Eglise ensuite. Et le "Tablet", de Londres, l'organe de Mgr Bourne, aujourd'hui le cardinal Bourne, ne cessa plus de mentir sur notre compte depuis cette date. Cela ne veut pas dire que nous allons disparaître aussi vite que ces messieurs le souhaitent. Tout au contraire. Mais cela démontre bien que plus nous allons, moins nous sommes maîtres chez nous. C'est un état de choses que nous ne pouvons pas mettre en ordre trop vite.

Aussi, beaucoup de ceux qui ont donné leur adhésion au Congrès du Parler français l'ont fait avec la pensée secrète que cette manifestation serait plus que l'apothéose de la langue française, qu'elle serait la revanche de nos aspirations foulées aux pieds, chez nous, contre toutes les règles de la justice et de l'hospitalité, par les assimilateurs à divers titres, politiciens ou courtisans du pouvoir, qui sont venus au Canada nous apporter les consolations et les encouragements que l'on donne aux condamnés à mort.

Et voici qu'à la veille de ces assises nationales on machine secrètement, dans l'ombre, l'ostracisme du plus vaillant petit groupe de Franco-Américains qui soit connu. Voici que, sans nécessité, pour le seul plaisir d'être agréable à un vieux curé qui a tourné le dos aux siens, on passe jugement sur un conflit qui devrait, au moins, nous inspirer le respect du silence. Voici que d'un trait de plume on fait que la première œuvre du Congrès du Parler français est de répudier des martyrs de la langue française!

Il n'y a vraiment "rien d'inconséquent comme les grands esprits"!

On a oublié très vite, trop vite, ce passage du splendide "Appel au public", signé par l'évêque d'Eleutéropolis et publié par tous les journaux du pays :

" Et notre langue, disait-il, menacée dans sa vie intime, ne l'est-elle pas aussi dans sa vie externe, dans ses droits à l'existence? Elle est aujourd'hui attaquée ouvertement, et dans certains milieux on voudrait tarir, à l'école, les sources même du français. Laisserons-nous se défendre tout seuls ceux des nôtres qui subissent ces assauts? Notre devoir n'est-il pas de nous grouper pour leur prêter l'appui de nos encouragements, de nos vœux et de notre influence? "

Et cette vibrante conclusion :

“ Nous adressons donc un pressant appel à tous les Canadiens-français et à tous les Acadiens qui ont à cœur la conservation de leur langue et de leur nationalité. Nous les invitons tous à adhérer, à contribuer, à concourir, à assister au Premier Congrès de la Langue française au Canada :—

“ Canadiens-français de la province de Québec, restés en Nouvelle-France, gardiens de la tradition, héritiers des souvenirs, dépositaires du patrimoine national ;

“ Acadiens, “peuple de douleur”, que ni l’isolement ni la persécution n’ont pu abattre, et qui gardent, dans le malheur, leur foi et leur langue ;

“ Canadiens-français de l’Ontario, conquérants pacifiques, qui ont su lutter avec vaillance pour leurs droits et qu’attendent peut-être des combats plus rudes encore ;

“ Canadiens-français du Manitoba et de l’Ouest, pionniers de la culture française, qui font largesse à des pays nouveaux du bienfait de leur idiome ;

“ Canadiens-français et Acadiens des Etats-Unis, émigrés restés fidèles au parler des aïeux ;—tous, nous les appelons à venir célébrer, sur le rocher de Québec, au berceau de la race, la fête du “doux parler qui nous conserve frères” !

Quelle amertume ces paroles vont laisser dans l’âme de ceux qui les ont accueillis comme un rayon d’espoir, comme une suprême consolation au milieu d’épreuves aussi cruelles que mal comprises !

On dira que M. l’abbé Charland a commis une indiscrétion ; qu’il a même joué un sale tour à M. Rivard. Il n’y a pas de doute possible là-dessus.

Mais c’est une heureuse discrétion, après tout, parce qu’elle nous montre, une fois de plus, comment les meilleures causes peuvent quelquefois être perdues par l’intervention secrète de patriotes imprudents ; elle nous fait comprendre pourquoi nous nous trouvons parfois en face de défaites inexplicables.

M. l’abbé Charland le sait tout autant que nous, et s’il veut relire sa correspondance il pourra nous dire pourquoi il n’y a pas d’évêque franco-américain à Portland.

Du reste, l’indiscrétion qu’il a commise a déjà reçu son juste châtement dans l’hospitalité qu’elle a recherchée dans le “Petit Journal” de Lewiston, qui est, assurément, le jour-

nal le plus couard, le plus "fessier" qui soit jamais sorti d'une imprimerie.

Et quelle chute, mon Dieu ! Qu'est devenu cet homme qui en 1907 écrivait aux évêques canadiens qu'on expérimentait à Waterville un système d'assimilation qui serait bientôt appliqué au reste de la Nouvelle-Angleterre ?

"C'est le but qu'on se propose, disait-il, c'est évident. On veut en faire l'essai à Waterville, et on se sert pour cela de Monseigneur Walsh, le plus ignorant et le plus entêté des évêques des États-Unis. Il n'a aucune expérience et la francophobie et l'orgueil l'aveuglent !"

Voilà ce que M. Rivard ne pouvait pas savoir, car, le sachant, il eût davantage surveillé sa plume.

Aussi, ne nous en voudra-t-il pas d'avoir relevé cet incident dans lequel nous trouvons d'anciens compagnons d'armes injustement maltraités. Il n'est pas même nécessaire de dire que toute notre sympathie va de leur côté. Seulement nous tenions à le leur dire publiquement, dans cette petite revue qu'ils sont habitués à compter parmi leurs amis et qui, quoi qu'il arrive, ne leur fera pas défaut.

Au fond, cette affaire, qui se résume à une indiscretion, ne nous inspirerait qu'un profond dégoût si elle n'arrachait de notre cœur, pour son auteur, un sentiment immense pitié.

Aux funérailles du Dr Fortier, j'ai compris que les courages les plus intrépides, que les amitiés les plus solides, pouvaient quelquefois fléchir sous le fardeau de trop nombreuses épreuves. Et il ne faut pas demander de défendre les vivants à ceux qui n'ont pas su défendre leurs morts.

Pauvre docteur Fortier, qu'est-ce qu'il penserait de cette aventure ?

J.-L.-K. Laflamme.

Leurs Alliés !

Mon cher Directeur,

Il y a longtemps que vous vous informez de ma santé, de ma disposition d'esprit, de mes projets d'avenir, de ma vieille affection pour la REVUE FRANCO-AMERICAINE. Vous avez même paru croire que j'avais, de dépit, planté ma plume dans la patate qui repose à la droite de mon encrier et renoncé à la lutte. Vous m'avez même, une fois, si j'ai bonne mémoire, fait part du désir exprimé par vos lecteurs de retrouver mon nom sur votre sommaire.

Détrompez-vous, brave homme, je ne suis ni malade, ni retiré. Je vous avais dit que je comptais prendre un peu de repos et je l'ai pris.

Je le regrette un peu, à cause de l'accumulation des matières, des documents, ayant tous trait à la question nationale, qui se sont accumulés dans mes cartons.

Pas plus tard qu'hier quelqu'un que vous connaissez bien me disait : "Savez-vous que je songe depuis longtemps à faire un petit travail pour vos braves amis de la REVUE FRANCO-AMERICAINE ? Je voulais parler des principaux travers particuliers à notre race. Eh bien ! je n'ai encore étudié que nos chefs—et remarquez bien que je ne parle pas des politiciens !—et je ne sais plus par où commencer. Mon Dieu ! serjons-nous à ce point mal bâtis que nous péchions par tous les côtés !"

— Mais va au plus pressé, mon ami, ai-je répliqué, prend les plus gros !

Au reste, je suis bien sûr que le cher homme va rester encore quelque temps indécis.

Je vais lui donner l'exemple.

J'ai été, comme beaucoup d'autres, jeté dans la plus complète stupéfaction en apprenant par les journaux que les

“interdits du Maine” seraient exclus du Congrès du Parler Français qui s’ouvrira à Québec dans quelques jours.

C’est une nouvelle excommunication qui nous arrive d’une certaine petite église qui, du jour au lendemain, s’est arrogé la tâche de reviser, d’autorité et d’avance, les décrets du Jugement Dernier et de vouer aux ténèbres extérieures tous ceux qui ne pensent pas comme elle qui pense si peu et si mal.

Si ce n’est pas là une situation pour le moins déplorable —il faut surveiller son langage en ces sortes de matières! —je voudrais bien savoir ce que c’est!

Et ce qui m’a le plus étonné, c’est que ce décret porté *ex-cathedra* vienne d’un homme aussi dévoué aux intérêts français, et d’ordinaire aussi averti, que l’est M. Adjutor Rivard, le distingué secrétaire de la Société du Parler Français au Canada.

Cet incident me reporte tout naturellement, vers les souvenirs laissés dans ma mémoire par le désastreux Congrès Eucharistique de Montréal, qui a bénéficié à tout le monde à part les Canadiens-Français et le naïf Archevêque qui l’avait organisé. J’ai déjà raconté, dans ces pages, les incidents les moins connus et les plus significatifs de ce Congrès, les indiscretions nombreuses qu’il a provoquées, les intrigues peu scrupuleuses qu’il a favorisées et le résultat net qu’il a laissé aux catholiques de l’Amérique Septentrionale: trois cardinaux américains, dont deux Irlandais et un Italien naturalisé quelques jours seulement avant d’aller à Rome porter sa pourpre américaine.

Nous avons été “chinés”, pour me servir de la seule expression qui s’applique à cette déveine.

En sera-t-il de même du Congrès du Parler Français? Je le crains, du moment que nos amis du Maine, malgré leur long et courageux martyre, ne trouvent pas grâce devant nos modernes apôtres de la langue en Amérique, c’est à faire croire que certains de ces messieurs auraient dû se borner au seul rôle qui leur allât bien jusqu’ici, celui d’écheniller notre vocabulaire.

Je veux croire que la bonne foi de M. Rivard a été sur-

prise par ce vieux renard qu'est le curé Charland de Watterville. Ce n'est pas une justification de son acte qui, dans les circonstances, est un coup droit porté aux plus héroïques défenseurs que la langue française possède en ce moment dans la Nouvelle-Angleterre. Et quand on songe que la responsabilité de cet acte va être partagée inconsciemment par le très grand nombre de visiteurs de marque, de lettrés, d'apôtres de l'idée française, qui vont honorer le Congrès de leur présence et l'instruire par leurs travaux, cela nous donne des envies de fuir à l'autre bout du monde.

J'entends bien ces messieurs me dire que personne ne me retient et que je peux, à mon gré, porter aux antipodes mon humeur chagrine. Le conseil ne m'étonnerait pas. Je connais ceux qui le donnent comme l'esprit qui le dicte. Ces messieurs ne se donnent pas tant de mal pour aller aussi loin, si ce n'est pour promener de ville en ville leur "Sébile nationale", et la musique ambulante de leur sollicitation.

Mais qu'importe tout cela ! Nous sommes de ceux qui s'inquiètent peu des sous versés pour une bonne cause, même si les quêteurs nous inspirent peu de sympathie. Ce que nous voulons c'est que l'œuvre marche, c'est que les idées germent et grandissent. Et s'il y a quelque chose qui nous crispe et nous accable, c'est de voir ces brillants théoriciens mesurer l'air à ceux qui luttent, marchander l'hospitalité de la race aux plus dévoués de ses enfants.

Certes, il faudra que tout cela change un jour, mais cela changera-t-il avant que nous ayons tout perdu, tout livré ?

Je le souhaite ardemment. Mais ce qui m'effraie, c'est que non contents de gâcher nos propres problèmes, chez nous, nous entreprenons maintenant, par notre légèreté ou notre empressément à vaticiner sur toutes choses, de nuire à des frères qui ne nous ont rien fait, pour lesquels nous n'avons jamais rien fait sans qu'ils nous paient.

M. Rivard, sans le vouloir peut-être, a démontré combien nos pires ennemis sont habiles à se trouver des alliés chez nous, à recruter nos partisans de la "petite paix" (comme

vous les appelez, mon cher directeur) sous la bannière des assimilateurs de toute nuance et de toute robe.

Nous serions cinq millions de plus que nous sommes, que nous nous ferions rouler aussi proprement par les Irlandais même s'ils n'étaient pas plus nombreux qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Nous n'avons de sévérité que pour nos amis, ou plutôt pour les amis des causes que nous faisons mine de défendre.

Toute notre indulgence va à nos ennemis. Nous devrions, au moins, avoir la décence de ne pas nous immiscer dans les affaires des autres, si nous n'avons pas l'échine assez forte pour rester debout devant les ennemis les plus acharnés de notre race.

Quelle part va revenir aux Franco-Américains de l'argent ramassé un peu partout pour constituer ce fameux "fond de défense et de propagande en Amérique"? Elle sera mince, vous pouvez m'en croire. Et, pourtant, nulle part plus que chez nos compatriotes du Maine, la langue française n'est gravement menacée.

Ma foi, nous sommes tellement habitués à nous faire donner des coups de pied dans le derrière que c'est devenu, pour nous, un besoin pressant, si naturel, que nous réchauffons l'ardeur de ceux qui nous les donnent—reconnaissons-le—avec autant de précision que de régularité.

Non, qu'on m'en croie, nous ferons les plus beaux congrès du monde que nous n'avancerons en rien la cause du français tant que nous ne saurons pas, dans nos fêtes, honorer ceux qui la défendent au prix des plus grands sacrifices, tant que nous ne donnerons pas aux plus vaillants parmi les nôtres la même mesure de tolérance que nos ennemis sont toujours sûrs de rencontrer chez un trop grand nombre de nos chefs.

Je viens de lire le programme du Congrès dans le "Devoir". Les Franco-Américains du Maine n'y ont pas trouvé de place, mais un Irlandais y est inscrit comme devant pérorer sur l'amour des siens pour les Français de tous pays.

Toi, je t'attends de pied ferme, mon bonhomme !

C'est un abbé Quinn qui, paraît-il, vient d'Irlande. C'est sans doute un brave homme. Et s'il est quelque peu renseigné il pourra nous dire des nouvelles de ceux qui, dans son pays, s'effraient du rôle joué par la France dans l'œuvre si française de la Propagation de la Foi.

Tenez, je m'arrête, parce que je vais vous ressasser de vieilles histoires.

Et je ne pourrais le faire sans me gâter le plaisir que m'ont causé les Sulpiciens en faisant le grand ménage au Collège Canadien à Rome et en priant Mgr Sbarretti d'aller porter son anglomanie ailleurs.

Vous admettez tout de même que l'attitude du Congrès du Parler Français à l'égard des "interdits" du Maine est extraordinaire. De pareils scrupules sont assez amusants !

D'autant plus que nos braves compatriotes de là-bas n'étaient pas invités au Congrès et n'essayaient pas de l'être ! Du diable s'ils pouvaient s'attendre à ce coup de pied de vache !

Mais quelqu'un dont ça doit faire l'affaire, c'est Mgr Walsh, le barbare évêque de Portland ! Ça va faire l'affaire aussi de tous les assimilateurs qui attendent le résultat de l'expérience entreprise à Portland avant de se livrer chez eux aux mêmes agressions !

On va exhiber la lettre de M. Rivard comme on a exhibé les noms de Mgr Roy, de ce pauvre défunt abbé Fraguay, pour prouver que les Chevaliers de Colomb étaient une société canadienne-française.

Et, à ce propos, c'est Monseigneur Bernard qui en a remporté un succès contre la radicaïlle avec les Chevaliers de son diocèse !

Voulez-vous que je vous dise, vous allez voir que le Congrès du Parler Français n'aura de succès pratique que pour les Irlandais, tout comme le Congrès de Montréal ! C'est déjà commencé. Si on en éloigne les ennemis des assimilateurs, c'est que ces derniers seront assez près pour écouter aux portes.

Du reste, la bêtise commise est déjà irrémédiable. Si les

journaux orthodoxes n'ont rien dit de l'incident, la presse irlandaise a déjà commencé de répandre la nouvelle aux quatre coins du monde. Nos ennemis ont ce qu'ils voulaient.

Voilà une lettre qui va peser lourdement sur le cœur de M. Rivard !

Pour nous, nous aurons eu la douleur, une fois de plus, de constater que les alliés les plus sûrs de nos ennemis sont toujours nos défenseurs irréfléchis.

Ces messieurs nous ont donné trois cardinaux américains, nous nous lèverons un de ces beaux matins pour lire que, grâce au Congrès du Parler Français, l'évêque Fallon vient d'être fait cardinal !

Ceci est une blague, mais si cela se faisait, vous verriez des nôtres trouver un "point de vue catholique" qui nous empêche de crier notre protestation à ceux qui nous vendent !

Pauvre Eglise ! Avec une mentalité comme celle-là, elle ne serait jamais sortie des catacombes !

Mais je m'arrête. Je vous en ai déjà écrit trop long quand je voulais seulement offrir toutes mes sympathies aux "interdits" du Maine et protester contre l'injure imméritée qu'on leur a infligée.

Cela je le fais de tout mon cœur, et avec toute l'énergie dont je suis capable !

Il y a de ces anomalies, de ces tyrannies qu'il faut démolir... tenez, à coups de bêche ! C'est quand les épidermes ne sont plus sensibles aux coups de "lambine" !

Si vous me le permettez, je reviendrai vous voir le mois prochain.

Michel Renouf.

“Self-Reliance”

M. Cahan peut se vanter de parler franchement à ses compatriotes. Il leur donne des conseils d'ordinaire un peu rudes, mais dont la franchise et l'à-propos sautent aux yeux.

L'autre jour, dans un banquet donné à M. Boyd, un journaliste qui accompagne dans l'Ouest un groupe de financiers et d'industriels anglais, M. Cahan a dit une fois de plus, avec une brutalité qui ne manquait pas d'élégance, ce qu'il pensait. Le “Devoir” (7 juin 1912, Montréal), résume comme suit la pensée de l'orateur :

“Il a reproché aux Canadiens de toute origine — et la meilleure partie de ses auditeurs étaient des Anglo-Canadiens—de manquer déplorablement de confiance en eux-mêmes et en leurs compatriotes. Nous avons le talent, nous avons la science, mais trop souvent nos ingénieurs et nos constructeurs sont obligés d'aller faire leurs preuves à l'étranger, avant que les Canadiens consentent à leur confier quelque ouvrage. Pendant ce temps ils préfèrent importer des Etats-Unis ou d'Angleterre des hommes qui n'ont pas plus de valeur que nos nationaux, mais à qui le fait de n'être pas Canadiens paraît conférer une sorte de prestige, a-t-il déclaré en substance”.

L'organe nationaliste fait observer que les paroles de M. Cahan s'appliquent également aux Canadiens-Français et aux Canadiens-Anglais. Assurément. La seule différence qu'il y a, c'est que les Anglais même en allant en Angleterre, favorisent des Anglais, tandis que pour nous la faiblesse est double. On me comprend.

Pour ma part, le discours de M. Cahan m'a rappelé les

expériences coûteuses que nous avons eues depuis quelques années avec nos ingénieurs importés, les Cooper, du sinistre pont de Québec, les Janin, Fuller et autres experts de l'aqueduc de Montréal, les Forrester, de l'aqueduc de Québec, tous "best experts in the world".

Et avec tout ça le pont de Québec est au fond du Saint-Laurent, les citoyens de Montréal s'abreuvent aux égouts des villes d'Ontario, ceux de Québec construisent un aqueduc pour une eau qui ne veut pas monter à la Haute-Ville. On semble croire que la compétence des Canadiens en ces matières est bornée à l'ancien usage de charroyer l'eau du fleuve dans des tonneaux.

Et pendant qu'une armée d'incapables nous méduse chez nous de toute manière et pour des prix ridicules, un de nos compatriotes, Sir Percy Girouard, à qui nos scrupuleux n'auraient pas voulu confier la construction d'un bout de trottoir, au Canada, construit les grands chemins de fer du roi dans l'Afrique anglaise.

La même histoire est en train de se répéter au sujet de la cale-sèche que l'on veut construire dans le district de Québec. Il a fallu faire venir un expert d'Angleterre pour décider s'il était préférable de construire cette cale-sèche au pied d'un cap à pic ou sur un terrain presque au niveau du fleuve; dans un endroit qui forcera des milliers d'employés à gravir trois fois par jour des côtes de trois cents pieds de hauteur ou dans un endroit qui fournira aux ouvriers tous les avantages possibles et aux chantiers maritimes l'espace voulu pour en faire un établissement de premier ordre.

Si dans cette matière nous devons absolument bénéficier de l'expérience des étrangers, il est tout naturel que nous devions imiter les étrangers dans ce qu'ils ont de bon, que nous devions construire nos chantiers maritimes comme on les construit ailleurs. Il faut les construire de telle sorte qu'on y puisse non seulement réparer les navires mais en construire de neufs, et au besoin, dans les mortes saisons, faire tous les travaux de structure en fer ou en acier, ponts, viaducs, édifices publics, etc., etc. Le même outillage sert à l'exécution de ces différents travaux.

C'est de cette manière seulement que l'on garantira une des parties essentielles de l'entreprise, savoir : du travail permanent pour les ouvriers.

Les messieurs qui veulent avoir la cale-sèche au pied d'un cap ne pensent guère à tout cela. Les intérêts qui les inspirent les laisseront indifférents le jour où ils leur auront donné les profits qu'ils attendent. Et les ouvriers continueront à "s'esquinter le tempérament" dans les côtes.

Et le plus amusant de tout cela c'est encore que le véritable site pour la cale-sèche de Québec, n'est ni l'un ni l'autre des sites visités par "the best expert of England", don't you know.

Ceci ne sera probablement compris que dans une cinquantaine d'années.

J.-A. Lefebvre.

Revue des faits et des oeuvres

L'anglais la langue des Etats-Unis ?

M. O'Hara Molineux, un écrivain irlandais de marque aux Etats-Unis, a publié le 24 mars dernier, dans le *Freeman's Journal and Catholic Register*, de New-York, une lettre qui a déjà fait son tour de presse. Nos lecteurs aimeront à la retrouver ici, à côté des documents nombreux qu'ils doivent aux soins de la *Revue Franco-Américaine*. M. O'Hara Molineux est d'avis que l'anglais n'est pas nécessairement la langue des Etats-Unis. Sa lettre, très intéressante d'abord à cause de la thèse qu'elle défend, est, à part cela, une leçon pour ceux qui escomptent la disparition du français dans l'Amérique du Nord, et un encouragement pour tous les groupes nationaux qui ne cessent pas de défendre avec un courage acharné les plus belles traditions de leur race.

C'est une leçon qui s'applique avec une égale force aux persécuteurs de toute nuance que notre race a rencontrés sur sa route depuis qu'elle a découvert le Canada et en a fait son patrimoine. M. O'Hara Molineux s'exprime comme suit :

“ Ce pays (les Etats-Unis) s'en porterait beaucoup mieux, si nous répandions l'usage du français, de façon à faire de l'Amérique un pays bilingue au lieu d'un pays unilingue. Il est absurde pour l'Amérique de faire un fétiche de l'anglais, parce que l'anglais n'est manifestement pas sa langue maternelle. Les Etats-Unis ont été un pays de langue hollandaise, de langue française, de langue espagnole, aussi bien que de langue anglaise. Ils ont été colonie hollandaise, colonie française, colonie espagnole, dans un sens aussi véritable que colonie anglaise. La proportion de sang anglais est infinitésimale dans le peuple américain. Les noms sont des indications tout à fait fausses. Les noms anglo-saxons sont surtout portés chez nous par les nègres et les Juifs russes.

“ Américanisation veut surtout dire aujourd’hui anglicisation. Les immigrants, pour la plupart, veulent bien devenir des Américains, mais pas des caricatures des Anglais. Plusieurs d’entre eux viennent de pays qui n’ont absolument rien à apprendre de l’Angleterre. La civilisation latine est beaucoup plus ancienne et plus belle que la civilisation anglo-saxonne.

Son trait le plus saillant est l’absence de cette malveillance entre les classes qui s’appelle snobisme, cette suspicion entre les sectes religieuses qui s’appelle bigoterie, cette antipathie entre les races dont le Sud nous donne l’exemple révoltant.

Ces brutalités de sentiment font partie de notre héritage anglo-saxon. Les hommes d’éducation latine ne les comprennent pas.

“ Ce serait donc tout profit pour nous, si, en même temps que de l’anglais nous nous servions du français comme clé de culture européenne. L’Europe est notre mère-patrie. Nous sommes les héritiers de la civilisation du Nord et du Sud. Avec toutes les chances de devenir une nation de polyglottes nous sommes les plus mauvais polyglottes du monde. Pourtant l’homme instruit a toujours été un multilingue. Les Romains parlaient couramment le grec. L’Irlandais du Moyen-Age parlait le latin et le grec, aussi bien que le gaélique. Dans cette question de langue on peut faire des miracles. Si le peuple le voulait, ce pays deviendrait gallophone en vingt-cinq ans. L’homme ordinaire, s’il en avait la chance, pourrait parler et penser en une douzaine de langues. En nous entêtant à nous servir que de la langue anglaise, nous autorisons l’arrogance de l’Anglais et nous fermons les chemins de toute culture.”

Lettre d’un cardinal américain

Nous donnons plus bas, à titre documentaire (et quel document !) la lettre accompagnant une souscription de \$100, donnée par le cardinal O’Connell pour venir en aide à l’Opéra de Boston :

“Archbishop’s House, Granby Street,
Boston, February 19, 1912.

“Mr. Eben D. Jordan, President Board of Directors,
Boston Opera House, Boston.

“My Dear Mr. Jordan—It is with great pleasure that, in keeping with my promise to you, I enclose herewith my contribution towards the guaranty fund which you are receiving for the continuance and maintenance of opera at the Boston Opera House.

“I do this from a sense of civic duty and of gratitude to you for your noble generosity to Boston. It would be lamentable indeed if the Opera should not be duly appreciated and should fail in a city of Boston’s size and character.

“Good opera has always a distinctly refining influence and a high educational value for all classes of people; and it is a sure sign of the existence of the higher and better standards in the community.

“Boston owes you much, Mr. Jordan, for your generous support of her institutions of art and of higher education; and not the least of the monuments to your generosity is the production of good opera in a home of its own in Boston. With best wishes to you, I remain, very sincerely yours.

“WILLIAM CARD. O’CONNELL,
“Abp. Boston.”

Le même Mgr O’Connell, il y a quelques années, mais depuis qu’il est archevêque de Boston, faisait des excuses publiques dans sa cathédrale parce qu’un de ses prêtres, en mourant, avait donné une certaine somme à un hôpital américain. “Quantum” mutatus! C’est aussi le même homme que certains journaux américains saluent comme le prochain pape.

Irlandais contre Canadiens-français

“L’Événement” de Québec a signalé un article fort intéressant de l’organe officiel de la Ligue Gaélique de Dublin,

désapprouvant l'attitude hostile d'une certaine école d'Irlandais canadiens à l'égard des Canadiens-français en général et contre la langue française en particulier.

Voici la partie substantielle de cet article :

La lutte des Canadiens-français pour la conservation de leur langue intéresse directement les Irlandais. Il se trouve que les exilés irlandais ou leurs descendants se sont rangés du côté de l'anglais dans la guerre qui fait rage, en ce moment, contre la langue française dans le pays... Les catholiques de langue anglaise de là-bas sont, pour la plupart, des Irlandais : la majorité des prêtres et des évêques est ou irlandaise ou d'origine irlandaise." Fidèles irlandais et prêtres irlandais ont pris part dans l'Ontario à un mouvement tendant à exclure le français de l'instruction religieuse et des cérémonies du culte dans le diocèse de London "où les Français sont supérieurs en nombre, où ils dépassent la population catholique de langue anglaise de quelques milliers." C'est là une attitude que blâment les Irlandais d'Irlande; "les hommes d'église irlandais devraient n'être aucunement portés, déclarent-ils, à s'opposer à l'usage du français, et encore moins à employer contre les Canadiens-français des procédés qui ont presque tué le gaélique non seulement en Amérique, mais chez nous." Et le journal gaélique de Dublin ajoute : "Peut-être dira-t-on que les prêtres canadiens irlandais en décourageant l'emploi du français et en refusant d'en faire usage eux-mêmes, ont pour cela de bonnes raisons religieuses et croient, comme beaucoup de membres de notre clergé à nous, que des catholiques sans l'anglais seraient inutiles comme missionnaires parmi des populations non catholiques. La fausseté de cette opinion a été depuis longtemps démontrée, et un écrivain avoua dans la *Catholic Encyclopedia* qu'il y avait des raisons politiques pour ne pas encourager à faciliter l'usage du français dans les églises françaises des Etats-Unis ; ce qui nous autorise à supposer que ces mêmes raisons ne sont pas tout à fait étrangères à la campagne actuelle au Canada... En employant contre les Français, comme dit un auteur de cette race, des procédés contre les-

quels nous luttons chez nous, nous faisons preuve d'ingratitude, et l'on peut ajouter, de myopie politique.

"Concluons, en citant les paroles d'un écrivain britannique dans le *Chambers Journal*. Son opinion sur les nationalistes irlandais du Canada contient peut-être sa part de vérité. "Je ne crois pas, dit-il, que les catholiques irlandais auraient beaucoup d'objections à l'union du Canada et des Etats-Unis, car, sans doute, ils considèrent qu'ils atteindraient ainsi leur double but : d'une part, échapper au drapeau britannique, et de l'autre prendre le dessus sur les catholiques français canadiens dans la question des langues."

"La Procession"

Le mois de juin ramène, dans nos campagnes surtout, la manifestation profondément touchante, et jamais oubliée de la *Fête-Dieu*. A cette occasion vous aimerez à lire la très jolie petite pièce qui va suivre, intitulée "La procession" et découpée je ne sais plus dans quel journal français :

Le village est en fête; et de la place au port
Le fouillis frissonnant des oriflammes claires
Claque en appels joyeux au souffle frais du Nord.

La place est cependant, sous la souple lumière,
Avec ses jardinets fleuris de tournesols,
Comme aux plus humbles jours déserte et familière.

Mais du clocher vibrant prenant soudain son vol,
Le chant du vieux bourdon à coups larges s'éploie
Et descend en planant se poser sur le sol.

Et la procession paraît, houle de joie,
Où le dais oscillant au rythme des pas lourds
Balance une ombre blonde où l'ostensoir flamboie.

Lentement, par la rue aux tortueux détours,
Elle va vers le port dans la senteur saline
Que l'odeur de l'encens noie ou fuit tour à tour.

Elle arrive et s'arrête. Une voix cristalline
Lance un amen qu'au loin l'écho prolonge encor ;
Et vers les pavillons qui lentement s'inclinent,

Le vieux prêtre tremblant trace un grand geste d'or.

LOUIS EVEN.

* * *

Henri Brisson

“Les deux grands faits divers du mois dernier, dit un chroniqueur français, sont l'éclipse de soleil et la mort d'Henri Brisson. Ni l'un ni l'autre de ces événements n'ont affecté sensiblement la vie de la planète.”

Au Canada, une discrète polémique se livre actuellement autour de l'ancien président de la chambre française. Henri Brisson était un dur à cuir de la maçonnerie à laquelle il appartenait depuis soixante ans. Avec lui, après Bertaux, Rouvier, disparaît une doctrine qui a mené la politique française aux pires excès. Petit-fils d'un oratorien défroqué, Jean Drouet prétend que ce politicien grave, qui n'a jamais ri, avait gardé fidèlement, par un atavisme singulier “la marque indélébile du sacerdoce exercé jadis par l'a'eul.”

Brisson, nous dit Charles le Goffic (*Ouvrier*, 4 mai 1912) n'avait qu'une haine, mais elle était forte et tenace : la haine des catholiques. Il les excluait de la nation. Il les eût volontiers rayés de l'état civil. On sait la réponse qu'il fit, en 1898, à Godfroy Cavaignac, qui se plaignait, en conseil des ministres, des menées antipatriotes de la franc-maçonnerie, des protestants et des Juifs dans l'affaire Dreyfus :

—Les francs-maçons, les protestants et les Juifs sont l'ossature (une autre version dit : l'*armature*) de la République, riposta sévèrement Brisson.

Et le plus triste est que c'était la stricte vérité !

Henri Brisson est né de souche, à Bourges le 31 juillet 1835. Il fit son droit à Paris où il connut Challemeil-Lacour, Gambetta et quelques politiciens de la même école avec lesquels il se lança de bonne heure dans la mêlée politique. Après 1870 et la chute de l'Empire il obtint un mandat et n'a pas cessé de-

puis de faire partie de la députation française qui l'appela dix-neuf fois à la présidence de la Chambre. Il est mort en fonctions et on lui a fait des obsèques nationales. C'était se donner beaucoup de peine pour jeter quelques pelletées de terre sur les restes d'un des esprits les plus malfaisants que la race française ait produits pendant le dernier demi-siècle.

* * *

Le comte de Chester

M. Charles le Goffic dans l'*Ouvrier* (Paris, 8 mai 1912) :

“Il n'est pas nécessaire aujourd'hui que nous nous déplaçons à la poursuite de l'actualité étrangère: elle vient nous trouver chez nous, sous la forme d'un prince de dix-huit ans, héritier du plus grand trône du monde et que ses parents envoient passer quatre mois à Paris. C'est son début dans le monde et il est flatteur pour nous qu'il l'ait fait en France. On n'avait pourtant pas épargné les sollicitations à Berlin, pour que l'éducation européenne du jeune prince commençât sur les rives de la Sprée et non sur celles de la Seine. Mais Georges V a tenu bon. Il sait faire la différence, selon l'expression de M. Léonce Beaujeu, entre Berlin, capitale-type d'un grand empire industriel et militaire, digne chef-lieu du “pays plat de l'Europe”, et Paris, Ville-Lumière, tête de la civilisation, cerveau du peuple qui, perdant en tant de choses, a su conserver tout au moins son esprit et son goût et imposer leur précellence à l'univers.

“Il est possible cependant que Georges V eût été quelque peu embarrassé pour savoir à qui confier le jeune prince de Galles pendant son séjour à Paris, s'il ne s'était souvenu de l'amitié qui liait son père avec la famille de Breteuil. Le marquis de Breteuil fut toujours *persona grata* près du roi Édouard qui, chaque fois qu'il venait à Paris, ne manquait point de lui rendre visite et de déjeuner chez lui. Un autre régime que le nôtre n'eût pas manqué de tirer profit de ces dispositions bienveillantes et le fait est qu'on y songea quelquefois dans les circonstances critiques, sous le ministère Clémenceau notamment, où, quand la situation de M. Cambon à Londres semblait fort

ébranlée, il fut très sérieusement question de lui donner comme successeur le marquis de Breteuil.

“C'eût été l'ambassadeur rêvé : mais, qu'auraient dit M. Combes, M. Pelletan, M. Laffère, M. Brisson et tous les autres pontifes du Grand-Orient ? Et l'existence même de la République n'eût-elle pas été compromise, si les intérêts de la France avaient été confiés à un membre de l'aristocratie ? Georges V n'a point de ces scrupules et, voulant que son fils s'initiat à la haute culture française, il a choisi délibérément le milieu le plus propre à façonner son intelligence et son goût. C'est sous le nom de comte de Chester que le prince de Galles fera son stage parisien. Le marquis de Breteuil a mis à sa disposition tout un étage du magnifique hôtel qu'il habite sur l'avenue du Bois. Le duc y restera jusqu'en août. Sa vie, nous disent les communiqués, sera surtout une vie d'étude et d'observation : le matin, une heure de cheval au Bois ; puis une heure de français sous la direction d'un jeune normalien, M. Escoffier ; une autre heure de sciences et d'histoire sous la direction du précepteur particulier du prince, M. Hansell ; dans l'après-midi, visites aux musées, aux bibliothèques, aux monuments, à la Sorbonne, dont le prince suivra un ou deux cours ; la soirée sera généralement consacrée au spectacle (Comédie-Française, Opéra et Opéra-Comique) . . . Et, bien entendu, si chargé que soit ce programme, il laissera cependant une assez belle marge à l'exercice des sports favoris de Son Altesse Royale, fervente du lawn-tennis, du polo et de l'automobile.”

* * *

Le français en Alsace-Lorraine

On sait les efforts faits depuis plus de quarante ans en Alsace-Lorraine par le gouvernement prussien pour déraciner la langue française. Il ne semble pas, d'après les dernières statistiques, que ces efforts aient été couronnés de succès. Les habitants en langue française sont actuellement répartis à raison de 146,097 dans la Lorraine annexée, de 26,394 dans la basse Alsace et de 31,771 dans la haute Alsace. Or, quoique le nombre des Français fixés en Alsace-Lorraine ait diminué sen-

siblement depuis le recensement de 1905, le recensement de 1911 constate une augmentation de 4,042 sur le chiffre des habitants de langue française sont actuellement répartis à rai- Il faut donc bien en conclure que l'Allemand perd du terrain au delà des Vosges et que loin de se germaniser, l'Alsace-Lorraine se tourne de plus en plus vers la culture française.

“Et, ajoute le chroniqueur auquel nous empruntons ce renseignement, cette constatation n'est pas faite pour nous attrister.” Elle n'est pas faite, non plus, pour décourager ceux qui, en ce pays, luttent pour le maintien de la langue et des traditions françaises.

Ce que d'autres ont pu accomplir dans des conditions beaucoup moins favorables, pourquoi ne le pourrions-nous pas chez nous ?

* * *

Le IVème centenaire d'Ambroise Paré

Dit une chronique parisienne :

La liste des centenaires, à célébrer au cours de cette année et des années suivantes, s'allonge tous les jours. En voici un, du moins, qui ralliera toutes les sympathies : c'est le quatrième centenaire d'Ambroise Paré, le grand chirurgien qui naquit aux environs de Laval entre 1512 et 1517 et qui a déjà sa statue sur une place publique du chef-lieu de la Mayenne. La municipalité locale vient de décider qu'un nouvel hommage serait rendu à celui qu'on a appelé le père de l'anatomie, et la municipalité a eu grand raison.

Il est peu d'hommes qui aient plus honoré la profession médicale qu'Ambroise Paré et il est peu d'hommes aussi qui aient eu plus de difficultés à vaincre pour obéir à leur vocation. Les uns font des parents d'Ambroise Paré de braves cultivateurs : les autres font de son père un coffretier. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les Paré n'étaient pas riches et que, sans l'assistance d'un chapelain qui s'intéressa au petit Ambroise et lui donna quelques leçons, ils n'auraient pas eu de quoi élever leurs fils. Encore celui-ci ne put-il jamais apprendre le latin, et il faut peut-être s'en féliciter, puisque c'est à cette conjoncture que

nous devons les premiers traités écrits en français qui aient été publiés sur l'anatomie.

Ne pouvant être médecin, faute de connaître la langue de **Diafoirus**, **Ambroise Paré** se résigna à n'être que chirurgien, la chirurgie étant regardée à cette époque comme une branche inférieure de l'art médical dont l'exercice était réservé aux barbiers. En 1536, il obtint le brevet de sa profession et, ayant fait quelques opérations heureuses, fut distingué par le maréchal de Monjetan, qui l'attacha à ses armées. Ambroise Paré y fit merveille, au point qu'après la campagne de Luxembourg le roi Henri II, qui avait eu vent de ses succès, l'admit au nombre de ses chirurgiens ordinaires, poste que Paré conserva sous François II, Charles IX et Henri III. Dans l'intervalle, envoyé à Metz, qu'assiégeait Charles-Quint, il fut fait prisonnier, mais ayant guéri le gouverneur de Gravelines d'un ulcère à la jambe, il recouvra la liberté pour prix de ses talents. Sa découverte la plus célèbre est celle de la ligature des artères, qui révolutionna la chirurgie. (Avant lui on se servait des fers rouges pour arrêter l'écoulement du sang. Ajoutons que ce grand homme était aussi modeste que savant. Elle est de lui, la belle réponse faite à un seigneur qui le félicitait de la guérison d'un malade condamné par tous les autres médecins :

—Je le pansay ; Dieu le guarist.

La catastrophe du Titanic

Vous avez tous lu dans les journaux quotidiens les détails de ce drame terrible qui a coûté la vie à près de 2000 voyageurs. Pour ma part, ceux des côtés les plus tristement cyniques de cette affaire, c'est l'empressement avec lequel une certaine presse chauvine a voulu faire de cette catastrophe une sorte d'apothéose de l'héroïsme anglo-saxon, quand un bon tiers de ceux qui se sont sauvés appartenait à l'équipage. Et la prudence anglo-saxonne, qu'est-ce qu'on en dit ?

Sur ce sujet de catastrophe maritime voici quelques observations qui ne manquent ni d'intérêt ni d'à-propos.

“Il faut bien le dire la plupart de ces catastrophes, au moins en ce qui concerne les grands paquebots transatlantiques,

sont dues à une conception très fâcheuse du côté que doivent tenir les compagnies vis-à-vis des passagers. Pour ne pas effrayer ceux-ci, on néglige de faire leur éducation pratique en vue d'un naufrage éventuel. Cette éducation devrait pourtant être commencée, dès le premier jour de la traversée, sur tous les paquebots. Comme le disait, il y a plusieurs années déjà, un marin distingué, on se rend bien tous sur les bâtiments de guerre, au poste de combat et au poste d'incendie ; pourquoi, sur les paquebots, ne se rendrait-on pas au poste de sauvetage !

“C'est ainsi qu'on procède sur certains Courriers des Indes néerlandaises. Là, dès le premier dîner, le maître d'hôtel remet à chaque passager un “ticket de naufrage” indiquant le numéro et l'emplacement exact de l'embarcation à gagner en cas d'alarme, l'officier qui la commande, le plus court chemin pour s'y rendre, enfin les précautions élémentaires à prendre, telles que d'ouvrir rapidement la porte de sa cabine et de se chauffer n'importe comment. (On n'imagine pas, dit M. Grandolphe, la proportion des naufragés qui périssent enfermés ou tombent à l'eau parce qu'ils ne savent pas marcher pieds-nus !)

“Il ne serait pas moins expédient d'apprendre aux passagers le maniement des gilets et des ceintures de sauvetage “Capeler” une ceinture n'est pas à la portée du premier venu ; il y faut quelque apprentissage : une ceinture mal capelée (par exemple sur le ventre) peut avoir pour résultat de vous faire flotter, mais la tête en bas. . . . Il paraît que sur un paquebot anglais de la ligne des Antilles, le commandant a eu la bonne idée d'instituer des concours, avec prix “pour l'endossement rapide des gilets de sauvetage”, et l'on assure que les passagers sans distinction de classe, “ont accueilli cette idée comme une amusante diversion à la monotonie du voyage”. Félicitons le commandant et souhaitons qu'il ait beaucoup d'imitateurs. . . .

“Mais dans le cas du *Titanic*, un engin surtout— et combien précieux ! —a brillé par son absence : le radeau. Vraisemblablement il n'y avait pas de radeau à bord. A la rigueur des gabiers un peu débrouillards auraient pu en fabriquer un, et même deux ou trois, pendant les quatre heures qu'a duré l'engloutissement du navire. Mais il n'y a plus de gabiers sur les

paquebots ; puis, il semble qu'on ne se soit rendu compte que très tard que le navire coulait. (Certains canots parurent avec quinze passagers, alors qu'ils en pouvaient contenir cinquante, ce qui prouve le peu d'empressement des naufragés à quitter le bord). Mais enfin le fait à retenir, c'est l'absence de radeaux. Il y en a pourtant de très perfectionnés, tel que celui qui fut inventé par un simple maître d'hôtel de *la Savoie*, M. Matson, et expérimenté avec le plus grand succès, au Havre, en 1909. Les expériences furent reprises, les 15 et 16 octobre de l'année suivante, au dock de la *Cunard Line*, à New-York, par devant les délégués de l'*Executive Committee of the Board of Supervising*, et elles semblèrent si concluantes qu'une société se fonda aussitôt pour l'exploitation du brevet de M. Matson. Le rapport de la commission qualifiait le radeau et son appareil de lancement de *splendid life saving device*.

“Faisons la part du lyrisme yankee : il reste que l'invention de M. Matson, ayant donné de si beaux résultats, aurait dû éveiller tout de suite l'attention des grandes compagnies transatlantiques. La vérité est qu'elles s'en soucièrent fort peu. Pourquoi ! Simplement parce que, le luxe ayant tout envahi à bord, il n'y a plus de place pour des radeaux ; il n'y en a même pas assez pour les canots !”⁽¹⁾ . . .

Une victime du “Titanic” qui parle

Une dépêche de Londres au *Matin*, de Paris, en date du 14 mai, raconte ce qui suit : Qui ne se souvient du “Bureau Julia”, que feu W. T. Stead avait établi pour communiquer avec l'au delà !

“Voici que le correspondant à Birmingham de la *Manchester Dispatch* nous informe que l'esprit de l'éminent journaliste qui, on s'en souvient, a péri dans la catastrophe du *Titanic*, a tout dernièrement “causé” avec ses amis par l'intermédiaire de Mrs James, médium dont l'heureux époux, un professeur écossais très connu, fut l'ami intime de W. Stead pendant près de vingt-cinq ans.

“La communication fut établie à Rosethay, au cours d'une séance de spiritisme.

(1) Charles le Goffic, *l'Ouvrier*, Paris, 8 mai 1912.

“M. Stead” parla alors des tortures morales des malheureux naufragés, de la **matérialité des richesses et des biens d’ici-bas**, et “coupa” la communication après avoir dit que les musiciens du *Titanic* avaient joué *Plus près de toi, mon Dieu !* sur sa demande.”

* * *

Epidémie de crimes

La sanglante aventure de la bande Garnier inspire à l’*Assaut* (1), l’excellente petite revue publiée à Paris par M. Hervé de Bauville, les justes réflexions que voici :

“Du moment, dit notre confrère, qu’on a éteint les lumières de là-haut vers lesquelles tant de gens levaient les yeux pour prendre patience, aux mauvais quarts d’heure de la vie, on a proclamé le droit à la jouissance. Dieu disparu, il n’y a plus que le gendarme. Si le gendarme est absent, s’il galope au loin sur son gros cheval, tandis que j’arrive sur vous dans la rapide automobile que je me suis aisément procurée en crochant un garage, qu’est-ce qui m’empêchera, mon cher monsieur, de vous abattre d’un coup de revolver pour m’emparer de votre portefeuille !

“J’entends bien qu’il y a encore de bonnes raisons, valables pour des hommes de culture et de sentiments affinés. Mais je n’en vois aucune qui puisse brider un garçon de vingt-cinq ans, un primaire un peu sanguin, affamé de satisfactions matérielles.

—Comment, se dira-t-il, je serai mort demain peut-être, tout sera fini et tant que je suis là, vivant bien endenté, avide, je me gênerais pour de vaines délicatesses ? Allons-donc !

“Et la fusillade éclate, et l’auto repart en quatrième vitesse, pendant que résonne au loin le lourd galop de la maréchaussée.

“Car notre seul espoir, la maréchaussée, ne l’est pas de bottes de sept lieues ! Enfin on va leur donner des autos quand les brigands opèrent en aéroplane.

“Pour préparer ces bandits effrayants d’audace, il y a eu non seulement l’enseignement et l’exemple officiels, destructeurs de toute moralité, mais encore les romanciers se sont mis de la partie. Le roman policier, que Gaboriau avait fait si intéres-

(1) *L’Assaut*, 25, rue Dauphine, Paris.

sant, s'est renouvelé par les procédés américains. Le roman policier de langue anglaise actuel était, du reste, sorti de l'imitation de Gaboriau, combinée avec les méthodes d'Edgar Poe, dans ses nouvelles d'investigation judiciaire, la "Lettre volée," le "Crime de la rue de la Morgue".

"Arsène Lupin, Nick Carter et autres héros ont enflammé les jeunes imaginations. Nous voyons leurs procédés mis en oeuvre : audace stupéfiante, dédain des petits coups, rapides moyens d'exécution, autos de cent chevaux... etc.

"Au fait, pourquoi ces romanciers subtils ne viendraient-ils pas en aide à la police embarrassée, par de savantes inductions et déductions ? Poe le fit, pour l'affaire qu'il a intitulée, dans ses dernières nouvelles, le "Mystère de Marie Roget". A distances, sur des coupures de journaux, il éclaira le mystère à la façon d'un Sherlock Holmes et mit la police sur les traces de l'assassin de la jeune parfumeuse. Mais aimerait-on à faire cela aujourd'hui ? La société a peu d'amis : peut-être qu'elle n'en mérite guère. Peu de gens se mettraient en frais pour elle, s'ils n'y étaient pas obligés par métier."

Les Indiens s'en vont

On sait depuis longtemps, dit l'*Indépendant*, de Fall-River, Mass (1), que les vieilles races d'Amérique diminuent de jour en jour, refoulées et détruites par le progrès de la civilisation ; mais des documents officiels viennent de permettre, pour la première fois, de citer des chiffres précis.

Ces statistiques ont été établies par le docteur M. H. Forster, médecin au service de l'État, et elles ont été soumises au Congrès de Washington.

Les observations du docteur n'ont porté que sur les Indiens de l'Alaska ; mais elles confirment à peu près les renseignements qu'on a sur les Peaux-Rouges qui vivent dans les réserves indiennes du Sud ; elles peuvent donc être considérées comme une moyenne.

Tandis que la moralité générale, dans les États-Unis, est de 21 à 23 pour 1,000 elle atteint chez les Indiens le chiffre formi-

L'Indépendant, Fall River, Mass., 2 mai 1912.

dable de 85.4 pour 1,000. Ce déficit était atténué, jusqu'en ces derniers temps, par une natalité de 72.3 ; mais les naissances deviennent chaque année moins nombreuses et les nouveaux sont moins robustes.

Depuis 10 ans, la population autochtone a déchu de 14 pour 100, et si cette décadence continue, si les conditions d'existence des Indiens ne sont modifiées, on calcule que leur race aura entièrement disparu du nord de l'Amérique dans soixante ou soixante-dix ans.

La cause principale de cette mortalité est la phtisie pulmonaire.

Les dernières recherches ont prouvé qu'elle est encore beaucoup plus commune qu'on ne croyait le savoir : la proportion des Indiens tuberculeux, dans les différents centres, oscille entre 30 et 50 pour 100.

Aussi le docteur Forster conclut-il en proposant au Congrès américain la création de sanatoria spéciaux à l'usage des Indiens, comme le seul moyen de sauver les derniers restes de la race rouge.

* * *

Le français en Louisiane

Nos lecteurs se rappellent les articles publiés dans la *Revue*, sur ce sujet, par M. l'abbé Antonio Huot, de Québec. L'approche du premier Congrès de la langue française qui s'ouvrira à Québec le 24 juin prochain lui donne un regain d'actualité qui a sa répercussion dans la vieille province française des États-Unis. C'est un fait que l'*Action Sociale* souligne avec joie.

On ne veut plus laisser dire aux pessimistes que la langue française est en train de disparaître en Louisiane. Et l'on a raison. "Dans cinquante des cent-trente églises paroissiales du diocèse de la Nouvelle-Orléans, écrivait il n'y a pas encore longtemps le chancelier du diocèse, M. l'abbé Jeanmard, le français est exclusivement employé, et dans vingt autres églises, on ne se sert qu'accidentellement de l'anglais." Ce qui revient à dire que sur cent-trente paroisses du diocèse de la

Nouvelle-Orléans, soixante-dix sont encore aujourd'hui pratiquement française de langue.

Aussi avec quel bonheur les catholiques français de la Louisiane ont-ils entendu tomber, le jour de Pâques, des lèvres de S. G. Mgr Blenk, archevêque de la Nouvelle-Orléans, ces nobles et réconfortables paroles qu'il adressait aux fidèles de sa cathédrale, après avoir invité le R. P. Grolleau, l'éminent prédicateur dominicain, à revenir occuper cette chaire de la vieille église Saint-Louis, où il prêche si éloquemment en français le Carême depuis plusieurs années.

"J'ai ceci à vous recommander pour ce qui regarde la langue française. Si ceux de la génération d'aujourd'hui veulent témoigner leur reconnaissance aux hommes d'un noble passé, s'ils veulent se réclamer à bon droit de l'intercession et de la protection des pasteurs qui ont gouverné autrefois les fidèles de cette cathédrale, ils devront faire tout ce qui est en leur pouvoir pour conserver dans cette église l'usage de cette langue qui fut un jour la seule langue parlée en Louisiane.

"Lorsque je m'agenouille pour prier ceux qui furent ici les représentants de Jésus-Christ, j'ai conscience d'avoir pleinement droit à leur intercession, tant pour mes prêtres que pour mes fidèles, si je ne laisse jamais disparaître ce qui est un des plus beaux titres de gloire de ce diocèse, la langue que l'on entend dans cette église depuis si longtemps."

* * *

La presse catholique aux Etats-Unis

La "*Catholic Fortnightly Review*", de Techny, Illinois, la vaillante publication de M. Arthur Preuss, s'alarme de l'indifférence montrée par les catholiques américains pour la presse catholique de leur pays. Elle dit : "D'après le "*Catholic Citizen*" de Milwaukee, plus de soixante périodiques catholiques de langue anglaise ont disparu de la circulation pendant ces dix dernières années. Quelques-uns comme "*The Dolphin*", "*The Catholic Review of Reviews*", "*Mosher's Magazine*", "*The Midland Review*" étaient des publications d'un réel mérite. D'autre part, une douzaine et même plus n'avaient aucune raison d'être et n'auraient même jamais dû voir le jour. Les autres.

promettaient beaucoup et auraient rendu des services à la cause catholique s'ils avaient reçu un support même très humble. A tout prendre, notre pays mérite bien le titre de tombeau de la presse catholique.

“Les journaux catholiques qui existent maintenant ne correspondent ni en nombre, ni en qualité à la prospérité dont jouissent les catholiques aux États-Unis. Si nous soutenions notre presse, c'est-à-dire si nous faisons notre devoir, cette presse serait une puissance sur la terre américaine. Telle qu'elle est, elle compte pour peu de chose. Un temps viendra, et peut-être ce temps est-il plus près qu'on ne le suppose, où notre sainte mère l'Église aura beaucoup à souffrir de notre indifférence.”

Notre confrère a parfaitement raison. Mais l'indifférence dont il se plaint, tient à n'en pas douter, à l'amointrissement des traditions catholiques chez les chefs mêmes de la religion aux États-Unis. Ce n'est pas, assurément, l'exemple d'un O'Connell qui détournera les fidèles des sentiers faciles que leur montre l'esprit du siècle. Et si un cardinal mène habilement dans les journaux juifs et protestants une campagne pour se faire nommer pape, il n'est pas facile de blâmer ceux qui délaissent le “*Pilot*” de Boston, ou le “*Visitor*” de Providence pour le “*Boston American*.”

La mort d'un missionnaire

Le 4 mai dernier est décédé à l'hôpital Sainte-Croix de Calgary, Alta, un vétéran des missions de l'Ouest, le R. P. Joseph Jean-Marie Lestang, O. M. I. Malgré ses 82 ans bientôt révolus le vaillant missionnaire avait conservé toute sa vigueur intellectuelle. Six jours seulement avant sa mort il adressait de Midnapore au R. P. A. G. Morice, O. M. I., un mémoire rempli de détails historiques très importants sur les événements auxquels il a été mêlé pendant sa longue carrière. Grâce à la bienveillance du possesseur de ces précieuses notes, nous sommes en mesure de retracer avec exactitude la trame de la vie du regretté défunt, qui a été inhumé à Calgary le 7 du courant et pour le repos de l'âme duquel S. G. Mgr l'Archevêque a chanté le même jour un service solennel dans la cathédrale de St-Boniface.

Joseph-Jean-Marie Lestang naquit le 19 août 1830 à Saint-Pierre Quilbignon, département du Finistère, en France, et fit ses études à Saint-Pol de Léon, à l'ombre du *Clocher à jour* de 1844 à 1850. Il entra ensuite au Grand Séminaire de Quimper où il étudia la théologie de 1850 à 1853 et où il reçut les ordres mineurs ainsi que le sous-diaconat et le diaconat. C'est alors qu'il résolut de se faire oblat. Il entra au noviciat de Notre-Dame de l'Osier et il fit profession le 1er novembre 1854. Il fut ordonné prêtre à Marseille le 3 mars suivant par Mgr de Mazenod, fondateur de la Congrégation. Placé d'abord à Notre-Dame de la Garde, il y demeura jusqu'au 25 juin 1855, date de son départ pour la rivière Rouge, où il arriva le 19 octobre, en compagnie de M. l'abbé J.-B. Thibault, vicaire général du diocèse de Saint-Boniface, qui, après 22 ans d'absence était allé, pour la première fois revoir son cher Canada, c'est-à-dire la province de Québec, comme on l'appelait alors avec vérité puisque les territoires du Nord-Ouest ne faisaient pas encore partie du Canada.

Relations Franco-Américaines

Le 3 mai, le buste de bronze de "La France", cadeau du peuple français au peuple américain, a été placé au pied du monument élevé à la mémoire de Champlain, à Crown Point, dans l'État de New-York. La France avait délégué à cette fête une mission nombreuse et d'une rare distinction, dirigée par M. Gabriel Hanotaux, ancien ministre des affaires étrangères et membre de l'Académie française. La délégation comprenait en outre MM. René Bazin, Étienne Lamy, Louis Barthou, baron d'Estournelles de Constant, général Lebon, F. Cormon, comte Charles de Chambrun, V. de la Blache, Roger Goguel, duc de Choiseul, comte et comtesse de Rochembeau, M. et Mme Louis Blériot, Antoine Girard, Léon Barthou, J. L. Jarvy, Gaston Deschamps, R. Gignoux, Maurice Muret, Mademoiselle Girard, Mademoiselle Cormon.

Cette délégation a été aux États-Unis l'objet de réceptions de fêtes enthousiaste. A Crown Point, M. Hanotaux a joué le principal rôle.

M. J. J. Jusserand, ambassadeur de France à Washington, était présent à la fête qui était présidée par le sénateur Knapp, le gouverneur Mead du Vermont, et M. Conway, lieutenant gouverneur de l'Etat de New-York, ont prononcé des discours.

C'est M. L. F. Lafontaine, d'origine canadienne-française, qui a reçu le buste de "La France" au nom du comité Champlain de l'Etat de New-York et du Vermont. M. Lafontaine a parlé en français.

A Plattsburg, théâtre de fêtes, la mémoire de Champlain dont le souvenir est encore très vif dans toutes les mémoires, il y eut de nouvelles manifestations d'amitié.

Un salut royal de 19 coups de canon fut tiré en l'honneur de l'ambassadeur de France. La musique militaire joua alternativement la "Marseillaise" et "Star Spangled Banner".

Une grande tribune avait été dressée. Bientôt toutes les sociétés historiques et patriotiques vinrent se ranger autour de cette tribune. Le juge Boire fit alors un discours en français. Il souhaita éloquemment la bienvenue aux délégués et parla de la reconnaissance que les Etats-Unis doivent à la France.

D'autres discours furent prononcés par l'ambassadeur de France, M. Jusserand, le général Lebon, représentant du président Fallières, le comte Charles de Chambrun, officier de cavalerie et représentant le premier ministre français M. Poincaré, M. Etienne Lamy et M. René Bazin, membre de l'Académie française, M. Louis Barthou, ancien ministre des travaux publics, et autres.

A New-York, à Boston les fêtes se sont continuées avec un éclat extraordinaire. Voici quelques détails empruntés à la chronique des journaux, sur le banquet offert à New-York, la délégation française par l'Association du lac Champlain et les comités des Etats de New-York et du Vermont.

Après les toasts portés au président de la république française et au président des Etats-Unis, l'orchestre joue la "Marseillaise" et le "Star Spangled Banner." Puis le docteur Finley, président du collège de la ville de New-York, plaçant ses mains sur un bloc de granit sous lequel un drapeau français était étendu devant lui sur la table, prend le premier la parole :

“Ce fragment de pierre est un morceau de la clef de voûte de la maison où Champlain naquit à Brouage. Je suis, je suppose, le seul Américain qui aie jamais fait ce pèlerinage. Je ne vous demanderai naturellement pas combien de vous, messieurs les Français, l'ont accompli. (Rires.) Je vais maintenant offrir une libation du vin de son pays à la mémoire de ce grand homme qui affronta les dangers de la sauvagerie pour la gloire de la France.”

Le docteur Finley répandit quelques gouttes de champagne sur la pierre, tandis que les convives dressés soudain applaudissaient avec enthousiasme.

Ensuite l'attorney-général, M. Wickersham, présenté par le docteur Finley, prononce le discours que nous avons relaté hier, et l'ambassadeur de France M. Jusserand, lui succède.

Il fait un charmant portrait du président Taft. Puis il aborde la célébration du lac Champlain, et déclare que les fondateurs de l'Amérique ont laissé beaucoup de leçons, entre autres celle qui indique comment il faut agir avec le peuple ignorant et les enfants en les traitant avec justice.

Tous les premiers explorateurs, y compris Champlain, dit-il ont pris soin du bien-être des sauvages et leur ont inculqué les premières idées de liberté.

L'ambassadeur fait remarquer qu'une des choses dont les Français s'enorgueillissent le plus, c'est l'extension de leurs possessions coloniales avec le minimum de sang répandu. Cette politique a toujours été la tradition de la France et la France entend la continuer.

Parlant des relations amicales existant entre les États-Unis la France et l'Angleterre, M. Jusserand dit que les “trois plus libérales nations du monde” ont pu se rencontrer amicalement sur les bords du lac Champlain, bien qu'ayant été ennemies au commencement du dernier siècle. L'image de la France, ajoute-t-il, n'a jamais été absente d'Amérique. Elle était présente durant les deux guerres révolutionnaires et elle est présente à la célébration du lac Champlain.

M. Jusserand termine en levant son verre au président Taft et aux États-Unis.

Le prochain orateur fut M. Gaynor, que M. Finley présenta à l'assistance comme "un grand philosophe et épistolier". Le maire de New-York dit :

"C'est la troisième fois que je salue la délégation venue de France. La première fois, ce fut à l'hôtel de ville et la seconde à un déjeuner donné au Metropolitan Club. A mon tour, je suis impatient d'entendre M. Hanotaux. La visite de ces messieurs nous amènera à beaucoup penser à ce que nous devons à la France et au peuple Français.

Après le maire Gaynor, parlent M. Hanotaux, le sénateur Hill.

La mission finie aux Etas-Unis la délégation a tenu à visiter le Canada français, Montréal, Québec, où on leur a fait l'accueil enthousiaste qui marque le retour de parents éloignés. Nous raconterons cette visite dans notre prochain numéro.

* * *

La transition dans le diocèse de Pembroke

Les journaux ont signalé à peine le choix de Mgr Ryan comme évêque auxiliaire du diocèse de Pembroke. Pour ceux qui étaient habitués à voir dans Peembroke un diocèse à majorité canadienne-française et qui, surtout, se rassuraient du fait que ce diocèse était dirigé par Mgr Lorrain, l'élévation de Mgr Ryan a plutôt confirmé une appréhension que causé une forte surprise.

C'était un fait reconnu depuis assez longtemps que l'anglicisation du diocèse de Pembroke était chose pratiquement faite. Et c'est bien un peu à cause de cela que l'évêque du nouveau diocèse du Sault Ste-Marie, détaché de Pembroke a manifesté tant de surprise devant les aspirations françaises de ses diocésains. Il croyait trouver tout fait un travail d'assimilation qu'il s'efforce maintenant d'accomplir, on sait aux prix de quelles difficultés. Et il est bien certain, Dieu merci, qu'il ne réussira pas.

Mais qu'est-il advenu des Canadiens-Français restés dans le diocèse de Pembroke où ils sont bien près d'être la majorité s'ils ne la sont pas tout à fait? On a continué de les pousser insen-

siblement sur la pente de l'assimilation où ils glissent sans s'en douter depuis la fondation de leur diocèse.

Leur évêque est français, donc leur diocèse doit l'être aussi, pensent-ils en toute sécurité, pendant qu'on les détache de tout ce qui fait la vie de leur race. Ils se croient toujours maître de la boutique, parce qu'ils y voient encore accrochée l'enseigne française.

Ils seront bien surpris le jour—et ce jour n'est pas loin—où ils entendront le pasteur nouveau qu'on se prépare à leur donner. Ce maître n'est pas autre que l'auxiliaire actuel de leur évêque.

Mgr Ryan peut posséder une foule de qualités, il peut même parler couramment et avec correction la langue française, que son amitié pour les nôtres n'en reste pas moins très problématique. On dit librement dans les milieux les mieux situés pour savoir ce que l'on dit, que ce monseigneur est loin d'abuser à l'église de sa connaissance de notre langue.

Il était l'homme tout désigné pour compléter l'évolution si inconsidérément tolérée par son prédécesseur.

Nous avertissons les patriotes qu'il leur arrivera du côté de Pembroke des nouvelles qui les attristeront. Et, s'il y a encore quelque chose à sauver de ce côté-là, il est grand temps qu'on s'y intéresse.

* * *

L'union des catholiques Manitobains

En mars dernier, lors de la convention des Canadiens français du Manitoba, le R. P. Théophile Hudon, S. J., a donné un travail d'une haute importance sur *la Fédération des catholiques manitobains*.

Nous nous faisons un devoir de le signaler à nos lecteurs en leur conseillant de se le procurer. Notre seul regret est que l'espace à notre disposition ne nous permette pas de le citer en entier.

“Un mot de statistiques, tout d'abord, dit le R. P. Hudon.

La population catholique du diocèse de Saint-Boniface qui couvre toute la province du Manitoba, plus une partie peu considérable d'Ontario, s'élevait en 1911 à 87,816 âmes.

Elle se répartissait ainsi :
 Population française : 29,595 ;
 Population ruthène : 32,637
 Population anglaise : 9,485 ;
 Population polonaise : 9,369 ;
 Population allemande : 2,062.

Nous omettons le reste, dit-il, qui se compose de Hongrois, d'Italiens, de Flamands, d'Indiens, etc., etc.

Ces 87,000 catholiques—ils seront bientôt 90,000—représentent une force imposante ; un orateur disait à l'assemblée, tenue au *Manitoba Hall*, le 13 mars dernier, qu'aucun parti politique, aucun ministère ne pourrait résister aux revendications d'une telle armée pourvu qu'elle fût unie.

Un commencement d'union a déjà été ébauché ; pour que l'union devienne un fait accompli, accepté de tous, il faut établir bien clairement à quelles conditions elle se doit faire, dissiper les équivoques, prévenir les malentendus, poser carrément les principes.

La question religieuse est en évidence ; la question des races est au fond.

Il serait regrettable qu'on évitât de poser la question des races. Pour avoir fait semblant de la passer sous silence, des marchés de dupes ont été conclus, en d'autres temps et ailleurs.

Les Canadiens-Français ont été contraints souvent de marcher seuls en maintes occasions. Inutile d'affirmer qu'ils souhaitent l'union, mais si les conditions qu'ils y mettent ne sont pas accueillies, comme ils croient qu'elles doivent l'être, ils se résoudreont à regret à revendiquer dans l'isolement ce pourquoi ils ont lutté inlassablement pendant plus d'un siècle et demi.

Le Père Hudon développe son idée avec méthode et clarté, il fait observer que les catholiques ne songent pas à imposer leur domination comme le pourraient croire "les ignorants et les gens de mauvaise foi", puis il conclut que son projet est non-seulement nécessaire mais possible. Voici comment il termine son travail :

"Isolés, les catholiques ressemblent à ces myriades de pous-

sières qui volent dans les airs, au gré des vents de l'opinion ; unis, ils rappellent le bloc de granit qui brave les assauts des vagues.

“L'union des catholiques est possible ; je pourrais citer le centre allemand ; je pourrais mentionner la Belgique, si je ne pensais que l'on pourrait m'opposer que la Belgique, étant en majorité catholique, n'est pas précisément le modèle qu'il nous faut à nous, qui vivons dans un pays mixte si je puis dire, et, que les catholiques y sont en minorité.

“Alors, je puis bien citer la Hollande, un pays semi-protestant et semi-catholique et où des catholiques sont en minorité.

“Les Hollandais ont réussi à s'unir—clergé et laïques— ; ils ont remporté des succès étonnants. Ils sont partis de rien ; ils étaient des bannis, des parias.

“Point digne de mention ; les catholiques firent une alliance avec les calvinistes : chacune des deux sections conservera toujours son indépendance réelle ; ce genre d'union rappelle les alliances de Lafontaine qui disait que ses alliances ne seraient toujours que temporaires. Il se déclarait prêt à rompre avec les grits et à faire un pacte avec les tories, si l'intérêt de ses compatriotes l'exigeait.

“Plus tard, les Canadiens-Français s'enrôlèrent définitivement dans les deux partis qui se disputent maintenant le pouvoir. Il est au moins permis de croire que l'idée de Lafontaine se peut défendre et qu'elle a donné dans le temps, des résultats aussi satisfaisants que ceux obtenus par la suite.

“Donc, l'union des catholiques est possible, car ce que d'autres ont fait, nous le pouvons faire aussi.”

* * *

Mgr Ireland et M. Roosevelt

L'archevêque de St-Paul, Minn., s'élève contre la théorie prêchée par M. Roosevelt sur le rappel des juges par le vote populaire. Et il s'est exprimé là-dessus avec beaucoup d'énergie dans un discours qu'il a prononcé à Galena, Illinois, à l'occasion du quatre-vingt-dixième anniversaire de la naissance du général Grant.

“De toutes les réformes proposées, a-t-il dit, la plus pernicieuse est le rappel, et plus spécialement le rappel de la magistrature. Jamais plus grand péril pour les institutions démocratiques et la permanence de l'ordre social, ne pouvait être imaginé que le rappel des juges.”

Mgr Ireland aura difficilement raison dans l'esprit des gens contre le souvenir fâcheux des intrigues de Mme Bellami Storer qui voulait le coiffer d'un chapeau de cardinal. Cette aventure fera croire à plusieurs que le bouillant archevêque est en train de régler ses comptes avec M. Roosevelt qui a fort malmené dans le temps et Storer et Ireland.

* * *

Les sociétés modernes !

Nous croyions que le dernier mot de l'imbécilité serait dit, en fait d'organisation fraternelle, par l'*Ordre des Originaux*. Après les *Elans*, les *Aigles*, les *Hiboux*, il semblait que les amateurs de mystère et de ridicule seraient satisfaits.

Détrompez-vous ! Toute cette ménagerie fraternelle vient de se faire damer le pion par l'*Association de Bienfaisance des singes* !

Voici, en effet, la note que je retrouve, par hasard, dans un vieux numéro de l'*Indépendant*, de Fall River, Mass., (23 janvier 1912) :

“On a fondé à St-Paul (Minnesota), le 15 décembre dernier, une société de secours mutuels appelée “Benevolent Order of Monkeys” !

“On se demande si les membres de cette nouvelle et unique institution se compose de partisans de la théorie darwiniste de l'évolution.

“L'ordre sera constitué de “jungles”, qu'on va intituer à New-York, Baltimore, Détroit, St-Louis, Memphis, Seattle et ailleurs.

“Et l'homme est pourtant un animal intelligent... quand il n'imité pas trop les macaques et les ouistitis !”

Vraiment, c'est à faire rougir les singes !

La population de la province de Québec

Sait-on que malgré l'augmentation générale de la population, onze comtés de la province de Québec ont vu leur population diminuer pendant la dernière décade?

C'est pourtant ce que démontrent les rapports du dernier recensement canadien qui ont été partiellement rendus publics. Voici la liste des comtés dont la population a diminué avec le chiffre de leur diminution :

Beauharnois, 930 ; Berthier, 108 ; Brome, 108 ; Châteauguay, 261 ; Deux-Montagnes, 570 ; Huntingdon, 739 ; Laprairie-Napierville, 298 ; Mégantic, 746 ; comté de Québec, 695 ; Rouville, 276 ; Soulanges, 528.

Léon Kemner.

Les deux Filles de Maître Bienaimé

(SCENES NORMANDES)

PAR

Marie Le Mière

(Suite)

Mme Daubreuil appuya sur un timbre son doigt mignon ; la bonne bien stylée apparut, servit, allant et venant à pas de velours. Comme les deux époux semblaient bien à leur place, dans ce ruissellement de clarté, dans ce décor de grâce un peu mièvre et légère ! A les voir ainsi, couple joli, élégant, et si jeune, on les eût déclarés assortis à merveille ; on eût peut-être envié leur bonheur . .

—Ah ça ! exclama tout à coup Roger, dont le couteau s'acharnait depuis un long moment contre une aile de volaille, voilà un poulet séculaire ! Tu t'es sans doute adressée à la Closerie, et, par rancune, on t'aura fait parvenir le doyen des gallinacés !

—Ne parle pas de la Closerie ! dit précipitamment Léa, qui avait rougi sous le coup d'une émotion complexe.

—Sérieusement, d'où sort-il, ce bipède ? insista le jeune mari.

—Mais . . de chez le marchand d'en face.

—Vrai ! c'est pour rire !

Daubreuil avait bondi ; une expression à la fois déconfite, ahurie, amusée, traversa ses prunelles aux reflets changeants.

—Alors, ma petite, c'est là tout ce que tu comptais offrir aux Ferron ?

—Dame . . répondit-elle en rougissant de nouveau, tandis que sa voix s'étranglait un peu, les Ferron sont des intimes . .

Je pensais qu'avec le pâté de lièvre, le pudding, l'ananas, le champagne. .

—Ma belle enfant, il y a des nuances ! Avec un couvert comme ceci, on ne sert pas un dîner comme cela !

—Mais comment fallait-il faire ? répliqua Léa d'un petit ton plaintif. J'ai une bonne qui n'entend rien à la cuisine. Je la renverrai la semaine prochaine. . . Je suis même très ennuyée : c'est déjà la dixième ! . .

—Il fallait commander chez Fleury-Morel.

—Tu ne me l'avais pas dit !

—La chose allait de soi ; j'avais confiance en ton initiative. Ton éducation n'est donc pas encore complète, ma jolie fleur des champs ! Moi qui me vantais de t'avoir déprovincialisée en un tour de main !

—Oh ! Roger ! soupira-t-elle, jetant un regard implorant à son seigneur et maître, son modèle, son oracle : je fais ce que je peux, je t'assure !

—Mais oui, mais oui, répondit-il avec un rire indulgent.

La jeune femme avait l'air mortifié d'une écolière prise en faute ; elle pinçait, entre deux doigts, les dentelles mousseuses de son corsage.

—Puisque c'était mal, continua-t-elle, légèrement piquée, nos invités ont joliment bien fait de ne pas venir.

—Ce n'est pas mon avis, répliqua Daubreuil saupoudrant de sucre sa tranche d'ananas. Les Ferron sont très amusants.

—Et ta Léa ? reprit-elle d'un accent de reproche, elle n'est donc pas amusante ?

—Mais si, mais si. . surtout quand elle improvise des dîners. Qu'est-ce que c'est ! interrompit Roger en voyant se contracter les lèvres fraîches. Ne te fâche pas, mignonne ; tu as le temps d'apprendre ; on avisera. Ah ! à propos de gens amusants, j'ai rencontré, tantôt, Berluret. . si l'on peut s'appeler Berluret. .

Et il se mit à débiter une de ces histoires drôles, dont il avait toujours un spécimen en réserve. La jeune Mme Dau-

breuil s'était déridé comme par enchantement, et ce fut en souriant que tous deux passèrent dans le salon de Léa, son idéal : un salon rose ! C'était du fragile et du plaqué, mais c'était frais, pimpant, cela donnait, par l'agencement des détails, une impression d'harmonie. Le mari s'enfonça dans l'angle du canapé, et, dépliant le journal du soir.

— Voyons ! dit-il, le résultat des épreuves à Buffalo ; match de demi-fond, en trois manches : Dubrue, trois points. . . Et le championnat de foot-ball. . .

— Ah ! oui, fit vaguement Léa.

Peu familiarisée avec ces termes sportifs, elle papillonnait à travers les laques, les glaces, se mirant par-ci, dérangeant un bibelot par-là, prenant plaisir à tourner dans le frou-frou de ses jupes. Roger leva les yeux au plafond, poussa un soupir, et, frappant à coups d'ongle son journal reprié :

— Que faisons-nous ? demanda-t-il.

— Sortons ! s'écria sa femme. Allons au théâtre.

— Il y a relâche, ce soir, à tous les théâtres chics. D'abord tu n'aurais plus le temps de t'habiller.

— Eh bien ! un tour en auto, proposa la jeune Mme Daubreuil.

— Par cette pluie diluvienne ! protesta son mari, qui battait maintenant sur les vitres une charge accélérée.

— Une idée ! exclama Léa ; si nous allions surprendre ma tante ?

— La belle-maman ! exclama-t-il, sans se retourner, merci. Je ne suis pas pressé d'être reçu comme la dernière fois.

— Comment donc ! l'accueil de ma tante ne laissait rien à désirer, ce me semble. . .

— En fraîcheur et en modération, ma chère. Tu es trop naïve ; il faut savoir lire entre les mots, entre les sourires. Nous gênons, et l'on nous invite, très diplomatiquement, mais incontestablement, à rester chez nous.

Léa, interdite, ouvrait de grands yeux.

—Roger, dit-elle, en lui prenant le bras, tu as quelque chose aujourd'hui. Tu n'es pas comme à l'ordinaire.

—Découverte sensationnelle ! déclama le jeune homme avec une gaiété forcée. Ah çà ! où est mon chapeau ? Je ne vois pas, ce soir, d'autre ressource que ma partie chez Renaud...

—Par exemple ! se récria-t-elle impétueusement. Tu ne vas pas me laisser toute seule.

Daubreuil eut une exclamation vague, aussitôt réprimée, s'assit au piano, fit sonner des accords, rouler des arpèges, et commença une fantaisie quelconque, tandis que sa femme, accoudée à l'instrument, suivait, d'un regard admiratif, la gymnastique des mains trop blanches et trop fines. Il jouait agréablement, avec un brio qui faisait illusion sur la difficulté des oeuvres interprétées.

Une forme discrète s'insinua sous la draperie de la portière ; la jolie petite bonne désirait parler à Madame.

—J'y vais, répondit Léa ; puis elle s'envola, mutine, se retournant pour envoyer un baiser du bout des doigts... Quand elle revint après cinq minutes, le piano s'était tu, le salon était vide.

—Roger ! Roger ! appela-t-elle.

Mme Daubreuil parcourut toutes les pièces ; elle avait l'impression qu'un souffle froid la poursuivait.

—Il est parti, murmura-t-elle enfin ; il s'est ennuyé avec moi !

Elle resta quelques secondes debout, comme stupéfiée, sur le tapis aux larges roses... Puis elle leva les épaules.

—Que je suis sotte ! Lui qui m'aime, qui me comble !... Il a eu affaire sûrement ; il va revenir...

Et, se disant qu'elle allait l'attendre, elle se blottit dans un fauteuil s'empara machinalement, de la feuille laissée par son mari, mais elle n'essaya même pas de lire. Son cœur battait à coups lourds... Était-ce la première fois qu'elle éprouvait cette sorte d'angoisse, à peine consciente, depuis l'instant où, dans le wagon qui les emportait pour le court voyage de

noces, ils s'étaient regardés en silence, comme stupéfaits de se trouver seul à seule dans la vie !

Elle s'allongeait peu à peu, dans la tiédeur endormante ; ses bras ronds et minces, cerclés de bijoux, et demi-dégagés par les manches, s'étiraient sur les accoudoirs, tandis que des mouvements fébriles faisaient étinceler, à l'annulaire gauche, le rubis des fiançailles et l'or de l'alliance, accusant le fait irrévocable : Léa Brissot mariée à Roger Daubreuil !

.....
 Peut-elle y croire, vraiment ? Elle, parée comme une idole ! Elle, dans ce nid de soie ! Elle, à la source des distractions brillantes, des plaisirs capiteux ! Elle, si loin du pays natal ! Est-ce le passé, est-ce le présent qui est un songe ? N'y a-t-il pas d'incompatibilité entre eux ?

Elle voulait son roman ; elle l'a eu, varié, rapide, entraînant comme une fantasmagorie. Quelle multiplicité d'impressions aiguës et nouvelles, depuis le jour de sa fuite ! D'abord ! —oh ! elle ne peut y songer sans un serrement de cœur !— la sensation de dépaysement cruel en arrivant à Paris. Dans le tumulte de la gare Saint-Lazare, un dédale monstrueux, étourdissant, que Léa n'aurait jamais imaginé, elle se perdit, et la personne envoyée pour l'attendre la chercha pendant une demi-heure. Poussée, aveuglée, assourdie, la pauvre enfant errait, en détresse, à travers la cohue. Elle était encore sous le coup de cette mésaventure quand elle atteignit la demeure de sa tante ; elle y entra tout enfiévrée, presque malade, et comptait être reçue avec un débordement d'affection : elle trouva une femme très pondérée dont les phrases de bienvenue sonnaient creux, et dont l'amabilité conventionnelle avait quelque chose de glaçant. La fille de Brissot était trop désorientée, trop inexpérimentée surtout, pour analyser cet accueil, et en souffrir d'une façon précise ; mais elle vécut des heures de cauchemar vague dans cet air étranger, parmi ces raffinements qui la déconcertaient.

On lui présenta ses vrais cousins : un lycéen de dix-sept

ans qui la considéra comme un phénomène ; une jeune fille douce qui se montra prévenante, mais causa peu, faute d'avoir pu découvrir un point de contact entre elle et cette parente inconnue. D'ailleurs, Léa n'était guère en état de causer ; elle devait garder, de ces premiers jours passés dans la capitale, un souvenir plein de confusion et de malaise.

Quant à Mme Lagarde, elle était dépitée au delà de toute expression, car elle n'eût voulu pour rien au monde s'attirer sur les bras quelque désagréable affaire, et n'avait point prévu cette escapade insensée, qui pouvait être féconde en résultats fâcheux. Mais comment renvoyer sa nièce, comment la blâmer sans démentir, d'un bout à l'autre, le rôle joué avec tant d'astuce ?

La belle Mélie, prise à son propre piège, était bien près de maudire ses interventions : elle se rongait en son for intérieur ; elle s'usait le cerveau à chercher une issue. Or Léa, trois jours après son arrivée, sortit de la chambre qu'elle n'avait pas quittée encore, et flâna, seule, à travers l'appartement dont les élégances lui faisaient l'effet d'un conte des *Mille et une Nuits*.

Mme Lagarde dormait ; Marguerite était à son cours et Denis à son lycée. Léa finit par s'asseoir, nonchalamment, au coin d'une bow-window entourée des sculptures blanches et de légers feuillages. Vêtue d'une robe d'intérieur qui l'enveloppait délicieusement, elle s'encadrait là, figurine aux nuances tendres, aux contours d'une finesse achevée. Un bruit de pas lui fit relever la tête : quelqu'un franchissait la baie, en face ; elle eut un cri, un mouvement irréfléchi, et se dressa, rosissant comme à la clarté d'une aurore.

Il ne la savait pas là ; il reçut un choc de surprise violente et en demeura d'abord immobile.

— Vous à Paris ! Comment ? s'écria-t-il enfin, le visage épanoui, la main tendue. — En vous a donc amenée, envoyée ?

— Non, répondit-elle, tandis que ses couleurs disparaiss-

saient subitement ; je suis venue de moi-même... Je ne pouvais plus tenir là-bas . .

—Pauvre enfant !

Il ne riait plus ; il contemplait avec une admiration attendrie cet exquis bibelot vivant. Une telle apparition, en un tel décor, lui semblait à la fois si charmante et si incroyable, qu'il en acheva de perdre la notion exacte des choses. La voix de la jeune fille avait fléchi émettant les derniers mots ; la taille jolie s'affaissa dans les flots de la mousseline, dans les frissonnements du mimosa . . Les beaux cils, tout à coup mouillés, battirent.

—Ah ! ne pleurez pas ! s'exclama Roger ; il faut sourire. Vous n'êtes plus vous quand vous ne souriez pas.

—Je me fais des idées absurdes, murmura-t-elle, portant la main à ses yeux. On doit être toujours heureux dans une si belle ville. Comment donc ne serais-je pas heureuse, moi qui rêve de Paris depuis que je me connais ?

—Léa, c'est mal à vous d'en douter ! Est-ce que je ne suis pas là, moi !

— Il avait prononcé les paroles sur lesquelles un homme ne revient jamais, à moins d'être foncièrement vil et méprisable ; par caprice et comme en jouant, il avait lié sa vie. Le fermier ne réclamait pas sa fille, et paraissait vouloir n'intervenir en aucune façon : aussi Mme Lagarde commençait-elle à respirer. Après tout, si Roger s'éprenait pour de bon, et se fixait solidement, n'était-ce pas là ce qui pouvait arriver de mieux ?

Autant que sa santé, de plus en plus atteinte, le lui permettait encore, Amélie s'occupait de sa nièce, lui donnait des leçons pratiques sur la science d'équilibrer un budget. La nièce écoutait, promettait, avec un petit air sage ; mais toute notion sur les réalités de l'existence s'évanouissaient dès que le héros du roman se profilait à l'horizon. Plus fat et plus verbeux que jamais, Roger faisait sa cour à Léa enthousiaste et confiante ; il surexcitait à tel point ce jeune esprit qu'il ne

tirait des étincelles ; sous l'escorte d'Amélie, il promenait sa fiancée à travers les boulevards, les musées, les monuments ; il se complaisait aux émerveillements de la jolie poupée, aux témoignages de reconnaissance dont elle le comblait ; il la conseillait sur ses toilettes ; il lui montrait comment on danse, comment on pose ses doigts sur un piano ; il lui apprenait à juger superficiellement les choses d'art, comme il les jugeait lui-même. Et puis, il se replongeait avec une certaine résignation dans ses "paperasses" : le moment eût été mal choisi pour mécontenter sa belle-mère. D'ailleurs, tout occupé de Léa, Roger délaissait, provisoirement, les distractions dont elle se serait trouvée exclue.

Grâce aux leçons de son entourage, elle ne fut point précisément décontenancée dans les quelques salons corrects où Mme Lagarde était parvenue à se faufiler. La fille de Brissot avait déjà corrigé ce qui lui restait d'accent, adopté un répertoire de ces formules courantes avec lesquelles on se tire toujours d'embaras ; et, tous ses penchants frivoles aidant, elle arrivait à se composer une silhouette très parisienne. Sa curiosité poussée à l'extrême la renseignait sur les usages ; le sentiment de sa beauté lui donnait de l'aplomb. Sans doute, elle n'eût pu soutenir une conversation quelque peu sérieuse, mais on ne le lui demandait pas, tant elle avait l'air enfant. Léa, au comble de ses vœux, se croyait lancée dans le grand monde ! Des bruits adroitement répandus la désignaient comme "la fille d'un riche propriétaire et agronome distingué" ; et ceci relevait le prestige de ses charmes aux yeux de gens qui auraient été fort surpris, s'ils avaient vu surgir au milieu d'eux la blouse et les sabots de Maître Bienaimé !

Ah ! Maître Bienaimé !... Il fallut enfin, malgré toutes les répugnances, s'ouvrir au père que l'on traitait avec une négligence si désinvolte, et le premier mouvement de Brissot fut de retourner, purement et simplement, la lettre à son signataire. Mais, hélas ! qu'aurait-il gagné à cette attitude ? L'homme de loi qu'il alla consulter lui répondit sans ambages :

“ Cédez. Votre fille aura ses vingt et un ans dans quelques mois ; à quoi bon provoquer une lutte qui se terminerait fatalement à votre préjudice, et vouloir empêcher un mariage qui est le seul dénoûment possible à la situation actuelle ? Mieux vaut accepter l'inévitable, et ne pas vous faire, de votre futur gendre, un ennemi.”

En apprenant les embarras financiers de Brissot, Mme Lagarde avait eu, dans la solitude, une crise nerveuse, et Roger Daubreuil avait éprouvé un désappointement assez vif ; mais il était lancé trop follement pour retourner en arrière. D'ailleurs Léa possédait, du chef de sa marraine, des terres louées dans des conditions avantageuses, et que le locataire, depuis longtemps, désirait acheter ; cela fournirait tout de suite une somme que Daubreuil utiliserait... il savait bien comment ! Oh ! déjà il échafaudait de superbes combinaisons ! Il voyait tout en beau, ce grand bâtisseur de châteaux en Espagne, ce personnage outrecuidant, plein de confiance en ses propres moyens !... On réglerait les autres affaires plus tard : Maître Bienaimé se relèverait, allons ! Il laisserait à ses enfants un héritage magnifique ! Ce vieux père Brissot était de la race de ceux qui réussissent, comme la belle-maman !..

.. Ainsi, pareil à deux aveugles qui courraient la main dans la main, Léa et Roger arrivèrent au seuil du mariage ! Amélie, connaissant mieux sa nièce, ne pouvait se défendre de secrètes appréhensions, et, cependant, prise entre deux feux, elle n'avait plus qu'à laisser aller les choses ! Marguerite Daubreuil, par intérêt pour son frère qu'elle aimait beaucoup, et qu'elle eût voulu tout autre, se rapprochait de Léa ; mais malgré sa bonté, elle était trop sérieuse, trop profonde, pour comprendre cette fiancée futile que le titre de “ Madame ” électrisait, que la romance à deux alanguissait, que les cadeaux hypnotisaient.

Pourtant Léa, en recevant ses papiers sans un mot de son père, sans un mot de Mathilde, eut un frisson douloureux. Il vint l'arracher à ce retour sur elle-même ; il lui dit des phra-

ses comme elle en avait lu dans les romans ; il fit renaître, sur les lèvres roses, un sourire enchanté !... Elle s'admira, au matin de ses noces, poétique vision blanche : et quand elle monta, au bras d'un étranger, la grande nef de l'église Saint-Ferdinand, on chuchotait sur son passage :

—C'est la princesse d'un conte..

.....

Un conte en effet, léger, teint de couleurs chatoyantes comme ces bulles de savon qu'un souffle fait évanouir. Les premiers temps du mariage furent la prolongation du ravissement des fiançailles : Léa excursionna dans un Midi enivrant, et Amélie, qui n'approuvait qu'à demi le voyage de noces, ne connut point le quart des folies auxquelles ce voyage donna lieu ! Au retour, les époux s'installèrent dans un appartement exigu, mais douillet, coquet, véritable bonbonnière. " Mon rêve, mon rêve !.. " se répétait la jeune femme en se voyant fêtée par son mari, comblée de fleurs, d'adulations, de présents ; en paradant près de lui dans l'auto étincelante ; en montant l'escalier de l'Opéra, en se grisant aux féeries des spectacles, en soupant dans les splendeurs des restaurants à la mode !

Parfois Léa, baisant son alliance, murmurait comme en extase... " Je suis Madame Daubreuil... Madame Roger Daubreuil ! "

Il était si bon ! si généreux !.. Ne l'avait-elle pas vu, dans les magasins, faire dérouler devant elle des pièces de soie merveilleuses, des dentelles au réseau impalpable, en lui disant tout bas :

—Choisis à ton goût : je te veux très belle.

.....

Elle remue sur son fauteuil et soulève ses paupières ; elle est seule, engourdie et frileuse. Combien de temps a-t-elle mis à revivre cette histoire ? Les gouttes d'eau frappent encore les vitres, et dans le silence de l'intérieur, on croirait,

soudain, qu'un autre pluie tombe : une rose s'effeuille sur la console, à côté.

—Où en suis-je à présent?.. dit lentement Léa.

Où elle en est ? mais là toujours, aux tendresses, aux éblouissements, aux joies, à la fête ininterrompue. Pourquoi donc retire-t-elle, tout humide, la main qu'elle vient de passer sur son visage ?

Le jeune femme se retourne brusquement : un pas bien connu retentit dans l'escalier ; Roger s'avance :

—Tiens ! qu'est-ce que tu fais ici?.. Comment, bébé, tu pleures ?

Moitié mécontent, moitié attendri, il se penchait sur le dossier. Devant le reproche qu'il lut au fond des yeux, il recula.

—Je me suis absenté une heure, une pauvre petite heure. Est-ce donc là un crime impardonnable ?

Tais-toi, balbutia-t-elle, s'élançant vers Roger et sanglotant puérilement sur son épaule. Ce n'est rien... C'est fini...

III

DECADENCE

Enveloppée d'un châle de tricot noir qui lui couvrait la tête comme un voile, Mathilde entra dans le champ où l'avaient appelée des mugissements plaintifs. C'était un de ces soirs gris, brumeux et glacés, où la nature semble endormie dans une mort sans fin. La fille du fermier se dirigea vers une masse irrégulière, confondue avec les ténèbres qui s'amoncelaient déjà dans l'angle de la haie de clôture.

—Mais elles n'ont rien à manger, les pauvres bêtes ! remarqua-t-elle. On ne leur a pas encore apporté de foin. Quand papa est en foire, c'est une misère !

Le vent du nord, passant dans les squelettes des peupliers, en tirait des sifflements aigres ; l'inondation encadrait, de sa pâleur livide le paysage muet, et le froid de cette heure fit frissonner Mathilde.

Les haies du champ étaient mal entretenues ; les enchevêtrements des ronces pendaient comme des lambeaux, traînaient sur l'herbe gelée et rase.

—Encore de l'ouvrage qui n'est pas fait, soupira la jeune fille. Ils n'ont pas de bonne volonté, mais ils ne peuvent pas suffire à tout, non plus. . . Ils s'en iront comme les autres, et, plus nous en perdons, plus il nous est difficile de les remplacer. . .

Une sorte de vertige prenait Mathilde ; son esprit s'affolait dans le cercle désespérant où il tournait sans relâche. En arrivant près de la barrière, elle s'arrêta :

—Une brèche ! exclama-t-elle. Pourvu que. . .

Elle revint en courant vers le troupeau, compta : il manquait deux bêtes. Où les chercher ? Il fallait, maintenant, envoyer à l'aventure, dans le noir des sentiers, des gens qui murmuraient certainement, des êtres inconnus, énigmatiques, dont plusieurs lui inspiraient un éloignement instinctif.

—Il faut bien, dit Mathilde, rajustant sur son front le châte dont les pans battaient comme des ailes noires. Je suis toute seule.

Et, avec un regard très lointain, une résignation simple, elle répéta :

—Toute seule, toute seule. . .

—Sont-elles à vous, ces génisses-là !

La jeune fille se retourna, presque violemment ; une angoisse l'avait saisie au son de la voix qui venait de retentir, dans le crépuscule, au seuil du clos ; pourtant elle s'avança d'une allure assurée, en répondant :

—C'est probable ; il en manquait deux.

—Oh ! pardon, fit Louis Chaumel, en chassant les bestiaux devant lui ; dans l'ombre, on ne distingue pas. . . Je croyais parler à quelqu'un de vos gens.

—Il n'y a pas d'offense. Oui, ce sont elles. Et vous avez pris la peine de les ramener ?

La voix de Mathilde était monotone, sans vibration. De-

puis qu'elle avait lu dans son propre coeur ; c'était pour elle une douloureuse épreuve que de se retrouver en face de cet homme ; aussi la pauvre fille cherchait-elle à s'épargner ces rencontres ; elle redoutait, sans se l'avouer, ou de se trahir ou de paraître contrainte. De son côté, Louis, depuis le refus de Léa, s'abstenait, on le conçoit, de fréquenter assidûment la Closerie, et Maître Bienaimé, devenu peu sociable, ne recherchait plus son voisin comme par le passé. Il y avait donc longtemps que le jeune cultivateur n'avait parlé à sa voisine ; dans la demi-obscrité, il la vit plus grande et plus raidie qu'elle ne l'était réellement ; sous le châle, le profil amaigri, les épaules étroitement enveloppées, se découpaient avec des angles durs. Mathilde se dressait là, sans relief, telle une ombre au milieu des ombres.

—Je les ai rencontrées juste en face de la Haie-d'Épine, répondit le jeune homme. La peine n'était pas grande, comme vous le voyez.

—Merci tout de même, Louis.

—Il n'y a pas de quoi, Mathilde.

Et, saluant, il s'éloigna.

Des coups brutaux, précipités, retentissaient dans la cour de la ferme ; un homme, sous un appentis, cassait du charbon aux dernières lueurs du jour. Dans un reflet de feu sombre venant de la cuisine, la hache s'abaissait et se relevait avec un sifflement continu ; le valet semblait s'acharner contre le tas de houille, et apporter à cette besogne une sorte de rage.

—Molineau, fit Mathilde, mon père est-il rentré ?

—Je ne l'ai pas vu.

—Laissez le charbon : c'est assez pour aujourd'hui.

Molineau jeta sa hache, dont le fer sonna sur une pierre ; les bras croisés, il s'adossa, sculpture énorme, au mur de la grange. Un autre garçon passa, muni d'une lanterne ; il était tout jeune ; sous son front bas, caché par une broussaille de mèches, clignotaient des yeux narquois.

— Pourquoi n'avez-vous pas porté le foin dans le clos à côté ? interrogea la fille de Brissot.

On y va, répondit le domestique. Puis il se dirigea en sifflotant vers une entrée des écuries.

— Pas de lanterne dans le grenier à foin ! lui cria Mathilde ; on y voit encore assez pour abattre quelques bottes.

— Oui-dà ! répliqua l'insolent gamin, en montant l'escalier. Plus souvent que je me casserai le cou pour votre service, la patronne !

— Vous aurez affaire à votre maître ! déclara la jeune fille.

Et, sachant qu'il était inutile d'insister, elle haussa les épaules et rentra. Ce garçon était une mauvaise tête dont on ne pouvait rien faire, et son renvoi était déjà décidé. Mais ce qui impressionnait davantage Mathilde, c'est qu'après la riposte grossière, elle avait cru entendre un "bravo" étouffé dans un ricanement...

Qui donc avait pu ?... Molineau sans doute... Elle ne s'était pas trompée.

Molineau... Qu'était ce, au juste, que cet individu ?

Il passait pour un être farouche, taciturne et bizarre ; aucun de ses camarades ne fraternisait avec lui. Après un exode qui avait réduit de moitié le personnel de la Closerie et mis le fermier dans un cruel embarras, un étranger était venu s'offrir, pourvu de papiers en règle et d'un certificat élogieux. Il avait, disait-il, quitté son pays parce que les salaires y baissaient. Maître Bienaimé, tenté par cette force herculéenne, avait engagé Molineau en pensant que cet homme-là ferait le travail de deux.

Depuis Molineau travaillait en effet, mais à ses heures, et comme pour le plaisir d'éprouver l'énergie sauvage et violente de ses muscles. Puis venaient des périodes d'inertie, des colères subites et presque muettes : il avait, sans cause apparente, des mouvements de cheval rétif ; quelquefois il parlait et gesticulait tout seul. Brissot le gardait par crainte de

perdre à un échange, et le soupçonnait, d'ailleurs, de n'être point parfaitement équilibré.

La jeune fille traversait la cuisine, éclairée seulement par la lueur du foyer ; Eugène vint à elle par une porte du fond. Il semblait un peu moins maigre qu'autrefois ; une ligne de duvet, presque imperceptible, ombrail sa lèvre supérieure.

—Mathilde, demanda le jeune homme de sa voix sourde et plaintive, où est Léa ?

Triste question qui enfonçait comme un double poignard dans le cœur de la sœur aînée, triste question qu'il répétait tous les jours. Pourtant Mathilde appréhendait le jour où il cesserait de la faire, où l'oubli noierait aussi cette image. Elle serra le poignet d'Eugène, et, d'un ton suppliant :

—Mais tu sais bien qu'elle est partie, qu'elle est mariée à Paris !

—A Paris... Léa... la petite Léa...

Incapable d'assembler ces deux notions, il secoua doucement la tête ; puis, comme un enfant, il mit contre sa joue la main de sa sœur.

—Tu as chaud, murmura-t-il, tu brûles.

C'était vrai ; une flamme courait dans ses veines ; peut-être avait-elle la fièvre ? Elle ne s'en occupait jamais. Eugène était sorti. Depuis des mois, il rôdait volontiers par les granges et par les écuries ; il regardait manger les chevaux ; il les appelait par leur nom ; il aimait à leur présenter des croûtes. Si Mathilde eût encore attendu de la vie quelque chose de bon, elle eût pu voir là un symptôme consolant, un réveil d'intérêt pour ce qui touche à la culture, un commencement de succès accordé à ses efforts. Mais c'en était fini pour elle, des illusions heureuses ! Maintenant, tout ce qui entourait Mathilde lui répétait la question désolante d'Eugène : Où est Léa... la petite Léa ?

(A suivre.)

CARTES PROFESSIONNELLES

AD. ARCHAMBAULT

EUG. L. JALBERT

ARCHAMBAULT & JALBERT

Avocats et Notaires

pour les Etats de Rhode-Island et Massachusetts, et Commissaires pour la légalisation des Actes pour le Canada.

Chambre 10, Longley Building, WOONSOCKET, R. I.

Tel. 233-R

LAURENT MOISAN

MANUFACTURIER DE

MARBRE ARTIFICIEL

946-950 Rue St-Valier, Québec.

Manteaux de Cheminées, Comptoirs, Colonne, Colonnets, Chemins de Croix haut relief, Tables de Communion, Piédestaux, Monuments pour Cimetière, Tablettes Commémoratives, Autels complets d'après plans.

Les Dessins, Modèles, Modelage et Sculpture sur Bois et Coulage en Plâtre recevront une attention toute spéciale.

EXECUTION PROMPTE A DES PRIX TRÈS BAS

Une visite est respectueusement sollicitée.
TEL. 3251

Bell, Est 2390

Marchands 358

J.O. LABRECQUE & Cie

AGENTS POUR LE

CHARBON

DIAMANT

NOIR . .

141 Rue Wolfe

MONTREAL

AGENTS DEMANDÉS

S'adresser à la

M. Chs. Ed. Lavergne

REVUE FRANCO-AMERICAINE

Case postale 2487, Montréal.

ou: 462 Est, rue Lagachetiere

Nous avons encore quelques series completes de la revue a vendre.

DEMANDEZ NOS PRIX



POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE

(HEBDOMADAIRE)

C'est le titre d'une publication que la "Revue Franco-Américaine" va entreprendre pour répondre au désir de tous les amis de la cause qu'elle défend.

Nous l'avons annoncée depuis quelques mois et nous avons déjà pour notre future publication une liste d'abonnés fort respectable. Nous en remercions très cordialement nos amis pour l'empressement qu'ils mettent à nous seconder dans cette nouvelle entreprise. Qu'ils continuent la propagande dans leur entourage, parmi leurs amis qui sont aussi les nôtres.

Le "Gaulois" publiera son premier numéro dans quelques semaines.

Nous avertissons ceux qui désirent en posséder la série complète, de ne pas tarder à nous envoyer leur abonnement dès maintenant.

Le "GAULOIS", revue littéraire, politique et artistique. Grand format.

Questions d'actualité, traitées au point de vue des intérêts canadiens-français. — Feuilletons irréprouchables. — Une revue qui intéressera tous les membres de la famille et pourra être mise entre toutes les mains.

Prix de l'abonnement : \$2.00 par année.

Adresse : **LE GAULOIS**, Boîte 2487,

MONTREAL

LE PACIFIQUE CANADIEN LA ROUTE POPULAIRE

==== ENTRE =====

Montréal et Québec,
Montréal et Ottawa,
Montréal, Joliette et St-Gabriel.
Montréal, Ste-Agathe, Nominigue
et les Les Laurentides,
Montréal et les Chutes Shawini-
gan,
Montréal et Ste-Anne de Beau-
pré,
Montréal et le Cap de la Magde-
leine,
Montréal, Bala et le Muskoka,

Montréal, St-Jean, N.-B., et les
Provinces Maritimes,
Montréal, Manchester, Nashua,
Lowell, Boston et la Nouvelle-
Angleterre,
Montréal, Toronto, Détroit et Chi-
cago,
Montréal, Sault Ste-Marie, St-
Paul, Duluth, Minneapolis,
Montréal, Fort William, Winnipeg,
Vancouver, le Kootenay et la
Côte du Pacifique.

LES PAQUEBOTS "EMPRESS"

sont les plus modernes et les plus rapides faisant le service entre
les ports Canadiens et Liverpool.

W. G. ANNABLE,
Agent Général du Trafic-Voyageur
pour les Paquebots.
MONTREAL.

EMILE J. HEBERT.
Agent Général Dépt. des Voyageurs
pour le Chemin de Fer.
MONTREAL.

ABONNEZ - VOUS
AU JOURNAL

Fondé en 1895

Le Passe-Temps

Dans chaque numéro on trouve :

SEPT OU HUIT CHANSONS
DEUX OU TROIS MORCEAUX DE PIANO !!
Aussi : MUSIQUE DE VIOLON, Etc.

Abonnement : Un an, Canada, \$1.50 ; Etats-Unis, \$2.00

Un numéro : 5 cts — En vente partout

Adresse : 16, rue Craig Est Montréal

Demandez notre Catalogue de Primes

LE GRAND-TRONC

HORAIRE DES TRAINS PASSAGERS QUITTANT LA GARE BONAVENTURE JUSQU'A NOUVEL ORDRE.

- 7.16 A.M.—(Tous les jours) pour Richmond et gares intermédiaires.
7.26 A.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour Laprairie, Hemmingford, Ste-Martine Jct., Howick, Ormstown, Huntingdon, Fort Covington et Massena Springs.
8.00 A.M.—(Tous les jours) pour Richmond, Sherbrooke, Portland; tous les jours, dimanche excepté, pour Lévis (Québec).
8.30 A.M.—(Tous les jours) pour Coteau Jct., Glen Robertson, Alexandria, Ottawa, Valleyfield et les points sur la division d'Ottawa.
8.31 A.M.—(Tous les jours) pour St-Jean, St. Albans, Burlington, Springfield, Boston et New-York via V. C. R'y.
8.35 A.M.—(Tous les jours) pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Troy, Albany et New-York via Cie D. & H.
8.51 A.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour Chambly, Marieville, Farnham, Granby et Waterloo via V. C. R'y.
9.00 A.M.—(Tous les jours) "International Limitée" pour Cornwall, Brockville, Kingston, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points à l'ouest.
9.45 A.M.—(Tous les jours) pour Vaudreuil, Cornwall, Prescott, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto et gares intermédiaires.
1.35 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Jean, Iberville, St. Albans, Burlington et White River Jct.
3.00 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Jean, Rouses Point Plattsburg, Troy, Albany et New-York.
3.55 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour Ste-Anne, Côteau Jct., Valleyfield, Glen Robertson, Alexandria, Ottawa et les points sur la division d'Ottawa.
4.16 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Hyacinthe, Richmond, Lévis (Québec), Sherbrooke et Island Pond.
4.20 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour Vaudreuil, Valleyfield, Cornwall, Brockville et gares intermédiaires.
4.21 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour Laprairie, Hemmingford, Ste-Martine Jct., Howick, Ormstown, Huntingdon et Fort Covington.
4.50 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Jean, Rouses Point, et gares intermédiaires.
4.55 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour Chambly, Marieville, Farnham, Frelighsburg, Granby et Waterloo.
5.20 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Hyacinthe, et gares intermédiaires.
5.30 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Jean, Iberville et St-Albans.
6.25 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Lambert, Chambly, Marieville et St-Césaire.
7.25 P.M.—(Tous les jours) pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Troy, Albany et New-York via Cie D. & H.
7.30 P.M.—(Tous les jours) pour Cornwall, Brockville, Kingston, Belleville et Toronto.
8.00 P.M.—(Tous les jours) pour Coteau Jct., Alexandria, Ottawa et les points sur la division d'Ottawa.
8.15 P.M.—(Tous les jours) pour St-Hyacinthe, Richmond, Lévis, (Québec), Sherbrooke, Island Pond et Portland.
8.30 P.M.—(Tous les jours) pour St-Jean, St-Albans, Burlington, Springfield Boston et New-York via V. C. R'y.
10.30 P.M.—(Tous les jours) pour Brockville, Kingston, Toronto, Hamilton Niagara Falls, Buffalo, London, Detroit, Chicago et tous les points à l'ouest.

Pour billets, taux, mappes, indicateurs, wagons-lits, et toute autre information, s'adresser au bureau de la compagnie, 130 rue St-Jacques, Tél. Main 6905 ou à la gare Bonaventure, Tél. ain 4779.

JUIN 1912

UNE OFFRE GÉNÉREUSE

La littérature canadienne n'est pas assez connue, c'est un fait admis par tous. Les livres sont chers et la pensée n'en est pas toujours très puissante. Nous avons décidé de donner en prime à nos nouveaux abonnés un beau livre, vendu \$1.00 en librairie et d'une valeur réelle plus élevée.

L'Association Catholique de la Jeunesse a tenu, à Québec en 1908, un Congrès qui fut un signe de réveil national. Les plus intéressantes questions religieuses et sociales y furent traitées par nos orateurs et nos publicistes. Les discours ont été réunis dans un fort volume de 500 pages, orné d'une vue panoramique de Québec et de nombreuses photographies. C'est un des meilleurs ouvrages d'édition canadienne.

A tout ami qui nous fera parvenir un nouvel abonnement payé nous enverrons ce volume, franc de port, pour la somme de 50 sous, ou le "Congrès de la Jeunesse à Ottawa en 1910", pour 20 sous.

Adresser les abonnements à

M. le Gérant de la Publicité,

Revue Franco-Américaine

CASIER POSTAL 2487

MONTREAL

ou M. Chs. Ed. Lavergne, 462, Est rue LaGauchetière

P. BILAUDEAU
PRÉSIDENT

J.-L. K.-LAFLAMME
SECRETÉAIRE

J.-A. LEFEBVRE
TRÉSORIER

HENRI-H. DECELLES, GERANT

Capital, - - \$50,000.00

L'ÉPARGNE FONCIÈRE LIMITEE

Siège Social : 71a, RUE ST-JACQUES

MONTREAL

BUT.—Cette Compagnie reçoit des épargnes pour les appliquer sur propriétés foncières ;

MOYEN.—On contribue une piastre par semaine pour former une part de \$260, et on peut souscrire plusieurs parts ;

GESTION.—La Compagnie ne peut distraire plus de \$26. par part, soit 10% du montant à contribuer pour frais de recrutement et de gestion ;

PLACEMENT.—Les contributions sont placées sur biens-fonciers et les revenus sont capitalisés de la même manière, après avoir pourvu aux charges administratives ;

AVANTAGE.—Après avoir contribué \$260. à une piastre par semaine, l'adhérent reçoit une part de revenus proportionnelle sur toute la masse accumulée, revenus qui lui seront remis tous les trois mois sa vie durant ;

REVENUS.—Aucun adhérent ne peut recevoir des revenus dépassant \$65. par part la première année, \$104. la 2e année, \$156. la 3e année, \$208. la 4e année, ni plus de \$260. après cela en une seule année.

 DEMANDEZ UNE CIRCULAIRE EXPLICATIVE. 

Une Recrue et une Ambition

La "Revue Franco-Américaine" est née pour répondre à un besoin. Jeune de quatre printemps, elle est déjà, par sa rédaction et sa circulation, au tout premier rang des revues françaises publiées en Amérique.

SON AMBITION, c'est d'être fidèle à la cause vaillamment servie jusqu'ici, et de la servir mieux encore, d'abord en variant davantage sa collaboration et en la nationalisant de plus en plus, ensuite en doublant sa circulation, seul moyen de doubler son influence.

SA RECRUE, c'est un jeune homme qui a déjà acquis l'expérience, et dont l'activité et la conviction sont des gages de succès pour notre revue. M. Chs.-Ed. Lavergne devient le gérant de la publicité et de la circulation de la "Revue". Désormais, on devra s'adresser, pour les annonces et les abonnements, à

M. le Gérant de la Publicité,

LA REVUE FRANCO-AMÉRICAINÉ,

Casier postal, 2487

MONTREAL

ou

M Chs Ed. Lavergne

462, Est rue Lagachetière

Tél. Est 2277

MONTREAL

On lira dans une page l'offre généreuse de M. Lavergne.

¶ Nous adressons quelques numéros spécimens à des personnes dont les noms nous ont été donnés par nos abonnés, avec l'espoir que l'on accueillera favorablement cette propagande. :-: :-: :-:

La Revue Franco - Américaine

Case postale 2487

LE DEVOIR

Grand Journal quotidien du soir

DIRECTEUR : - - HENRI BOURASSA

L. P. DESLONGCHAMPS, GERANT

L'édition hebdomadaire donne les principaux articles parus pendant la semaine, les principales nouvelles et tout ce qui intéresse les cultivateurs ; les prix du marché, etc.

"Le DEVOIR"

71a, St-Jacques
MONTREAL

Le DEVOIR est le plus sincère, le plus franc interprète des sentiments canadiens-français ;

Le DEVOIR n'a aucune attache politique ou financière ;

Le DEVOIR est le seul journal canadien-français qui publie des articles signés d'hommes politiques en vue ;

Le DEVOIR ne publie que des romans d'une scrupuleuse honnêteté ;

Le DEVOIR parle de tout ce qui intéresse les cultivateurs.

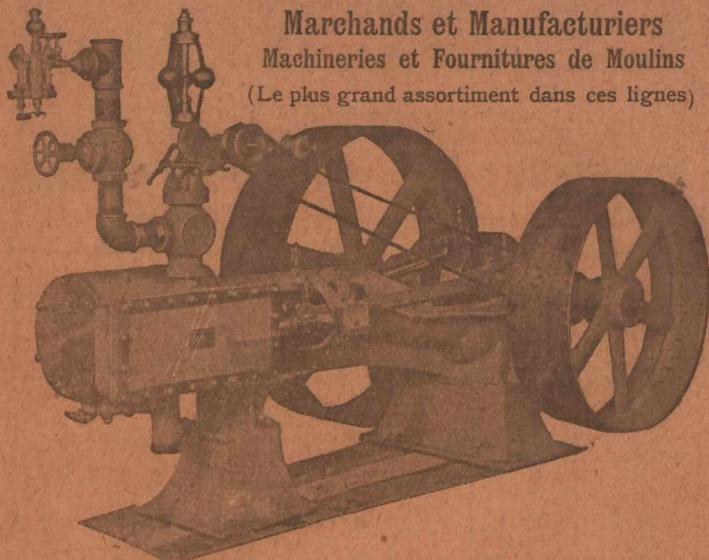
Abonnez-vous au "Devoir"

Édition quotidienne, \$3.00 par année pour
le Canada et les Etats-Unis :: :: :: ::

Édition hebdomadaire, \$1.00 pour le Canada,
\$1.50 pour les Etats-Unis :: :: :: ::

LA CIE CHS. A. PAQUET, Limitée

Marchands et Manufacturiers
Machineries et Fournitures de Moulins
(Le plus grand assortiment dans ces lignes)



Coin des rues DALHOUSIE et ST-JACQUES - Basse Ville, QUEBEC

Système de Chemin de Fer du Grand Tronc

Le fameux Chemin de Fer
Canadien à voie double



La principale artère de communication entre l'Est et l'Ouest

Le système de Chemin de Fer du Grand Tronc atteint, par ses voies propres et ses voies de correspondance, les grands centres du Canada et des Etats-Unis. A part cela, c'est la grande voie pittoresque du Canada.

Les villes historiques de Montréal et de Québec, avec leurs nombreux souvenirs du passé tout autant que leur attrait et leur prospérité de l'heure présente, sont toujours intéressantes.

Aménagement parfait.

Wagons à vestibules,

L'excellence du service de ses wagons-restaurants a valu au système du Grand Tronc une réputation qui s'étend à tout le continent.

Ecrivez et demandez une copie de "Trains 3 et 4," une publication décrivant la route entre Chicago, Portland et Québec. On recevra aussi, sur demande, un magnifique pamphlet sur Montréal et Québec.

W. E. DAVIS

Gérant du service des voyageurs
MONTREAL

G. T. BELL,

Agent général du service des
passagers et des billets, MONTREAL